

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**BUDGET, CHARGE DE TRAVAIL, AUDITS**

**Notre plan d'action**

**DOSSIER**

**Quand Bercy  
réforme l'École**

**SYNDICALISME INTERNATIONAL**

**Naissance de la CSI**

**Avec cette US, le supplément :  
LE POINT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**



**34**  
Fenêtre sur  
Le collège  
Condorcet  
à Nîmes, après la publication du *Point*.

**21** Dossier  
Quand Bercy réforme l'École



**44**  
Entretien  
avec Jean-Louis Martinelli

# Édito

## Ne rien voir, ni rien entendre

Policiers agressés, services publics attaqués, bus incendiés : la banlieue a de nouveau la fièvre et les candidats à la présidentielle rivalisent de fermeté dans leur propos. Rien ne peut, certes, justifier des violences aux conséquences parfois dramatiques. Mais à l'heure où deux rapports (Sénat et Observatoire des ZUS) soulignent l'accélération du décrochage des quartiers sensibles et leur généralisation sur le territoire, comment ne pas souligner la responsabilité écrasante du pouvoir politique. Sérieusement secoué, en novembre dernier, par un mois d'émeutes sans précédent, il n'a voulu rien voir, ni rien entendre. Rien de sérieux n'a été entrepris pour réduire discriminations et exclusions. Il a au contraire profité de l'événement pour aller encore plus loin dans sa politique : lancement du CNE et du CPE au plan général, dynamitage de la politique d'Éducation prioritaire et remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans pour l'éducation.

Comment, en même temps, ne pas constater, qu'à la faveur de ce nouvel embrasement, la cote de popularité de J.-M. Le Pen fait un bond pour atteindre 17 %, très au-delà des 9 % qu'il obtenait il y a juste cinq ans, six mois avant le séisme créé par son accession au second tour des présidentielles (16 % au premier tour). Les premiers responsables des trois principales confédérations syndicales françaises, s'en alarment, chacun à leur manière (cf. *Le Monde*) : « Les gens sont dans une grande difficulté, plus encore qu'en 2002, et les motivations de ceux qui ont voté Le Pen demeurent. » « La responsabilité des syndicalistes est alors de ne pas laisser les salariés se faire déporter sur de fausses solutions ou de trouver des boucs émissaires. » Il est plus que temps que les politiques, eux aussi, prennent

la question à bras-le-corps en en faisant, enfin, un des thèmes majeurs du débat public des présidentielles.

**Bernard Boisseau**  
cosecraire général



## Sommaire

<b>Revue de presse</b>	<b>4</b>	<b>Droits et libertés</b>	<b>29</b>
<b>30 jours</b>	<b>5</b>	• Commerce éthique	
<b>Débat/opinion</b>	<b>8</b>	<b>Portrait</b>	<b>30</b>
• La liberté pédagogique		• Le Trio Beyond	
<b>Actualités</b>	<b>10</b>	<b>Catégo</b>	<b>32</b>
• Budget, charge de travail, audits : notre plan d'action		• Frais de déplacement	
• Campagne de terrain		• Mutations	
• IUFM		• Vie scolaire	
• Salon de l'Éducation		<b>Fenêtre sur</b>	<b>34</b>
• Dialogue social		• Le collège Condorcet	
<b>Eco/social</b>	<b>16</b>	<b>International</b>	<b>36</b>
• Retraites		• Naissance de la CSI	
• Directive ex-Bolkestein		• Actualité de Grèce	
• Conjoncture		<b>Culture</b>	<b>38</b>
<b>Métier</b>	<b>19</b>	• Livres-revues	
• Arts plastiques et Éducation musicale		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Égalité des chances		• Multimédia	
• Rendez-vous de Blois		<b>Entretien</b>	<b>44</b>
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	• Jean-Louis Martinelli, directeur du Théâtre des Amandiers	
• Quand Bercy réforme l'École			

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Gérard Anthéaume, Serge Chatelain, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef : Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Béniès, Fabrice Giovanazzi, Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive - Clotilde Poitevin, tél.: 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris.

Photos de Une : © Istockphoto/Slavoljub Pantelic. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : GMF (p. 2), BOUCHER (p. 6), GIE (p. 7), EDUCATEC (p. 15), Vecchio Asilo (p. 46), MICROSOFT (p. 47), MAIF (p. 48). Ce numéro comporte un encart *Le Monde de l'éducation* (abonnés).





## Liberté, égalité...

**Le Monde** 31 octobre 2006

### 854 MILLIONS D'AFFAMÉS DANS UN MONDE PLUS RICHE

Huit cent cinquante-quatre millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde - elles disposent de moins de 1900 calories par jour -, dont 820 millions dans les pays en voie de développement (contre 823 millions en 1990). [...] Selon l'Organisation, « les tendances les plus récentes sont vraiment préoccupantes » : elle relève une augmentation de 26 millions des personnes affamées entre 1995-1997 et 2001-2003, après une baisse de 100 millions dans les années 1980. La médiocrité de ces résultats cache d'importantes disparités régionales. L'Asie et le Pacifique ont connu des progrès réels, hormis en Corée du Nord, au Bangladesh et au Pakistan. En Chine seule, le nombre des personnes mal nourries a reculé de 45 millions. L'Amérique latine connaît aussi des améliorations, sauf au Venezuela. [...]

**Libération** 1<sup>er</sup> novembre 2006

### C'EST LA LUTTE GLOBALE

Ils seront 166 millions d'adhérents, partout dans le monde. Et ça, est-ce que ça fera enfin le poids ? Une nouvelle internationale naît aujourd'hui, à Vienne : la CSI, Confédération syndicale internationale, qui regroupe 309 syndicats de 156 pays. Pour contrer les méfaits de la mondialisation, ses délocalisations, pour soutenir les militants bafoués dans des dizaines d'États-voyous. C'est la première fois en un siècle qu'un syndicat mondial réunit si large. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL, réformiste) et la Confédération mondiale du travail (CMT, chrétienne) se sabordent et fusionnent dans la CSI. Huit autres syndicats nationaux sans affiliation mondiale, comme la CGT française, ont décidé de les rejoindre. La CSI n'est pourtant pas parvenue à réunir les trois courants du syndicalisme, déchirés depuis les années 20 : réformiste,



7 novembre 2006

### L'imposture de l'égalité des chances

par Bruno Mattéi, philosophe

Il y a comme ça des notions à qui l'on donnerait la République sans confession rien que sur leur bonne mine consensuelle. Personne ne songerait à leur chercher querelle, tellement elles s'avancent vêtues de probité candide avec l'encens de leurs bienfaits annoncés. Ainsi en va-t-il de « l'égalité des chances », grande attraction idéologique, et aujourd'hui quasiment érigée en cause nationale. On ne l'invoque pas seulement dans le domaine de l'éducation, où c'est en son nom qu'on entend démocratiser l'école depuis les années 60 ; mais c'est encore elle à laquelle on a recours pour tenter de décoincer l'ascenseur social passablement en panne. Et c'est toujours l'égalité des chances qui anime les débats très prisés, depuis un an ou deux, sur la « discrimination positive ». Enfin, *last but not least*, le syntagme fétiche de la République fait l'objet d'un projet de loi qui a été déposé au début de l'année 2006, tandis que d'ores et déjà une agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances a vu le jour et que des préfets pour l'égalité des chances viennent d'être nommés. [...] Interroger la notion d'égalité des chances, au nom de quoi de l'égalité adviendrait (en jouant sur la distribution des chances), est une tâche salutaire à mener. Ladite égalité des chances n'est en réalité qu'un pseudo-concept, véritable obstacle épistémologique et politique à tout ce qui s'avance comme réformes, voire refondation du système scolaire et sociétal. Mais le mythe soigneusement entretenu de cette égalité repose d'abord sur une faute de logique. De la même façon que Jean-Jacques Rousseau écrivait dans le Contrat social que « le droit du plus fort » est une contradiction dans les termes, « un galimatias inexplicable » et qui « ne signifie rien du tout », on devrait dire que l'égalité des chances est d'abord un non-sens ou, si l'on préfère, un lapsus de la raison qui dit peut-être trop bien ce qu'il ne veut pas dire : qu'on ne fera jamais l'égalité à partir des chances, pas plus qu'on ne fera un rond avec un carré. Le concept d'égalité renvoie, lui à l'effectivité de droits, les mêmes pour tous, tandis que celui de chance se meut dans une logique contraire de l'aléatoire et des probabilités. « Convenons donc que force ne fait pas droit », concluait Rousseau. Convenons aussi que chance ne fait pas égalité. Et rangeons cette égalité-là au rayon des oxymores. [...]

chrétien et communiste. L'héritière de ce dernier, la Fédération syndicale mondiale (FSM), a refusé d'y participer, reprochant à la CISL « ses compromis et concessions » [...]

**LE FIGARO** 3 octobre 2006

### VIOLENCE CONJUGALE : UNE FEMME MEURT TOUS LES DEUX JOURS

En 2004, pas moins de 34 848 violences non mortelles ont été commises sur les femmes par leur conjoint ou ex-conjoint, soit une hausse de 13,6 % par rapport à 2002, révèle le rapport de cet observatoire, fondé sur les données fournies par les services de gendarmerie et de la police nationale. Quant aux meurtres et aux viols commis sur concubines, ils ont respectivement augmenté de 13 % et de 35,2 % en trois ans (de 2002 à 2004). Tous les milieux sociaux continuent d'être touchés par ce fléau.

Pour autant, « ce serait une erreur de dire que les femmes battues sont plus nombreuses qu'avant », tempère Valérie Bonvoisin, chargée d'études à l'OND qui a mené l'enquête sur les violences conjugales. [...]

**Le Monde** 5-6 novembre 2006

### RADIOGRAPHIE DE L'ÉLECTORAT DU FRONT NATIONAL

Plus que jamais, les ouvriers, les employés, les retraités, autrement dit ceux qui ont le plus de difficulté à joindre les deux bouts, constituent aujourd'hui l'essentiel du vivier du Front national (FN). C'est ce que montre une étude de l'IFOP sur les sympathisants frontistes. [...] La catégorie la mieux représentée chez les sympathisants du FN est celle des ouvriers (qui représente 25 % de l'électorat FN contre 14 % des Français). Viennent ensuite les employés (22 % contre 18 %) et les retraités, même si la proportion de ces derniers est un peu moindre que dans la population totale (23 % contre 25 %). [...]

### Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 8 novembre 2006



© AFP Photo/Nicholas Kamm

## ÉTATS-UNIS

# Cohabitation à l'américaine

Pour la première fois depuis 1994, le parti démocrate américain a pris le contrôle des deux Chambres du Congrès (Sénat et Chambre des représentants). Les démocrates devraient compter au moins 229 représentants (sur 435) à la Chambre des représentants, 51 sénateurs (sur 100) et 28 gouverneurs (sur 50). Il s'agit d'un désaveu clair et net de la politique de l'administration Bush, motivé en premier lieu par l'échec de la stratégie américaine en Irak. De fait, la première réaction de George Bush a consisté à démissionner le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, symbole de l'engagement des troupes américaines en Irak, et à le remplacer par l'ancien directeur de la CIA de 1991 à 1993 sous la présidence de Bush père, Robert Gates. Le chef des démocrates du Sénat, Harry Reid, a affirmé : « Les Américains ont indiqué clairement et sans hésitation que les démocrates devaient conduire ce pays vers une nouvelle direction », tandis que Nancy Pelosi, future présidente de la Chambre des représentants, promettait de faire de la prochaine législature, qui entrera en fonction en janvier, « le Congrès le plus honnête, le plus éthique et le plus ouvert de l'histoire ».

**9 oct.** **Nouvel ordre mondial.** Premier essai nucléaire de la Corée du Nord.

**12 oct.** **Mille et une nuits.** Le prix Nobel de littérature est attribué à l'écrivain turc Orhan Pamuk.

**Histoire.** L'Assemblée nationale vote une proposition de loi sanctionnant la négation du génocide des Arméniens par la Turquie en 1915.

**13 oct.** **Microcrédit.** Le Bangladais Muhammad Yunus, le « banquier des pauvres », est salué par le prix Nobel de la Paix.

**17 oct.** **Grand O.** Premier débat télévisé entre les trois candidats à l'investiture du PS pour l'élection présidentielle.

**24 oct.** **Petit Timonier.** Jacques Chirac visite la Chine.

**28 oct.** **Drame.** Une étudiante de 26 ans est grièvement brûlée dans l'incendie criminel d'un bus à Marseille.

**Caméra = démocratie.** Dominique de Villepin pour des conseils des ministres télévisés, Jacques Chirac contre.

**31 oct.** **Effet collatéral.** Tony Blair échappe de peu à la création d'une commission d'enquête sur la conduite de la guerre en Irak.

**1 nov.** **Groupons-nous et demain...** 300 syndicats du monde entier donnent naissance à la Confédération syndicale internationale afin d'infléchir la mondialisation dans un sens plus social.

**4 nov.** **Le coup de la panne.** Dix millions d'Européens privés d'électricité pendant 1 heure.

**5 nov.** **À gauche.** Au Mans, premier meeting unitaire national des Collectifs pour un rassemblement anti-libéral de gauche.

**6 nov.** **Littell big man.** Le prix Goncourt est attribué à Jonathan Littell pour *Les Bienveillantes* (Gallimard).

**Crash.** Airbus va réduire ses sous-traitants de 80 % d'ici à 2010.

**7 nov.** **Facture.** Le ministre de l'Éducation propose de faire payer aux délinquants les frais induits par les violences sur les enseignants.

**Décès de Jean-Jacques Servan-Schreiber.**

**8 nov.** **Nouvel ordre national.** Le parti démocrate obtient la majorité à la Chambre des représentants et la majorité des postes de gouverneurs.

**Indépendance.** Le Parlement adopte définitivement l'article sur la privatisation de GDF. Le PS entend saisir le Conseil constitutionnel.

**9 nov.** **Népal.** Accord de paix historique entre le gouvernement népalais et les rebelles maoïstes.

## BILLET D'HUMEUR

### Rick et Gérard

**A**llez. Aujourd'hui : deux billets de mauvaise humeur pour le prix d'un.

Connaissez-vous Rick Santorum ? Non ? Moi non plus.

Jusqu'à ce *Libération* qui cite l'ardent partisan de la guerre en Irak, républicain hostile au droit à l'avortement et au mariage homosexuel : « Il est étonnant de voir que tant d'enfants finissent par être plutôt normaux vu la socialisation bizarre par laquelle ils passent par les écoles publiques ».

Sénateur de Pennsylvanie, il vient d'être battu.

Toujours dans *Libération*, Gérard Héloir, directeur de l'établissement Jean-Baptiste-de-La-Salle à Saint-Denis est catégorique : « Inscrire son enfant dans une école privée est un choix, il ne peut donc être question d'inscrire l'enseignement catholique dans la sectorisation ».

On ne dira pas que L'US ne souhaite pas placer l'école au centre du débat électoral.

**Matthieu Leiritz**



Liban

## Insensé ! *David A.*

J'ai lu avec attention le numéro 640 du 28 août 2006. Je suis très étonné d'observer votre solidarité unilatérale envers le peuple libanais, que je comprends par ailleurs. Je ne vais pas vous rappeler l'origine de cette guerre, l'acte terroriste du Hezbollah sur le sol israélien (meurtre de quatre gardes frontières, et enlèvement de deux autres soldats : Ehoud Goldwasser, Eldad Regev qui sont toujours en captivité) suivi immédiatement d'une riposte de l'armée de l'État souverain d'Israël. Aucun État au monde ne peut accepter que des terroristes d'un autre pays tuent librement avec la complicité implicite du gouvernement (libanais en l'occurrence). J'en viens donc à votre encart dans le journal du SNES (dont je soutiens par ailleurs l'action), les seuls Libanais seraient donc victimes ? Ceci est réducteur et extrêmement méprisant pour les 500 000 Israéliens qui ont été contraints de passer un mois dans des abris ou au mieux, avec l'aide de la diaspora (et uniquement de la diaspora contrairement au Liban), de se réfugier dans le Sud, mépris aussi pour le fait que 5 000 bombes soient tombées sur le nord d'Israël, mépris envers les victimes arabes israéliennes du nord, première victime du Hezbollah ! Cette solidarité aurait été compréhensible si vous aviez évoqué ne serait-ce qu'une fois le mot Israélien, je trouve ceci insensé et contraire à l'esprit universel du SNES que de sélectionner les victimes et de sélectionner la solidarité dans le monde.

Publicité

**FOUCHER**  
partenaire de votre carrière !

Pour préparer et réussir les concours de l'enseignement

- Admission un I.U.F.M.
- Professeur des écoles
- CAPLP lettres-histoire
- CAPLP économie-gestion
- CAPET économie-gestion
- Conseiller principal d'éducation

Pour vous accompagner dans vos pratiques pédagogiques

- Guide pratique de l'enseignant
- Guide pratique de l'examineur à l'oral
- Enseigner dans la voie professionnelle
- L'enseignement technologique et professionnel

**FOUCHER**  
www.editions-foucher.fr

## Quarts d'heure BTS

De plus en plus de proviseurs s'autorisent à remettre en cause les droits statutaires de nos collègues, et par exemple les « quarts d'heure » liés à l'exercice en classe de BTS. Il ne devrait pourtant pas y avoir de litige possible : cet avantage résulte en effet des dispositions combinées des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950, n° 61-1362 du 6 décembre 1961, n° 80-657 du 18 août 1980.

Devant la mauvaise foi de l'administration, une collègue, avec l'aide de l'Action juridique du SNES, a ainsi été contrainte de saisir le juge des référés du tribunal administratif, qui a condamné l'État à lui verser une provision de 2 598,57 € au titre des « quarts d'heure ». Des modèles de requête sont disponibles pour les syndiqués.

Francis Berguin

Entretien

## Que vois-je ? *F. G., Aix-en-Provence (13)*

Je reçois *L'US* ce matin... et que vois-je, effarée, en page de couverture ? « Entretien avec Philippe Meirieu » ! Mais n'est-ce pas ce Meirieu-là qui, il y a peu, fut le gourou du détestable Allègre ?

Il ne peut s'agir d'une homonymie.

C'est une erreur, n'est-ce pas ? Ou alors un affreux cauchemar.

Alors on se réconcilie, peut-être pour nous préparer à le subir comme ministre une fois Ségolène élue ? Embrassons-nous, Folleville... Vous avez la mémoire bien courte, camarades de *L'US*.

Vous avez aimé Allègre ; vous adorerez Meirieu.

Ce sera sans moi, je le crains. Pourtant le SNES c'est à moi aussi, pas seulement à ceux qui nous vendent Meirieu avant de nous vendre à Meirieu...

Billet d'humeur

## Avec armes et bagages

*Françoise G., Bouches-du-Rhône*

Je me permets de vous exprimer ma consternation et mon incompréhension devant le contenu du dernier numéro de *L'US*. Non seulement vous nous infligez une double page d'entretien avec Philippe Meirieu - dont nous sommes un certain nombre à ne pas oublier qu'il fut l'âme damnée du sinistre Allègre et l'instigateur de mesures dont la nocivité se fait encore sentir -, mais encore vous vous sentez tenu, dans un « billet d'humeur » intitulé « Moustaches », de prendre la défense d'un inspecteur de l'Éducation nationale en difficulté face à G. de Robien - et nettement moins fringant face au ministre que lorsqu'il s'agit de terroriser les instituteurs de sa circonscription. C'est bien la première fois que je vois le SNES venir ainsi au secours d'un inspecteur et de la hiérarchie. Est-ce parce que ce M. Frakowiak est au PS ? Je ne saurais le croire. Est-ce que parce que les « Moustaches » sont celles de J.-P. Brighelli, lequel, entre parenthèses, est aussi syndiqué chez nous ? Je ne saurais le croire non plus, le SNES, jusqu'ici ayant su garder un salubre équilibre dans le débat (schématisons) entre « pédagogistes » et « républicains ».

Mais non, il faut le reconnaître : ce n'est plus le cas. C'était l'honneur de la FSU que de rassembler sous ses bannières des sensibilités aussi différentes que celles de J.-P. Brighelli et de Roland Goigoux, Samy Johsia et j'en oublie. Hélas, trois fois hélas ! *L'US* passe avec armes et bagages dans les bras de la social-démocratie et se croit tenue de lui donner, avant même que Mme Royal soit élue, des gages d'allégeance. Oublions le passé de Philippe Meirieu, plaignons les pauvres inspecteurs (de mon temps, cher camarade, on les mettait à la porte, et quand on refusait l'inspection, le SNES nous soutenait), embrassons-nous Folleville, et préparons le terrain aux mesures sociales-libérales que, sous couvert de « pédagogie », M. Meirieu ne manquera pas de prendre quand il sera ministre, à commencer par celle de s'asseoir sur nos statuts en augmentant notre temps de service ou en l'annualisant.

Cher camarade, le SNES n'appartient pas aux pédagogistes, pas plus qu'aux républicains certes, encore moins au PS, et surtout pas aux inspecteurs, que nous n'avons à défendre en aucun cas. En espérant que les prochains numéros de *L'US* viendront dissiper mes appréhensions en revenant à une ligne indépendante et sans compromissions.

## Invitations à la lecture

Monique B., Bois-le-Roi (77)

**E**n ces temps où l'Iran d'une part, l'Islam de l'autre sont l'objet de discussions et de préoccupations, il me semblerait intéressant que *L'US* fasse connaître aux collègues deux livres qui sont parus très récemment (juin ou juillet 2006), tous deux du même auteur, Jean-Paul Roux (...)

Il s'agit de *l'Histoire de l'Iran et des Iraniens*, des Mèdes jusqu'à nos jours qui bat en brèche toutes les idées reçues des ignorants qui voient dans l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan, le Pakistan, etc. des nations barbares incultes... alors qu'elles ont connu une des civilisations les plus riches et les plus anciennes, qui ont donné au monde quelques-uns des plus grands savants, des plus grands poètes, des plus grands artistes en tous genres auxquels aujourd'hui encore nous devons beaucoup.

C'est certes une histoire très complexe qui voit se succéder les envahisseurs, les dynasties, les conflits, et les religions. Le livre explique bien comment l'Iran est devenu le seul état chiite et le seul qui ait su préserver sa langue et son identité d'une arabisation complète subie par ses voisins, et ce bien qu'il ait adopté l'alphabet arabe.

L'autre, *Les Ordres d'Allah* n'est pas une étude du dogme et des rites religieux de l'Islam, mais il étudie l'impact de cette religion et ses manifestations dans les actes de la vie quotidienne qu'il imprègne (comme le catholicisme au Moyen-Âge, et même après chez nous). Il y a beaucoup de citations du Coran pour appuyer les explications et les commentaires qui n'hésitent pas à montrer les contradictions contenues dans le Coran même. Il montre bien comment les

interprétations données peuvent être difficiles et combien elles peuvent excéder de beaucoup la lettre, voire l'esprit du texte. Jean-Paul Roux est un historien, spécialiste de l'histoire des religions, et, outre le christianisme, particulièrement de l'Islam. Il a d'ailleurs été professeur d'art islamique à l'École du Louvre, et il en est aujourd'hui professeur émérite. Il a été aussi chercheur au CNRS, spécialiste du turc et des mondes turc et mongol. Il a beaucoup vécu en Asie centrale, en Turquie, en Syrie, Palestine, Liban, Jordanie, Égypte. Il connaît aussi bien l'Inde et d'une façon générale tous les territoires qui en Asie ont eu à voir avec les Turcs et les Mongols ! Il a parcouru l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan, son érudition est stupéfiante autant d'ailleurs que sa modestie : il est très connu du monde historien, mais on parle peu de lui selon que la radio et la TV fassent appel à lui quand les circonstances, par exemple au moment du déclenchement de la guerre en Irak ou des discussions sur l'adhésion de la Turquie à l'Europe. Il est du même niveau qu'un G. Duby ou un P. Pelliot. Il a écrit chez Fayard, une *Histoire des Turcs*, une *Histoire de l'Empire mongol*, une *Histoire de l'Asie centrale*, une biographie de « Tamerlan », et une de « Babur », le fondateur de la dynastie des grands Moghols en Inde dont la reine Victoria a usurpé la succession ! Il a écrit un petit livre sur *Gengis Khan et l'empire Mongol* publié par les Découvertes Gallimard.

L'histoire de l'Iran et des Iraniens est parue elle aussi chez Fayard, au prix de 25 euros. Le contenu avait, il y a deux ans, bien moins développé, fait l'objet de seize conférences chez Clio.

*Les Ordres d'Allah* est paru chez Desclée de Brouwer, au prix de 16 euros. Pour que vous vous fassiez une idée s'il est vraiment intéressant de le faire connaître, je joins un exemplaire, ce sera pour la bibliothèque du SNES ou pour celle ou celui qui serait la (ou le) plus passionné(e).

Publicité

**lesite.tv**

**DONNEZ DE L'IMAGE A VOS COURS...**

**lesite.tv**

**SUR INTERNET, PLUS DE 1500 DOCUMENTAIRES, REPORTAGES, MAGAZINES, FILMS D'ANIMATION, - LIES AUX PROGRAMMES SCOLAIRES - ET ACCOMPAGNES DE DOCUMENTATIONS PÉDAGOGIQUES POUR STRUCTURER UN COURS, ILLUSTRER UN EXPOSÉ OU EFFECTUER UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE.**

**RENDEZ-VOUS SUR → [www.lesite.tv](http://www.lesite.tv)**

**ET AU SALON DE L'ÉDUCATION À PARIS → HALL 7 - NIVEAU 2 - STAND FRANCE 5 [CITÉ DE L'ÉDUCATION N° 100]**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**N° Indes 0 826 862 863**

**OU AUPRES DE VOTRE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP)**

france 5

le site de l'éducation

le site de l'éducation

le site de l'éducation



# « Tout professeur a la liberté d'en

**Liberté pédagogique.** Entendue par les uns comme un refus de changer, par les autres comme le droit à l'invention, l'exigence de « liberté pédagogique » a refait surface à l'occasion du débat sur les méthodes de lecture. Il serait imprudent de classer l'affaire parce qu'aujourd'hui le ministre semble porter de façon moins téméraire l'oriflamme de la syllabique ; on sait de triste histoire que les croisades peuvent se répéter. Et surtout, au moment où le Socle commun vient modifier en profondeur la conception du savoir enseigné et, avec elle, la mission de l'école, au moment où le statut des enseignants est remis en cause, il nous apparaît essentiel de mettre en avant la complexité même de notre métier. Complexité que le terme de « liberté pédagogique » peine à traduire.

## Ô liberté....

Il n'a jamais été autant question de « liberté pédagogique ».

Ce principe est évoqué par Jules Ferry dans sa « Lettre aux instituteurs » rédigée en 1883 et dans laquelle il dispense ses recommandations concernant l'éducation morale et l'instruction civique : « *Comme tous les ouvrages que vous employez, et plus encore que tous les autres, le livre de morale est entre vos mains un auxiliaire et rien de plus, un instrument dont vous vous servez sans vous y asservir. [...] Il est juste que vous ayez à cet égard autant de liberté que vous avez de responsabilité.* » En 1888, ce même principe est rappelé par Ferdinand Buisson, proche de Jules Ferry et fondateur de la « Ligue des droits de l'homme » : « *Tout professeur a la liberté d'enseigner selon son génie, mais il n'a pas la liberté de réclamer le privilège d'échapper à tous les regards* ».

Pourquoi a-t-il fallu que François Fillon, se référant explicitement à Ferdinand Buisson<sup>(1)</sup>, inscrive ce principe de la « liberté pédagogique » dans une loi sur l'éducation ? Comme s'il y avait eu nécessité impérieuse à légiférer face aux menaces qui auraient pesé sur un principe qui est devenu constitutif du métier d'enseignant...

### Calculs politiques

L'explication est en réalité purement politique. François Fillon l'a bien spécifié : « La liberté pédagogique n'a de sens qu'appliquée individuellement »... il ne saurait donc être question d'envisager d'étendre la loi à la défense des projets d'équipes pédagogiques. En l'occurrence, dans un contexte dominé depuis des décennies par les approches complexes et « intégratives », le problème était de voler au secours d'une fraction du corps enseignant qui réclame le retour aux « bonnes vieilles méthodes ».

Or, François Fillon inscrivait dans la même loi la création du Conseil pédagogique qui, selon un rapport de l'inspection générale, est de nature à jouer « *un rôle mobilisateur* » propre à « *dynamiser les projets d'établissement* »<sup>(2)</sup>. Pourtant, au-delà de sa fonction de proposition et de consultation, ce Conseil pourrait bien, si l'on n'y prend pas garde, servir à fournir aux chefs d'établissements les arguments pour encadrer hiérarchiquement le travail pédagogique. François Fillon espérait-il ainsi susciter le réveil des adeptes du « bon sens » et de l'autorité magistrale ?

C'est ce que n'a pas cru Gilles de Robien. Animé de la conviction qu'il faut s'attaquer de front aux tenants de la « pédagogie active », le nouveau ministre a décidé d'imposer soudainement la seule méthode syllabique en dépit des toutes récentes réserves des scientifiques qu'il avait pourtant appelés en renfort. Il entre ainsi en contradiction avec les programmes qu'il a lui-même signés, avec les inspecteurs, avec les formateurs et avec la très grande majorité des professeurs des écoles. Il joue l'opinion contre l'école en usant des armes dont il dispose : l'entêtement démagogique et l'autorité ministérielle. C'est ainsi que la liberté pédagogique a changé de camp... et qu'après l'avoir théorisée avant-hier, ceux qui, hier, en dénonçaient les effets



**Pierre Madiot**  
Rédacteur aux Cahiers pédagogiques

pervers pourraient être tentés, aujourd'hui, de l'invoquer à nouveau pour leur propre compte.

### Une conception « libérale » de la liberté pédagogique

On peut tirer de cela deux leçons :

- En légiférant sur une question qui relève des principes, François Fillon a agi de manière symbolique aux niveaux idéologique et politique. La loi, pourtant, comme le rappelle Antoine Prost, « *n'est pas faite pour solenniser des principes mais pour avoir des effets juridiques. Il serait plus utile de préciser les limites de cette liberté. Les enseignants sont-ils par exemple libres de mettre tous les contrôles dans la semaine qui précède le conseil de classe ?* ». Puis, en faisant fi de cette liberté nouvellement inscrite dans la loi, Gilles de Robien est entré dans l'arène des luttes partisans aux côtés d'une faction en prenant l'opinion à témoin. On peut se demander quel résultat il espère.
- Le principe de liberté pédagogique est certes constitutif de la fonction d'enseignant dans la mesure où ce dernier ne saurait se contenter d'être un simple agent d'exécution. Mais cette liberté, comme Jules Ferry et Ferdinand Buisson le rappellent, s'exerce dans un cadre collectif à l'échelle de la Nation aussi bien qu'à celle de l'établissement. Il n'est en aucun cas question pour les enseignants de s'accommoder individuellement de leur mission de service public ni d'échapper à la nécessité d'en rendre compte.

### Il n'est en aucun cas question pour les enseignants de s'accommoder individuellement de leur mission de service public...

On voit à l'inverse qu'une conception strictement « libérale » de ce principe de « liberté pédagogique » enferme l'enseignant dans la solitude de sa classe où il est tenu d'assumer personnellement la responsabilité de la réussite et des échecs de ses élèves... à moins qu'il ne fasse reposer ces réussites et ces échecs sur le mérite ou sur les capacités des élèves et de leurs familles. Cette conception libérale du métier lui permet ainsi de se dispenser de se remettre en question et d'opposer son inertie à toutes les évolutions que la société impose à l'école. ■

(1) Ferdinand Buisson était aussi membre de la commission exécutive de l'Association nationale des libres penseurs de France. Quand on connaît l'engagement de Ferdinand Buisson en faveur de l'innovation pédagogique et de la pédagogie active, on imagine l'embarras des actuels sympathisants de la « Libre pensée » qui se déclarent adversaires irréductibles des mouvements pédagogiques.

(2) Le rapport de l'inspectrice générale Ghislaine Matringe s'appuie sur les expérimentations de ce conseil dans plusieurs académies.

# seigner selon son génie... » Ferdinand Buisson

Pourquoi, alors que dans le monde du travail l'heure est partout à la reconnaissance – certes, plus dans les discours que par les salaires – de la capacité d'initiative des salariés pour appréhender la complexité des tâches, pourquoi diable exigerait-on des enseignants qu'ils soient les exécutants de méthodes? Ceci doit nous alerter quelle que soit la méthode à exécuter: que celle-ci semble flirter avec la pédagogie active comme « La Main à la pâte » ou qu'elle sente davantage la naphthaline. Il n'y a pas plus de bonnes méthodes que de bons dogmes. Le métier d'enseigner est celui d'un ajustement, d'une élaboration – individuelle et collective – incessante.

## De la responsabilité pédagogique

La liberté pédagogique d'un enseignant ne veut pas dire qu'il exerce une profession libérale et qu'il fait ce qu'il veut! Le cadre est défini par la loi et (heureusement) celle-ci affiche l'objectif de faire réussir tous les élèves. Le prof devant mettre en œuvre tous les moyens qu'il a à sa disposition pour y parvenir dans le cadre d'une déontologie partagée. Derrière la liberté pédagogique, il doit y avoir le postulat d'éducabilité pour tous. On a coutume de dire que cette liberté s'exerce dans le cadre des programmes, sous-entendu si vous respectez les programmes, le choix de la méthode vous revient. Si le métier se résumait à choisir une méthode parmi d'autres, ce serait simple et on n'aurait pas besoin de former les enseignants à bac +5! Enseigner est plus complexe que cela.

### Enseigner, une élaboration permanente

Un enseignant est soumis à un système de tensions permanentes qui l'obligent sans arrêt à prendre des décisions.

- Des tensions entre les injonctions institutionnelles et la réalité de ses élèves. Les programmes sont, certes, une référence mais seulement une référence. Comment appliquer des programmes avec des élèves qui ont des difficultés à les suivre? En natation, par exemple, ce n'est pas parce que les programmes de Cinquième disent qu'un élève doit savoir nager que les profs ne sont pas obligés de proposer des contenus adaptés aux débutants! On voit bien qu'appliquer des programmes sans recul serait une absurdité! Il en va de même dans toutes les disciplines. L'enseignant doit faire des choix, décider de la progressivité de ses objectifs et ajuster ses contenus en fonction de ses élèves. Les chercheurs en didactique montrent bien les tensions que cela produit.

- Des tensions entre le fait de vouloir faire progresser chaque élève et le besoin de gérer une classe. La gestion de l'hétérogénéité est un problème permanent. Elle est liée aux différences de niveaux entre élèves mais aussi aux différences de rapport au savoir. Si un élève ne donne pas de sens aux apprentissages, l'enseignant doit trouver – quitte à prendre momentanément de la distance avec les programmes – les moyens de le faire entrer dans les apprentissages, sachant qu'il y a toujours une incertitude du résultat.

- Des tensions entre le fait de vouloir atteindre des compétences ou des savoirs, « faire réussir » et la nécessité de se centrer sur le « faire apprendre », sur les méthodes que l'élève doit mettre en œuvre pour atteindre ces résultats.

### Associer les enseignants aux choix nationaux

Il faut donc rassurer les enseignants, les problèmes qu'ils rencontrent tous les jours sont des problèmes « normaux ». Et pour les résoudre, ils ont besoin d'être concepteurs de leurs pratiques et en

Claire Pontais  
Professeur d'EPS en IUFM, SNEP-FSU  
responsable formation des enseignants



© DR

aucun cas, applicateurs de méthodes toutes faites. Plus que de « liberté » pédagogique, l'enseignant a besoin de « responsabilité » pédagogique pour prendre ses décisions en connaissance de cause. Plus le cadre sera prescriptif, plus les enseignants seront tiraillés entre les injonctions et la réalité, plus il les empêchera de « penser » leurs pratiques ou, à l'inverse, générera le refus des programmes et de toute contrainte, quelle qu'elle soit.

Pour que les enseignants puissent exercer cette responsabilité, il faut une formation ambitieuse. Celle-ci doit leur fournir des outils de conception et d'analyse, leur permettre d'identifier ces tensions pour qu'ils les affrontent avec professionnalisme et non culpabilisation. Aujourd'hui, la formation initiale est trop courte et la formation continue est dramatiquement absente.

Les formations devraient en particulier donner accès aux fondements des programmes, qui se distinguent des manuels, qui sont eux-mêmes un traitement des programmes. Rarement les concepteurs des programmes donnent les clefs de leur réflexion, les choix qu'ils ont

**Plus que de « liberté » pédagogique, l'enseignant a besoin de « responsabilité » pédagogique pour prendre ses décisions en connaissance de cause**

faits. Les programmes apparaissent comme des produits finis, à appliquer, alors qu'ils sont le fruit d'une transposition didactique, voire d'un compromis entre différentes conceptions. Le cas de la lecture est intéressant de ce point de vue. De Robien a fait beaucoup de mal en semant le doute chez les parents, et en décrédibilisant l'action des enseignants (ce qui lui est nécessaire à terme pour justifier d'éventuels changements de statuts!); il a déclenché aussi un débat sur les différentes méthodes, qui avait certes eu lieu entre experts mais qui n'avait sans doute pas été assez mis à disposition des enseignants au moment de la publication des programmes.

Pour que les enseignants exercent pleinement leur liberté / responsabilité pédagogique, il faut qu'ils soient le plus possible associés à la conception des programmes. Il devrait y avoir des commissions de régulation permanentes qui associent chercheurs-praticiens et institutionnels. En outre, il faut du temps de concertation pour que les équipes pédagogiques puissent exercer leur responsabilité collective et faire des choix adaptés à leur établissement.

Formation et travail d'équipe sont deux conditions pour que les enseignants puissent exercer leur métier – le plus sereinement possible – au quotidien, au cœur de la classe. ■



## Action

### Échos d'établissements

**Lycée Raynouard, Brignoles :** en AG, décision prise de faire voter au CA une motion et de refuser toute tâche supplémentaire en commençant par l'organisation du bac blanc; information en direction des parents d'élèves pour expliquer toute action future.

**Collège P. et M.-Curie, Pont-Audemer :** les professeurs ont refusé de participer à la note de vie scolaire, le principal a annoncé qu'il l'établirait seul, à l'aide d'un tableur. Le conseil pédagogique a été refusé à l'unanimité, le principal a dit qu'il ferait sans. Les remplacements ont été refusés également, le principal maintient, sans aucun succès, le principe du volontariat.

**Lycée technique J.-Siegfried, Paris :** de nombreux enseignants présents à la réunion syndicale de ce jour ont voté pour les positions suivantes :

- refus collectif de remplacements de courte durée imposés par le chef d'établissement;
- refus du conseil pédagogique;
- engagement à lutter contre le projet de décret.

**Catherine, professeur de biochimie-génie biologique, académie de Grenoble :** « Je reviens de l'AG de l'Union des professeurs de Physiologie, Biochimie et de Microbiologie; nous sommes tous soucieux pour notre avenir et interrogatifs sur l'action des syndicats. Quels sont vos revendications et vos moyens d'action (autres que les mouvements de grèves peu populaires voire inefficaces car trop fréquents et mal compris du grand public)? Nous envisageons, pour notre part, de refuser de nous déplacer à travers la France entière pour la préparation des examens (BTS, concours de recrutement) si l'EN continue de ne pas avancer nos frais de déplacement (et de nous rembourser avec parfois plus d'un an de retard). »

**Collège Aristide-Briand, Domont :** une réunion (15 personnes) et une heure syndicale (30 personnes). Les enseignants ne participeront pas à la note pédagogique...

**Lycée Ampère, Lyon :** une pétition pour refuser toute participation au conseil pédagogique a été signée par 24 professeurs sur 38 et remise au proviseur.

**Lycée de Presles-Cusset :** l'heure d'information syndicale a réuni une trentaine de collègues. Les deux principaux sujets sont la baisse de

## BUDGET, OBLIGATIONS DE SERVICE, AUDITS NOTRE PLAN D'ACTION

Le SNES avec la totalité des organisations syndicales du second degré s'étaient adressés au ministre de l'Éducation nationale le 19 octobre dernier pour lui demander à être reçues ensemble en audience sur deux points: le retrait du projet de décret sur les obligations de service et l'ouverture de véritables discussions sur le temps de travail des enseignants. Le ministre fait manifestement la sourde oreille et a préféré annoncer qu'il recevrait les fédérations de l'Éducation les unes après les autres, une heure chacune et pour discuter de tout...

**Une prochaine intersyndicale fera le point le 14 novembre.** Comme annoncé dans la dernière US, le Bureau national du SNES du 8 novembre a tracé les **grandes lignes du plan d'action que nous proposons pour les prochaines semaines.** Ce plan sera évidemment susceptible d'adaptations en fonction des discussions de la prochaine intersyndicale.

• **Poursuite d'une campagne de réunions dans tous les établissements.** Prendre contact à cet effet avec des responsables des S2 ou S3 ou S4. Il s'agit de poursuivre notre campagne d'information de la profession sur la politique gouvernementale, notamment en ce qui concerne les effets sur les personnels des lycées et collèges, de la mise en œuvre, dès la prochaine rentrée, du décret sur les obligations statutaires qui se traduira par une **dégradation (augmentation du temps de travail ou baisse de rémunération) de la situation de centaines de milliers de collègues et par une remise en cause de nos missions (bivalence notamment),** mais aussi de débattre des propositions du SNES sur l'allègement du temps et de la charge de travail des enseignants (cf. cette US). Il s'agit en même temps de faire connaître les dangers que présenterait la mise en œuvre des préconisations des **audits financiers sur les horaires des élèves qui n'ont pas d'autre objectif que d'économiser 25 000 postes supplémentaires** (cf. dossier).

• **Accélération de la campagne**

**de pétition « temps de travail : la coupe est pleine ! ».** 20 000 signatures sont d'ores et déjà réunies si l'on cumule les signatures « électroniques » sur le site et les signatures « papier ». Ces deux formes de collecte ne s'opposent pas, mais au contraire se complètent. **N'oubliez pas cependant de nous faire parvenir régulièrement ces signatures pour que nous soyons en mesure de les comptabiliser.** Notre objectif est d'en recueillir plusieurs dizaines de milliers d'autres dans les prochaines semaines afin de concrétiser l'unanimité de la profession.



© Thierry Nectoux

• **Lancement d'une opération « vérité sur le travail des enseignants ».** Le support de cette opération est l'« **État VS-Vérité** » de la page ci-contre qu'il faut faire remplir à chaque enseignant. L'objectif est de mettre en évidence aux yeux de l'opinion publique et des médias ce qu'est la réalité, dans toutes ses dimensions, du temps et de la charge de travail des enseignants, réalité dont chacun d'entre nous sait combien elle est méconnue.

• **Organisation d'une journée nationale d'expression publique sur le travail des enseignants.** Nous proposons la date du **mercredi 29 novembre. Il s'agit d'organiser partout ce jour-là une première remise aux chefs d'établissements, aux inspecteurs d'académie ou aux recteurs des pétitions et des « État VS-Vérité » en réunissant toutes les conditions d'une forte apparition dans les médias (visibilité des initiatives, conférences de presse, etc.).** Chaque établissement pourrait préciser les modalités concrètes de sa participation à cette journée en prenant une

**heure d'information syndicale le lundi 27 novembre** (date à adapter en fonction de la situation locale).

• **Au-delà de ce dispositif, la consultation menée ces derniers jours a mis en évidence des propositions très diversifiées au niveau des établissements :** adresses aux parents d'élèves, aux IPR, interventions dans les différents conseils, diverses formes de grèves du zèle avec notamment le refus organisé des tâches et réunions supplémentaires, banderoles sur la façade des établissements, etc. Certains ont même proposé des opérations de réten-

tion de notes, voire de boycott des conseils de classe, opérations dont on sait combien elles sont délicates à mener. **L'essentiel nous semble que chaque établissement s'engage dans la bataille,** et que, de ce point de vue, toutes les modalités sont bonnes à prendre pour peu qu'elles rassemblent les personnels de l'établissement et soient comprises des parents d'élèves. De telles actions n'ont par ailleurs de sens que si elles s'inscrivent dans le cadre de l'action nationale et que si chacune d'entre elles a un écho au niveau national. Nous proposons à cet effet que **chaque établissement fasse part de ses décisions et actions sur l'espace « expression des S1 » du site du SNES qui sera ainsi la « vitrine nationale » de l'action des établissements.**

• **Mise en débat d'une manifestation nationale unitaire pour le mois de décembre.**

Le Conseil national du SNES des 21 et 22 novembre fera le point de la mise en œuvre de ce plan d'action. ■

Bernard Boisseau

# TEMPS DE TRAVAIL PARTICIPEZ À L'OPÉRATION VÉRITÉ

Le SNES vous invite à évaluer le temps réel consacré à l'activité professionnelle, tant pour les activités régulières que celles réparties plus inégalement. Mesurer notre temps de travail réel, le faire connaître, obtenir l'ouverture de discussions, c'est une urgence.

État VS-Vérité (disponible en ligne sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu))

Nom : .....

Prénom : .....

Catégorie : .....

Discipline enseignée : .....

Établissement : .....

Affectation  à l'année  sur suppléance

Ville : .....

Département : .....

Temps complet  Temps partiel

Éventuellement, nombre d'heures supplémentaires : .....

1. Activités hebdomadaires régulières	Semaine du ..... au .....
• Préparation des cours (recherches, lectures....)	.....
• Cours	.....
• Corrections	.....
• Aide aux élèves (études dirigées, etc.)	.....
• Maintenance du matériel (préparations)	.....
• Concertation dans la discipline	.....
• Concertation avec l'équipe pédagogique (CPE, CO-Psy, MI-SE, etc.)	.....
• Formation	.....
<b>TOTAL</b>	.....
Temps de présence effectif dans l'établissement	.....
2. Activités non hebdomadaires	
• Conseils de classe, de professeurs, d'enseignement	.....
• Bulletins	.....
• Rencontres avec les parents	.....
• Réunions provoquées par l'administration	.....
• Autres (sorties, voyages)	.....
• Suivi des stages, etc.)	.....
<b>TOTAL</b>	.....

À remplir et retourner au SNES le plus rapidement possible  
(pour le SNES national - 46, avenue d'Ivry, 75013 Paris.  
Fax : 01 40 63 29 36 / 01 40 63 29 34)

notre pouvoir d'achat et la remise en cause de nos statuts. Ils sont très remontés contre les attaques systématiques du ministre et des médias envers les personnels. Ils déplorent également la multiplication du nombre de réunions. Enfin, ils attendent beaucoup de fermeté de notre part.

**Collège Gérard-Philippe, Henin-Beaumont** : note de vie scolaire : trop de collègues se sentent démunis face aux problèmes comportementaux...! Après deux réunions, dont certains ont boycotté la seconde, un « barème » a été établi. Par contre, la tentative de mise en place du conseil pédagogique a été bloquée et remise *sine die*! Les remplacements ne sont assurés à ce jour que par des volontaires, pour des classes qu'ils ont, et dans leur discipline !

**Françoise, Paris** : « ... Décret de 1950... ». Ces projets vont faire diminuer notre pouvoir d'achat d'au moins 15 % et diminuer le nombre de postes pour les jeunes collègues. Nous sommes nombreux dans mon établissement à être très inquiets et nous essayons d'envisager différents moyens d'action. En particulier, nous souhaitons mener une « grève du zèle » qui consiste à refuser systématiquement toute activité complémentaire au service de base.

**Collège Jean-Aviotte, Guitres, Réunion** : 24 collègues présents. Objet : note de vie scolaire. Favorables à la mise en place de la note : 5. Défavorables : 15. Sans avis : 4. Les personnels réunis ce jour ont donc décidé de boycotter toute proposition concernant la note de vie scolaire.

**Expression  
des établissements**  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

**Et écrivez-nous :**  
[secgene2@snes.edu](mailto:secgene2@snes.edu)

## Sur le terrain

• **Rennes : la FSU Bretagne organise le jeudi 21 décembre 2006** au lycée de Bruz près de Rennes, un premier stage consacré aux évolutions démographiques, économiques et sociales en Bretagne. S'inscrire : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

• **Montpellier : Premières rencontres héraultaises de l'Enseignement prioritaire le samedi 25 novembre 2006, IUFM, amphithéâtre A** en présence de Monique Daune, secrétaire nationale du SNES, responsable du secteur collèges.



IUFM

## ALERTES SUR LA FORMATION

**L**e ministre parle formation depuis la rentrée; pour instruire ce dossier, il a même parcouru l'Europe. Il s'agirait de modifier en profondeur la formation des enseignants et des CPE en traitant parallèlement l'intégration des IUFM dans l'Université et l'élaboration d'un cahier des charges des formations.

L'intégration – qui doit s'effectuer avant la fin du deuxième trimestre 2008, d'après la loi Fillon – consiste à faire de l'IUFM une nouvelle composante de l'Université.

Le ministère a décidé, en fin d'année scolaire dernière, d'intégrer trois IUFM, au 1<sup>er</sup> janvier prochain: La Réunion, Reims et Limoges. Pour étudier toutes les questions juridiques et institutionnelles, le ministère a organisé deux commissions: l'une, dite commission Monteil composée des directeurs d'IUFM et d'universités immédiatement concer-

nés, doit poser toutes les problématiques; l'autre constituée de personnels des différentes directions du ministère doit y apporter des réponses. Aux trois académies initialement représentées, se sont ajoutées, au fil des mois celles d'Aix-Marseille, de Versailles, de Grenoble et de Créteil, associées aux discussions... Il n'y a aucune concertation des organisations syndicales dans ce processus, et ce, malgré de multiples demandes au niveau fédéral.

La méthode d'intégration choisie est la suivante: détermination de l'université intégrante, décret d'intégration instaurant une période transitoire durant laquelle les problèmes seront réglés. La situation à laquelle on aboutit est d'ores et déjà inacceptable: il y a autant de cas différents que d'académies et rien ne laisse penser qu'il puisse en être autrement. On se dirige ainsi vers la publication de 31 décrets distincts, sans cadrage national. Comment être sûr, par

exemple, que les moyens – budgétaires et humains – seront conservés partout? que la représentativité des personnels, des stagiaires et des enseignants qui suivent une formation, dans le nouveau conseil d'école et dans les différents conseils de l'université sera identique partout? Le cahier des charges des formations devait être élaboré avant que le processus d'intégration ne débute, au vu du calendrier actuel, il sera publié d'ici la fin de l'année. **Le HCE (Haut Conseil de l'Éducation) a remis la semaine dernière ses recommandations au ministre en ce qui concerne la formation des maîtres.** Il a travaillé en toute opacité, ne daignant pas recevoir les organisations syndicales. La formation qu'il propose conserve l'architecture actuelle: licence, année de préparation au concours, année de stage. Mais il introduit une coupure nette entre formation disciplinaire, stage et ce qu'il appelle

« formation au métier ». L'autonomie des universités est prégnante: l'élaboration des plans de formation – contenus et volumes horaires – est laissée aux universités; la reconnaissance des qualifications pour l'obtention de « bouts de master » sera différente d'une université à l'autre – les personnels n'auraient pas la même qualification reconnue sur l'ensemble du territoire, etc. Le SNES ne dissocie pas ces deux dossiers; aucun changement structurel n'a de sens sans être lié au contenu de la formation des maîtres, et une amélioration de la formation passe par l'Université. **Le SNES veut une formation qui développe un métier de concepteur capable d'interroger ses pratiques et les prescriptions de l'institution. Il demande qu'aucune intégration ne se fasse dans l'urgence et sans décret de cadrage national.** ■

Claire Dumont  
claire.dumont@snes.edu

## SALON DE L'ÉDUCATION CULTURE SCOLAIRE EN QUESTION

**Le socle commun décidé par la loi Fillon, défini par un petit groupe d'experts travaillant à huis clos et maintenant officiellement publié, est en passe de devenir la principale référence culturelle du système éducatif.**

**É**laboré sans débats contradictoires, ne tenant compte d'aucune des suggestions du débat national de 2003/2004, inspiré essentiellement des « compétences-clés » de la Commission européenne, ce socle va devenir progressivement la principale référence des programmes et constitue également le fondement culturel du futur cahier des charges de la formation des enseignants, comme vient de le suggérer le Haut Conseil de l'Éducation, dont la plupart des membres – il faut le rappeler – ont été directement nommés par les plus hauts responsables politiques du pays.

Le déni de démocratie laisse pan- tois, sur un sujet qui touche aussi profondément à l'avenir de nos

enfants et de nos élèves, à la société et à la civilisation que nous préparons, à la conception même de l'homme et de la femme que nous envisageons.

Les interventions réitérées du ministre sur les formes mêmes de la pédagogie, la frénésie évaluative qui se met en place au plan national et international pour contraindre les enseignants à une application servile du socle, montrent également la volonté du politique d'intervenir avec beaucoup plus de force sur le contenu même de l'enseignement.

Au-delà du détail même du socle, c'est sa philosophie profonde qui peut inquiéter. Les « compétences-clés » dessinent un individu sans corps, sans pouvoir créatif, sans vertu critique, mobilisé par son efficacité personnelle, l'entretien de son capital culturel et humain, sachant mettre ses connaissances, ses compétences et tout son être au service de la performance, stratégie de sa formation, de sa carrière et de sa position sociale. Le

soCLE, loin de combattre l'aberrante hiérarchie des savoirs scolaires, la renforce; au lieu de poser publiquement les problèmes aigus de la crise culturelle qui nous traverse, il les esquive derrière un viatique apparemment de bon sens.

Et pourtant que de questions il aurait fallu soulever pour modifier en profondeur la culture scolaire! Quelles sont les identités qui nous façonnent? Où en est la mémoire nationale? Comment aider les jeunes à mieux comprendre les sociétés et les tensions qui nous traversent? Quelle civilisation voulons-nous? Quelle place accorder à la culture nationale, européenne, à l'ouverture aux autres civilisations? Quelles sont les pratiques culturelles les plus répandues et comment aider à les améliorer, à élargir les horizons, à faciliter la compréhension interculturelle et les métissages? Quelle place accorder à de nouveaux savoirs: par exemple, le droit, les sciences de la société, la connaissance des codes mass médiatiques, la place des

**Salon de l'Éducation  
samedi 18 novembre  
13-14 h au Grand  
Amphithéâtre  
avec Denis Paget**

femmes dans l'histoire, les questions d'environnement ou d'éthique scientifique, la place du travail, des cultures techniques et professionnelles? Pourquoi les jeunes se détournent-ils des sciences et doutent-ils du progrès? Comment sortir des pratiques dominantes du savoir et faire place à de nouvelles approches, plus motivantes, faisant plus de place aux démarches inductives et aux arts du faire? Quelques questions fondamentales que la FSU a tenté au moins de poser, transformant ainsi les problématiques étroites du socle en un véritable débat sur la culture de notre temps.

**Ces questions et quelques autres sont posées dans le livre que nous présenterons publiquement au Salon de l'Éducation. Venez nombreux les débattre avec nous (voir ci-dessus).** ■ Denis Paget

## ÉTUDIANTS LE DEVOIR D'INSERTION

**Comment l'Université pourrait-elle davantage favoriser l'insertion professionnelle des étudiants ?**

Le rapport Hetzel, commandé après le mouvement anti-CPE, a été remis au Premier ministre mardi 24 octobre ; il oscille entre propositions ambitieuses ou convenues. Il pointe les effets néfastes de la mise en place du LMD, aboutissant à des formations aux dénominations confuses, aux débouchés incertains et prône un certain cadrage national. Mais encore une fois, l'échec à l'Université est assimilé à une mauvaise orientation.

Le rapport suggère d'utiliser les TPE pour l'élaboration du projet professionnel de chaque élève. Ce serait un dévoiement de cette activité, conçue pour développer l'autonomie et la recherche documentaire, en s'appuyant sur des contenus disciplinaires. Une autre proposition vise à instaurer

un dossier unique d'orientation sur lequel les élèves porteraient tous leurs vœux post-bac, mesure intéressante et rationnelle, si l'on n'en profite pas pour instiller une dose de présélection. **Nous rejetons vigoureusement l'idée du rapport selon laquelle le conseil de classe de Terminale, élargi à des représentants de l'Université et du monde professionnel,**

pourrait émettre un avis sur les choix de poursuite d'étude des élèves. Le rapport préconise aussi des entretiens réguliers d'orientation à l'Université, ce que le Premier ministre a repris en décidant de les rendre obligatoires. Chiche ! Mais il faut dire clairement quel professionnel les assure. Certainement pas les enseignants, qui sont déjà surchargés de tâches

diverses. On compte actuellement un conseiller d'orientation-psychologue pour plus de 1400 lycéens et un pour 18000 étudiants. Le rapport occulte cette question que le SNES avait bien sûr abordée lors de son audition. Pour aider les lycéens à élaborer leurs projets, pour recevoir tous les étudiants qui le souhaitent, **il faudrait multiplier par 5, comme première étape, le nombre de CO-Psy** afin qu'ils puissent contribuer complètement au travail des SUIO, notamment dans la mise en place du module « projet professionnel ».

Le rapport se garde bien d'aborder les sujets qui fâchent. Sont ainsi ignorées la difficile adaptation d'un certain nombre de lycéens aux exigences et méthodes de l'enseignement universitaire, et surtout l'absence criante de moyens pour encadrer un nombre croissant d'étudiants aux cursus très divers. ■

J.-H. Cohen, C. Remermier, T. Reygades, postbac@snes.edu



© Daniel Maunoury

## FORMATION PROFESSIONNELLE PRÉALABLES NÉCESSAIRES

**Les négociations menées depuis juin ont pour objectif de décliner l'accord national interprofessionnel relatif à la formation tout au long de la vie pour la fonction publique.**

Cet accord a donné lieu à la création du droit individuel à la formation (DIF), à l'institution d'une période de professionnalisation, au développement des modalités de validation des acquis de l'expérience et au renforcement des bilans de compétences.

**Que va apporter ce projet d'accord aux agents ?** La réponse n'est pas évidente. La place réservée au DIF en fait un outil quasi exclusivement mobilisé pour l'adaptation au poste de travail, pour que l'agent assure lui-même sa propre employabilité, son adaptation aux évolutions. On est loin d'un droit nouveau qui vient en plus, d'autant que tout est fait pour que les formations aient lieu en

dehors du temps de travail. À noter qu'un rapport récent affirme que le DIF, dans les entreprises, profite surtout aux hommes les plus qualifiés de moins de cinquante ans ! Rien de nouveau sous le soleil.

Par ailleurs, la faible durée du DIF (20 heures par an, cumulable sur six ans) ne permet pas vraiment d'améliorations notables.

**De fait, le projet ne dit rien sur les mesures à prendre pour les agents les plus éloignés de la formation.**

Le DIF exclut les actions de for-

mation visant la réalisation d'aspirations personnelles. Seules seront retenues celles qui sont inscrites dans le plan de formation de l'administration... Rien n'est prévu pour augmenter les possibilités de congés de formation, pourtant fortement demandés par les collègues.

**Le projet consacre une conception individuelle et hiérarchique faisant de l'agent un exécutant.**

Le dialogue social favorise de fait le dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique lors de l'entretien de formation. Et la création d'un passeport pour chaque agent interroge sur son utilisation.

**Le projet de loi propose que certaines épreuves du concours reprennent les modalités de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats (RAEP).** Cette disposition serait appliquée « tant pour les concours » (doit-on entendre aussi les concours externes ?) « que pour les examens et

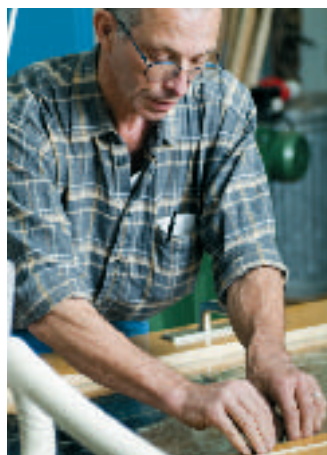
concours professionnels ». Ce serait, on le voit, une grave menace pour les étudiants notamment.

**Enfin, le texte ne dit rien sur les moyens dégagés.** Comment seront financés le DIF, le congé de 24 heures pour le bilan de compétences, celui de 24 heures aussi pour le congé VAE ? Combien de postes seront nécessaires ?

La FSU participe à ces discussions et formule ses revendications : celles d'une formation continue sur le temps de travail qui réponde à la fois à l'amélioration du service public et aux demandes des personnels.

**Actuellement, la formation continue est dans une situation catastrophique et l'accord ne pourra se faire que s'il acte des engagements financiers suffisants et assure une amélioration notable pour les agents. Tel est le sens de la démarche de la FSU.** ■

Marylène Cahouet



© Istock/Willie B. Thomas



## SYNDICALISME ACTEURS DU PAYS RÉEL

**Le 6 novembre, l'Observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales, auquel participent notamment les syndicats Fsu, Unsa, Solidaires, Unef, a organisé un colloque « Démocratie sociale, quelle représentativité syndicale ? ».**

Il fut l'occasion pour plus de 200 militants syndicaux de débattre avec les auteurs de rapports récents sur le dialogue social et la représentativité (Hadas-Lebel et Chertier, dont *L'US* a rendu compte), avec les organisations syndicales dont la CGT (seule confédération représentée), avec des représentants des partis politiques (LCR, PCF, PS, UDF, UMP, Verts).

Les débats ont mis en évidence la nécessité impérieuse et l'urgence de modifier les règles actuelles de la représentativité, de substituer à la représentativité octroyée par un

arrêté gouvernemental de 1966 à cinq organisations<sup>(1)</sup> une représentativité fondée sur le vote des salariés à l'occasion d'élections professionnelles. Cette mesure démocratique de l'audience des syndicats contribuera incontestablement à renforcer leur légitimité d'acteurs des négociations qui concernent directement les salariés. La validité des accords doit reposer sur une majorité d'engagement, non pas en nombre d'organisations mais sur l'engagement d'organisations représentant la majorité des salariés concernés. Tous les partis politiques représentés ont dans une belle unanimité souligné le caractère obsolète des règles actuelles de représentativité et la nécessité de les remplacer par des règles fondées sur le vote. La réflexion actuelle du Conseil économique et social s'inscrit aussi dans cette perspective, même si des organisations comme FO ou le

MEDEF continuent à s'opposer à de telles évolutions. Il faudra bien aussi que le gouvernement, comme l'a promis le président de la République dans son discours au CES du 10 octobre, en tienne « le plus grand compte » !

Force est de constater que les projets de loi présentés par la majorité actuelle sur la fonction publique ou sur « la modernisation du dialogue social » ne concordent pas avec ces déclarations du parti majoritaire. Nous invitons tous les partis représentés aujourd'hui au Parlement à mettre leurs actes en accord avec

leurs paroles, à introduire dans les lois en préparation l'abrogation de la loi « Perben » de décembre 1996<sup>(2)</sup> et celle de l'arrêté de mars 1966.

Le diagnostic est établi, les remèdes existent, alors **n'attendons pas encore des années pour revitaliser le dialogue social avec les acteurs du pays réel.** ■

Eugenio Bressan

(1) CGT, CFDT, FO, CFTC ET CFE-CGC.

(2) Cette loi a introduit des élections à deux tours dans toute la fonction publique, en réservant le premier tour aux seules organisations représentatives.



© Daniel Maunoury

## FONCTION PUBLIQUE L'ESQUIVE

**Le projet de loi relatif à la fonction publique adopté par l'Assemblée nationale en juin devrait être examiné en décembre par le Sénat.**

Abordant des sujets divers, il a pu apparaître fourre-tout. Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale a même regretté que le ministre Jacob n'ait pas repris le projet de cadres statutaires de son prédécesseur Dutreil.

La même impression de flou se dégage des différents sujets discutés entre les organisations syn-

dicales et le ministre ou ses représentants. Pourtant, la cohérence est bien présente dans les différents travaux en cours.

En premier lieu des questions essentielles sont esquivées. Il est invoqué un « dialogue social », mais est confirmé le refus d'abroger l'amendement Perben qui organise les élections en deux tours, sélectionnant parmi les organisations syndicales celles qui ont le droit de se présenter dès le premier tour. Les textes fondamentaux pour les non-titulaires sont revus, mais aucune discussion ne s'avère possible pour

limiter le recours à l'emploi précaire et garantir le réemploi de ceux dont l'administration a eu besoin. **Lorsqu'il est question de formation, la reconnaissance de droits nouveaux pour les personnels est esquivée.** La question du pouvoir d'achat des traitements est aussi de celles qui sont écartées, au profit de mesures parfois utiles comme l'extension de la participation de l'État aux abonnements souscrits pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, ou de diversion comme celle de la bonification indemnitaire.

**Pourtant, ce gouvernement est loin d'être inactif.** Et lorsque le projet de loi de finances pour 2007 supprime des milliers d'emplois, en premier lieu dans l'enseignement secondaire, et ne programme en face d'une inflation prévisionnelle de 1,8 %, qu'une seule revalorisation du point d'indice de 0,5 %, ce sont de nouvelles règles de gestion des personnels qui se dessinent. Une telle orientation est dangereuse. Pour les personnels de plus en plus exposés à l'arbitraire, pour les métiers de la fonction publique

### SUSPENSE

**Lors du Conseil supérieur de la fonction publique, le ministre avait retiré l'article du projet de loi qui organisait le cumul de temps incomplets, c'est-à-dire la possibilité pour un fonctionnaire d'être affecté dans deux administrations différentes de l'État. Il n'en a pas moins approuvé l'amendement qui, lors de l'examen du texte par l'Assemblée nationale, a introduit l'expérimentation d'une telle formule en zone de revitalisation rurale. Devant les sénateurs, le ministre se reniera-t-il encore ?**

dont l'attractivité est mise à mal, pour leurs missions qui s'accommodent mal de mesures simplistes de performance.

**Le SNES et les syndicats de la FSU ont d'autres ambitions pour la fonction publique. Un colloque fin décembre les mettra en débat. En même temps, ils interviennent pour les défendre à chaque occasion et ils proposent de faire de la campagne de carte pétition pour le pouvoir d'achat une occasion d'en discuter avec tous nos collègues.** ■

Anne Féray

**A SIGNER**

**STOP** aux pertes de pouvoir d'achat

**OUI** aux augmentations salariales

**RETRAITES. ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ASSURANCE.** Lors de sa dernière séance, le Conseil d'orientation des retraites a pris connaissance de travaux récents qui montrent que l'impact de l'allongement de la durée d'assurance sur le report de départ en retraite est très limité.

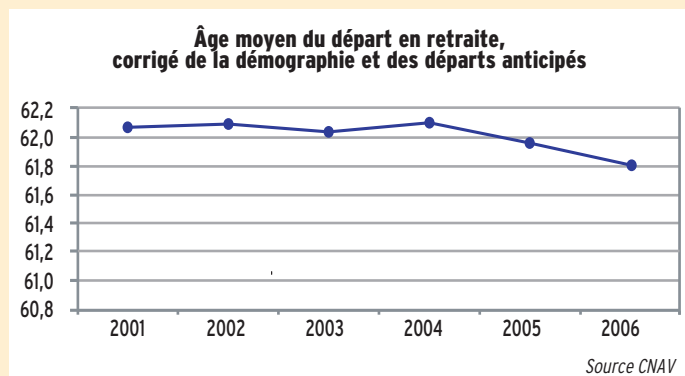
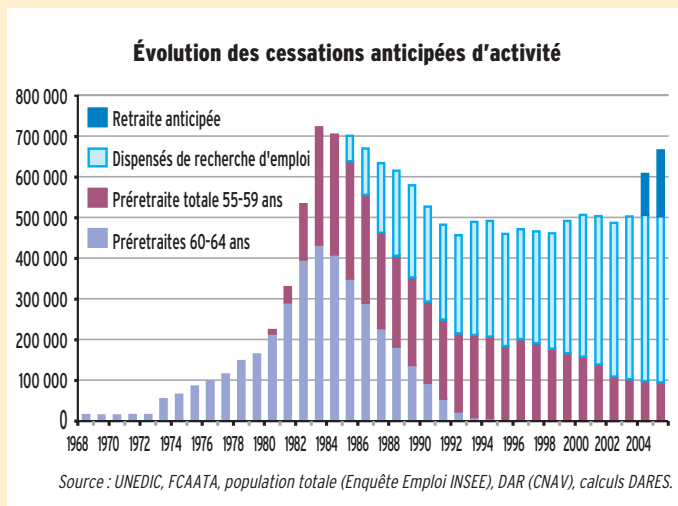
## La réalité sociale résiste aux injonctions

Une estimation faite avec le modèle Destinie de l'Insee pour les générations qui prendront leur retraite autour de 2030, montre que l'allongement de 40 à 41,75 annuités à l'horizon de 2020 n'entraînerait qu'un décalage d'âge effectif de liquidation de la pension de + 0,2 an (+ 0,8 pour les hommes, - 0,4 pour les femmes). Ce résultat est principalement dû au fait qu'au moment de liquider leurs retraites deux tiers des femmes et la moitié des hommes dans ce modèle sont hors de l'emploi, et donc plus en position de procéder à l'arbitrage attendu par le modèle entre poursuivre sa retraite ou s'arrêter en acceptant une pension plus basse.

Une étude de la CNAV confirme que « le comportement des assurés va, pour l'instant, dans le sens d'un départ aussi précoce que possible ».

L'âge moyen de départ en retraite, corrigé de différents biais, diminue, notamment dans la dernière période. Le taux de départ à 60 ans au mois près (ceux qui partent à 60 ans pile) est passé de 43 % en 2001 à plus de 45 % en 2005.

Le ministère du Budget a produit une étude, publiée dans la presse, tendant à montrer que les fonctionnaires civils ont déjà modifié leur comportement : ils auraient reporté leur départ de 10 mois depuis 2003. Le COR a incité à plus de prudence : il faut



corriger des départs anticipés des mères de trois enfants et de la fin du CFA, ainsi que de l'effet démographique. Enfin 2003 est une année atypique (accroissement des flux de départ). Il est probable, comme le montre une étude du SNES, qu'il y a pour le moment une assez grande stabilité des comportements, en termes d'âge moyen et de durée d'assurance au moment de la liquidation.

Actuellement, deux tiers des personnes qui partent en retraite dans le régime général sont hors emploi. Ce qui réduit de fait l'im-

portance d'un accroissement de la durée d'assurance. Du fait du succès en partie imprévu de la mesure pour carrières longues, on peut affirmer que malgré tous les discours sur l'emploi des seniors, il y a actuellement, si on rajoute les préretraites d'entreprises dont la statistique est inconnue, autant de cessations anticipées d'activité qu'à la grande époque des préretraites au début des années 80, soit aux alentours de 2 % de l'ensemble de la population en âge de travailler. ■

Daniel Rallet

**DIRECTIVE SERVICES.** Le 14 novembre, le Parlement européen doit voter en seconde lecture sur le projet de directive services (ex-Bolkestein). Si ce texte est approuvé, il sera définitivement adopté.

## Vote décisif le 14 novembre

En février 2006, suite à d'importantes mobilisations, le Parlement avait adopté un texte de compromis, modifiant de façon significative les dispositions les plus libérales sur le droit du travail et le principe du pays d'origine, tout en excluant certains services économiques d'intérêt général du champ d'application de la directive. La Commission avait plus ou moins suivi ce projet, mais en juillet dernier le Conseil des ministres a adopté un texte s'écarter du texte parlementaire



© Thierry Nectoux

sur des points importants. Madame Gebhardt (PSE), rapporteur du projet, a alors proposé 11 amendements pour exclure plus nettement le droit du travail, les services sociaux, assurer la protection des consommateurs, et introduire une référence à la Charte des Droits fondamentaux. Le texte du Conseil imposait également aux gouvernements de soumettre à la Commission un rapport sur la manière dont ils auront mis en œuvre la directive et surtout donnait à celle-ci



le pouvoir de produire chaque année un document qui constitue une interprétation de la nouvelle législation communautaire. Gebhardt proposait par un amendement de refuser à une institution cumulant déjà des attributs

des pouvoirs législatif et exécutif de s'attribuer en outre le pouvoir du juge, d'interpréter le droit ! Tous ces amendements ont été rejetés fin octobre par la commission parlementaire du marché intérieur, chargée de préparer le texte

soumis au vote du 14 novembre. La CES a déploré ce vote et, avec le mouvement qui s'est mobilisé en février dernier, demande aux parlementaires de revenir sur cette décision en séance plénière. Le vote du 14 novembre est d'autant

plus important que le débat sur une directive cadre concernant les services d'intérêt économique général et les services sociaux d'intérêt général va entrer dans une phase active. ■

Daniel Rallet

## BOLKESTEIN L'A RÊVÉ, LE PATRONAT DU BTP L'A FAIT

Un récent rapport sénatorial nous apprend que le BTP emploie plus de 100 000 travailleurs « détachés », en général issus d'Europe de l'Est, pour des marchés « ponctuels ». Le BTP représente 80 % du total des travailleurs détachés par des entreprises étrangères en France. Or, 95 % des détachements dans le BTP ne sont pas déclarés, ce qui signifie qu'il est impossible de vérifier si ces entreprises respectent les règles sociales françaises, notamment l'obligation du salaire minimum, et si elles versent les cotisations sociales dans le pays d'origine (elles ont le droit

de choisir le pays où elles sont beaucoup plus faibles). Avec beaucoup de mauvaise foi, certains esprits ont dénoncé une forme de xénophobie dans l'affaire du « plombier polonais », alors que la question n'était pas celle de l'emploi de travailleurs étrangers, mais de leur exploitation (le plombier polonais à 3 euros de l'heure) et de l'égalité des droits entre salariés français et étrangers. Car tel est le nouveau cours des politiques migratoires : utiliser l'immigration pour créer une pression à la baisse des normes sociales pour l'ensemble des travailleurs.

**CROISSANCE FRANÇAISE.** Le rebond récent de la croissance française est-il conjoncturel ?

La France a-t-elle réuni les conditions qui lui permettraient de bénéficier de la vague de progrès techniques ?

# Au-delà du rebond actuel

La croissance américaine tire celle de l'Europe depuis des années. Mais le retournement brutal du marché immobilier entraîne le premier ralentissement d'importance aux États-Unis depuis la brève récession de la fin 2001 : la croissance est passée de 3,4 % en rythme annuel au premier trimestre à 2,6 %, puis 1,6 % au troisième trimestre, la construction ayant chuté de 17 % en un trimestre. Ce ralentissement ne devrait pas beaucoup affecter la croissance française, dans la mesure où les exportations françaises vers les États-Unis sont assez faibles.

### Interrogations

Au-delà de ce ralentissement conjoncturel, certaines interrogations refont surface concernant la croissance américaine de ces dernières années. Il faut rappeler que la croissance américaine est supérieure à la croissance européenne depuis une bonne dizaine d'années. C'est la conséquence d'un dynamisme démographique supérieur, mais aussi de gains de productivité plus rapides, liés au progrès technique : des investissements importants en TIC (informatique et télécoms) ont rendu les entreprises américaines plus efficaces. Cependant, depuis la



récession de 2001, la croissance américaine résulte moins de cet effort d'investissement et davantage d'une combinaison de boom immobilier et d'impulsion budgétaire. En conséquence, selon certains calculs, les possibilités de croissance de l'économie américaine seraient désormais inférieures à 3 % par an. Qu'en est-il en France ?

### Points faibles

Le rebond récent de la croissance française est conjoncturel : la croissance mondiale tire les exportations et nourrit les bénéfices des grandes entreprises, la hausse de l'immobilier réduit l'épargne des ménages proprié-

taires (car la valeur de leur patrimoine augmente). Mais le potentiel de croissance n'a pas augmenté. L'investissement français en nouvelles technologies est très faible, par comparaison avec les pays scandinaves, le Royaume-Uni, le Japon ou les États-Unis. Les dépenses de recherche et développement sont à la traîne, les ventes de brevets et licences sont très médiocres (4 fois moins que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, 10 fois moins qu'aux États-Unis). L'équipement en ordinateurs, liaisons Internet ou téléphonie mobile est en retard sur les autres pays développés. Autrement dit, la France n'a pas réuni les condi-

tions qui lui permettraient de bénéficier de la vague de progrès technique qui a touché d'autres pays. Dans un contexte de forte concurrence internationale, on peut même craindre que cette insuffisante modernisation réduise la croissance. En effet, les productions réalisées en France risquent d'être concurrencées par des productions faites dans d'autres pays développés en utilisant des techniques plus efficaces.

### Défis pour 2007

Les candidats aux futures élections se sont emparés de ce thème et promettent tous dans leur programme d'investir dans la recherche. C'est certainement utile. Mais les investissements en ordinateurs, en logiciels ou terminaux de communication des entreprises comme des ménages ne résultent pas de dépenses publiques et la question reste entière de savoir comment ces investissements pourraient être stimulés, en particulier dans les PME. Il y a là un enjeu très important ; pour lutter contre le chômage, bien sûr, mais aussi parce que la croissance est la meilleure façon de financer les dépenses de santé, d'éducation ou de retraites. ■

Arnaud Parienty

## Second rôle

### Papa, maman et bébé

Selon une étude de la Drees, les pères conservent le second rôle dans la prise en charge des bébés, malgré la présence de papas « pouponneurs » et un recours assez fréquent au congé paternité, que 2/3 des pères utilisent mais pas toujours en totalité, et qui apparaît comme un moment d'équilibrage des rôles. 30 % des pères seraient « peu investis », 44 % « assez présents mais plutôt en deuxième ligne », 15 % « égalitaires » et 11 % « pouponneurs ». Certaines activités sont réalisées en alternance avec la mère (donner le biberon, changer le bébé). Mais « les tâches parentales requérant le plus de temps ou de technicité demeurent spécifiquement féminines ».

Quant aux autres tâches domestiques, les pères interrogés y consacrent en moyenne 1 heure par jour, contre 2 h 35 pour les mères. « 41 % des pères consacrent ainsi moins de 3 heures hebdomadaires aux tâches domestiques quand leur compagne est au foyer, contre 28 % quand elle occupe un emploi », indique l'étude ; plus la part des revenus du père est importante, moins celui-ci s'investit. Pour les pères comme pour les mères, la période entre le quatrième et le sixième mois du bébé marque un net recul de la pratique des loisirs (sport, arts, sorties), mais si entre 50 % et 80 % des pères disent réduire ou même arrêter ces loisirs, « la proportion varie entre 67 % et 90 % chez les femmes ».

## Enquête Insee

### Qui sont les SDF ?

Le nombre des SDF en France se situerait aux alentours de 93 000 personnes. L'Insee, qui vient d'étudier « les sans domicile en contact avec les institutions ou associations caritatives » dégage cinq groupes.

Le premier (45 % de cette population) est constitué de personnes seules sans activité professionnelle ; le deuxième groupe, qui représente 22 % des SDF, renvoie à « une catégorie plus jeune et plus diplômée vivant sans conjoint ni enfant mais disposant d'un emploi ». Le troisième est constitué de femmes seules accompagnées de jeunes enfants (18 %) ; le quatrième groupe est celui de jeunes vivant en couples (13 %) et le cinquième de personnes de plus de 50 ans sans activité professionnelle. L'étude met en évidence une « surreprésentation » parmi les sans domicile fixe, de personnes ayant été placées en famille d'accueil ou dans des foyers dans leur enfance (23 % contre 1 à 2 % pour l'ensemble de la population).

**PARCE QUE LES DÉSENGAGEMENTS** de la Sécu lui ouvrent un boulevard, le « marché » de la santé attise les convoitises des assurances privées, mais aussi des banques, qui rivalisent d'imagination pour capter jeunes, riches et bien portants.

## OPA sur notre santé

**A**lors que les bancassureurs se ruent sur la couverture santé avec l'intention bien affichée de capter les « bons risques », les assurances diversifient leurs offres, proposant pour l'une, une couverture de luxe à 1 000 euros par mois, pour l'autre, le remboursement des produits alimentaires au nom de la lutte contre le cholestérol ! Quant à MMA, elle va très loin dans la segmentation des risques : le 4 décembre, elle mettra en service un contrat de complémentaire santé appelé Double Effet, remboursable en fonction des dépenses de l'assuré. Plus cher de 15 % qu'un contrat-santé classique, il se décompose en deux parties : une réserve remboursable représentant la moitié de la cotisation, une autre moitié conservée définitivement par l'assureur. Le remboursement des frais médicaux s'effectue au départ sur la partie remboursable. Si en fin d'année, l'assuré n'a pas eu recours à son contrat, MMA lui restitue la totalité de cette part, ou le solde s'il l'a utilisée en partie. De fait, alors que le contrat aura augmenté pour tous, seuls les assurés n'ayant pas été souffrants seront remboursés d'une partie de leur cotisation. Ce sera la double peine pour les malades, et il y a un risque bien réel que certains ne se



fassent pas soigner pour récupérer leur prime !

Il s'agit pour tous ces groupes privés de segmenter les populations, et de proposer des garanties « low coast » susceptibles d'attirer les populations à faible risque, surtout les jeunes, peu consommateurs de soins.

En incitant les assurés à se couvrir en fonction de leurs besoins, on porte gravement atteinte au principe de la solidarité, de la mutualisation des risques et au final à l'assurance-maladie obligatoire. Car si ces pratiques ne concernent que la couverture complémentaire santé, elle introduit l'idée de « bonus » et de « malus » dans la santé et prône l'individualisation et la sélection des risques.

Face à ces attaques, la Mutualité française, forte de millions d'adhérents attachés aux valeurs de

solidarité, tente, dans une situation de concurrence exacerbée, de combattre les discriminations et les exclusions dans le domaine de la couverture complémentaire en santé et de mettre en œuvre une stratégie la distinguant nettement des opérateurs financiers et de l'assurance privée. Combat difficile, d'autant que certaines mutuelles ont déjà dû abandonner certains principes. Elle agit notamment pour mettre en place un système universel, d'aide à la mutualisation. De plus, considérant que les inégalités ne concernent pas que l'accès aux soins, mais aussi la qualité de la prise en charge par le système de soins et la prévention des risques, individuels et collectifs, qui pèsent sur la santé, elle veut offrir à ses adhérents, avec le parcours mutualiste, des prestations et des services de santé innovants, dans le cadre de cotisations solidaires et maîtrisées.

Les confédérations syndicales, qui siègent à la CNAM, restent quant à elles l'arme au pied. Pour la FSU, c'est évidemment en luttant contre les régressions de l'assurance-maladie obligatoire et pour un haut niveau de remboursement des prestations et soins, que l'on sera en capacité d'empêcher la marchandisation de la santé. ■

Élizabeth Labaye

## DÉREMBOURSEMENT : PRUDENCE MINISTÉRIELLE

Xavier Bertrand a annoncé qu'il ne procéderait dans l'immédiat à aucun déremboursement de médicaments réévalués récemment par la Haute autorité de santé (HAS). Cette instance indépendante avait recommandé le retrait du remboursement de 89 médicaments classés en service médical rendu (SMR) insuffisant. Dans sa décision, le ministre distingue, d'un côté, 48 vasodilatateurs (utilisés dans le traitement des troubles cognitifs des personnes âgées), qui continueront à être remboursés à 35 % par l'assurance-maladie, car selon le ministre aucune alternative thérapeutique n'existe et, de l'autre, 41 produits divers (antidiarrhéiques, ORL, pneumologie...), qui seront remboursés mais à 15 % pendant un an (alors que des solutions autres existent pourtant). Ces

mesures seront accompagnées d'une baisse des prix de ces « médicaments ».

En période préélectorale, le ministre s'est donc montré prudent, mais à quoi sert donc la Haute autorité en santé ? Pour J.-P. Davant, président de la FNMF, « l'efficacité de ces médicaments mis sur le marché il y a dix ou vingt ans n'est aujourd'hui plus reconnue. Pourquoi doit-on continuer à gaspiller l'argent de la Sécurité sociale pour rembourser ces médicaments qui n'ont pas d'utilité ? ».

Pour la FSU, les médicaments prescrits doivent être remboursés intégralement. S'ils ne sont pas utiles, ils ne doivent être ni prescrits ni remboursés, et retirés du marché, l'argent des assurés sociaux n'étant pas destiné à alimenter les profits des laboratoires pharmaceutiques.



« ÉGALITÉ DES CHANCES »... OU ÉGALITÉ ? Le SNES a récemment consacré deux journées Observatoire à cette notion « d'Égalité des chances » afin de montrer ce qu'elle recouvre et les dangers qu'elle contient. Les contributions des différents intervenants et les débats sont en ligne sur le site Observatoire : <http://www.snes.edu/observ/spip>

## La logique de l'individualisation

L'égalité des chances est le maître mot de notre gouvernement. L'idée oriente la plupart des dispositifs actuels, de la Loi Fillon à la loi Borloo. C'est aussi celle qui est déclinée dans bon nombre de discours politiques, en cette période préélectorale.

Pourquoi une telle obstination à accoler le mot « chances » et somme toute, une certaine part de loterie, à un principe comme celui d'égalité ? Un début d'explication réside dans la conférence de presse de rentrée de notre ministre : « L'Égalité des chances » nous dit-il « c'est le mérite ». Au-delà d'un discours populiste sur le thème du retour aux valeurs d'antan, il y a dans cet aveu tout un programme : transformer les échecs actuels du système éducatif qui ne parvient pas à renverser les inégalités sociales, en



© Clément Martin

échecs individuels liés au mérite de chacun.

La logique de l'individualisation des parcours dans le cadre de la mise en place de la loi Fillon est la pierre angulaire de cette mutation radicale de notre système éducatif. Assortie du PPRE elle permet de transformer l'engagement collectif d'une société, basé sur le principe fondamental d'égalité, pour faire réussir tous les élèves dans le cadre d'un pro-

gramme national, en une « faveur accordée » sous condition de « bon » comportement, pour obtenir ou conserver ce que la loi prévoit. Mais à l'arrivée, tout le monde n'aura pas « saisi sa chance » et les inégalités constatées seront donc entièrement... méritées.

Or nous savons bien qu'apprendre est essentiellement un acte collectif, et que ce qui est décisif, c'est la réussite des apprentissages

en classe. À l'inverse, l'efficacité des remédiations, soutiens particuliers et autres stratégies individualisantes est remise en cause à la fois par les enseignants qui n'y croient guère (ou sauf dans des cas très particuliers) et par les résultats de la recherche. C'est au moment de la mise en place des apprentissages qu'il faut donner un maximum de « chances », en diversifiant les situations d'enseignement. Il faut investir dans la formation des enseignants, le travail de concertation, la confrontation des pratiques, la diffusion des recherches scientifiques et mettre en place une véritable réflexion sur les contenus d'enseignement, réflexion que court-circuite à nos yeux le Socle commun en réduisant le savoir à des compétences utilitaristes. ■

Sylvie Nony

[sylvie.nony@snes.edu](mailto:sylvie.nony@snes.edu)

### PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE).

## Bilan peu concluant...

Dans son rapport de juin sur l'expérimentation des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative, l'Inspection générale dresse un bilan peu positif : faiblesse du pilotage pour accompagner les établissements, simple reprise des dispositifs déjà existants, manque de formation des enseignants...

Les recommandations sont parfois contradictoires : ici on conseille de s'appuyer sur les évaluations de Sixième, là on les cri-

tique ; ici on préconise l'intervention du professeur de la classe dans sa discipline, ailleurs non... Quant au « public » choisi en collège, on va de 5 % à près du tiers des élèves. Pour les critères qui « déclenchent » un PPRE, les décisions ont été « plus liées à des appréciations locales qu'à une analyse réfléchie des difficultés des élèves » (mais comment d'ailleurs auraient-ils pu « définir des stratégies » en fonction de « paliers du socle » encore inconnus ?).

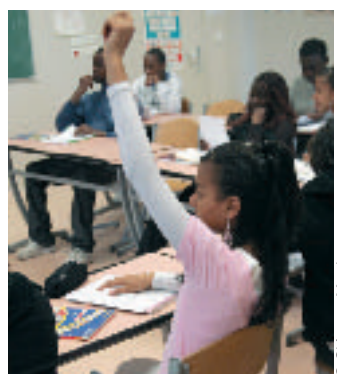
Alors que le rapport décrit une « innovation mal identifiée » il est consternant, au vu de ce bilan, que les PPRE aient pu être généralisés en cette rentrée. Cette tendance à généraliser toutes les expérimentations, en l'absence d'évaluations ou malgré celles-ci, ne peut qu'inquiéter quand la loi Fillon invite à expérimenter tous azimuts.

Les conditions d'une « généralisation réussie » indiquées par l'IG n'étaient en effet pas réunies.

Par exemple, les emplois du temps doivent avoir été prévus pour que les élèves ne soient pas retirés du cours normal. Pour les rencontres préalables avec l'élève et sa famille, les enseignants doivent avoir été formés. Le plus significatif concerne la mise en œuvre pédagogique des PPRE : le rapport souligne le besoin de formation et de ressources pédagogiques. Or, les documents d'accompagnement promis ne sont toujours pas parus !

Finalement, les IG eux-mêmes s'interrogent sur « la capacité à produire des résultats totalement probants sur le parcours scolaire de bon nombre d'élèves concernés ». Mais là n'est pas le problème car l'objectif est moins de lutter contre les difficultés des élèves que d'introduire à tout prix – et quel qu'en soit le résultat – des dispositifs d'individualisation destinés à « faire évoluer le système » dans le sens voulu. ■

Gilbert Martinat



© Clément Martin

### DEUXIÈME SALON DU LIVRE D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

La deuxième édition du Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques se tiendra les 17, 18 et 19 novembre 2006 à l'espace Robespierre d'Ivry-sur-Seine (Val-de-



Marne). L'Histoire des théories de l'Évolution est la thématique retenue pour cette année. L'entrée est libre et gratuite.

Cette initiative est celle de l'ASTS (Association Science Technologie et Société), une association qui se propose de nourrir les liens entre sciences et citoyens.

Le programme complet des conférences, rencontres, débats, et animations de ces trois jours se trouve sur le site de l'association <http://www.astss.asso.fr/site/index.php>.

# Encore en ligne de mire ?

Entre rumeurs, projets ministériels, et mise en place des réformes, de lourdes menaces pèsent sur ces deux disciplines : faisons le point.

**Le socle commun :** des groupes d'experts « piliers du socle » et des groupes disciplinaires doivent se réunir pour décliner sa mise en œuvre, (voir *L'US* n° 641 page 3 et [http://www.snes.edu/clet/article.php3?id\\_article=1491](http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=1491))

. Le SNES pèsera pour que les programmes et les « piliers » ne se réduisent pas à de microcompétences. Ils doivent être ancrés sur des savoirs disciplinaires, pas uniquement axés sur le patrimoine et le culturel, et les pratiques artistiques doivent rester au centre des disciplines.

**Le nouveau brevet 2008 :** le ministère n'a pas encore communiqué son projet mais il y a fort à craindre que soient reprises les propositions de Fillon de 2005 : les disciplines artistiques ne seraient plus évaluées obligatoirement au brevet avec le risque d'une remise en cause de l'obligation scolaire.

**Les collèges EPI :** au nom de

l'« ambition réussite », ils peuvent expérimenter des dispositifs permettant de faire acquérir aux élèves le socle commun. Les enseignements artistiques risquent de disparaître de ces établissements, au profit d'activités déléguées à des intervenants extérieurs rémunérés dans le cadre du plan de cohésion sociale.

**Les concours de recrutement :** le CAPES interne d'éducation musicale est fermé pour la deuxième année consécutive, ainsi que le troisième concours pour les deux disciplines. Pourtant, le potentiel actuel ne permet pas de couvrir tous les besoins et les collègues contractuels ne demandent qu'à passer les concours.

**Les mentions complémentaires :** depuis la rentrée 2006, les candidats de certains concours de recrutement peuvent passer une certification complémentaire pour enseigner les arts plastiques. Il s'agit en fait du retour de la bivalence, avec une formation très aléatoire en IUFM, et aucune validation par l'examen de qualification professionnelle.



Pour en savoir plus : [http://www.edm.snes.edu/brochure/objectif\\_concours/objectif\\_concours04.html](http://www.edm.snes.edu/brochure/objectif_concours/objectif_concours04.html)

**Les audits :** l'audit sur les horaires du collège ([http://www.snes.edu/clet/article.php3?id\\_article=1543](http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=1543)) préconise une redistribution des horaires des élèves ; 80 % des horaires seraient obligatoires et nationaux, 20 % optionnels et définis localement. Il y a fort à craindre que les enseignements artistiques soient touchés (60 heures par an préconisées par l'audit sur 36 semaines pour un ensemble global « enseignements artistiques »).

**Le décret de 50 :** le ministère va récupérer de nombreuses heures avec la suppression de certaines

décharges. Le SNES défend un tout autre projet et demande la réelle prise en compte des tâches « nouvelles » (gestion du matériel, maintenance du matériel informatique, etc.). Les disciplines artistiques sont aussi concernées. Signez la pétition en ligne : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=17>

Le SNES alerte les collègues sur l'ensemble des mesures prévues et des projets et les incite à prendre part à toutes les actions engagées par le SNES pour la défense de nos métiers. Il proposera début novembre un texte commun aux associations et aux autres organisations syndicales. ■

**Sandrine Charrier**  
ens.artistiques@snes.edu

## BLOIS

# Le SNES aux Rendez-vous de l'histoire



Peut-on encore enseigner et étudier aujourd'hui l'histoire des pauvres ?

Pour la quatrième année consécutive, le SNES a participé aux Rendez-vous de l'Histoire à Blois : pendant deux jours, des

enseignants d'histoire-géographie du SNES se sont réunis pour faire le bilan de leur discipline, débattre autour des nouveaux programmes de collège qui sont en chantier, partager leurs expériences, leurs inquiétudes et leurs attentes. Il s'agissait à la fois d'approfondir la réflexion syndicale sur ce que nous voulons enseigner, et de débattre sur ce que nous voulons proposer, aux groupes d'experts qui travaillent à l'élaboration de ces nouveaux programmes.

Au cœur de ce stage, une journée de tables rondes sur le thème « Peut-on enseigner l'histoire des pauvres ? ». Des universitaires français et britannique ont fait un état des lieux de la recherche sur l'histoire des pauvres au Moyen-Âge (J.-L. Roch), à l'époque contemporaine en Angleterre (K. Dixon),

aux États-Unis (R. Huret), en France (J.-F. Wagniar). L'autre partie de la journée a été consacrée à l'enseignement de l'histoire des pauvres en France (M. Deleplace), en Suisse (C. Heimberg), en Allemagne (C. Kohser-Spohn). Conférences et débats avec la salle ont permis de mettre en évidence les enjeux d'un tel sujet, le peu de place accordée à cette histoire des pauvres, aussi difficile à définir soit elle dans un contexte de recul de l'histoire sociale.

Lors de la réunion syndicale qui a clôturé le stage, la qualité des interventions et des échanges a été très largement soulignée par les participants ; tous ont insisté sur leur réel besoin de ce contact avec la recherche universitaire, les débats qui traversent la communauté des historiens. À l'heure où

l'histoire est bien souvent mise au service de questions socialement vives, il est urgent en effet de jeter plus de passerelles entre savoirs enseignés et savoirs universitaires.

Enfin, ce stage a confirmé l'attente forte des collègues d'une véritable formation continue permettant cette prise de hauteur essentielle sur nos pratiques et sur les programmes, pour comprendre les enjeux des choix qui sont faits et pouvoir être associés à leur élaboration. Tous ont déploré l'indigence des stages PAF proposés qui ne permettent guère ces approches, à l'heure du socle commun si réducteur pour l'enseignement de nos disciplines et des chantiers sur les nouveaux programmes. ■

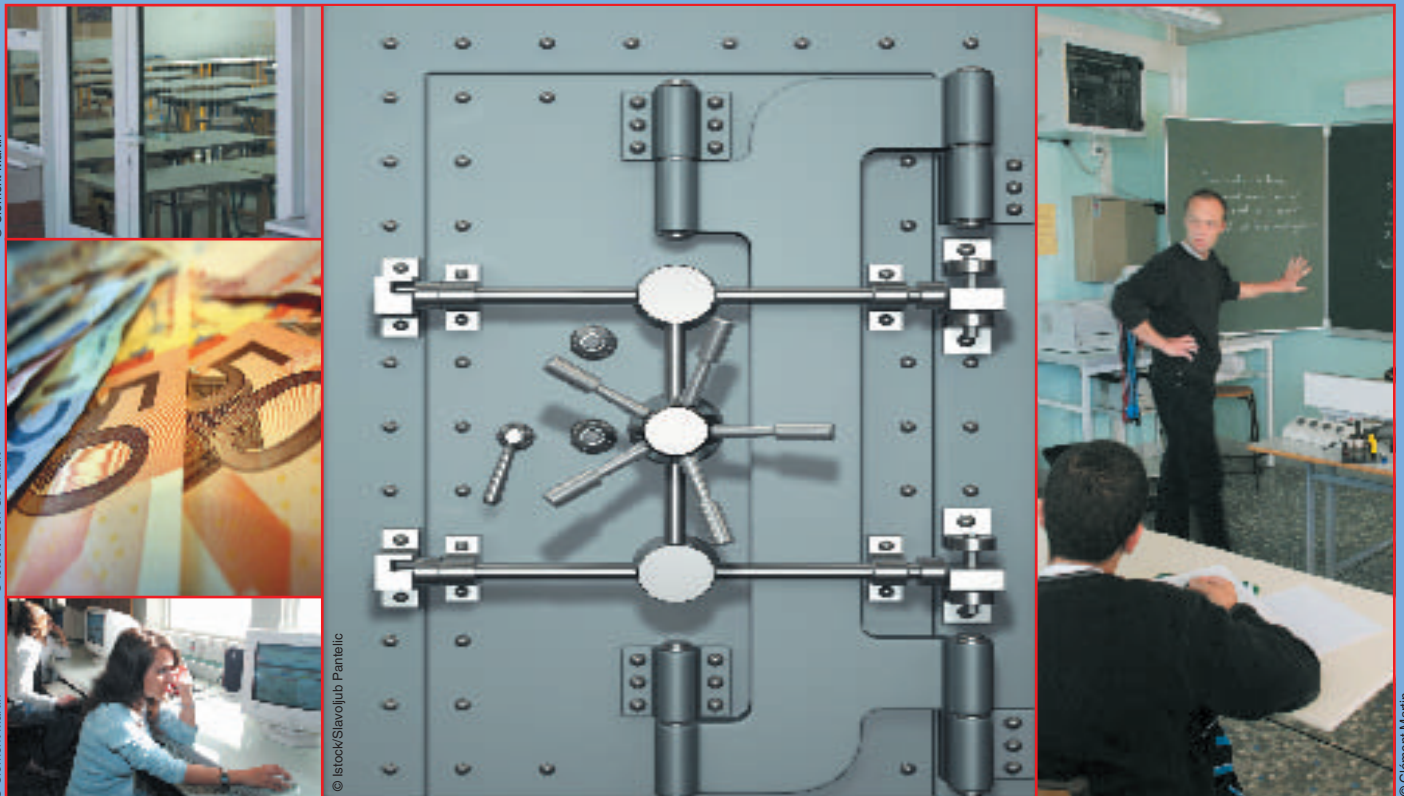
**Alice Cardoso**



# DOSSIER

Audits collèges et lycées

## Quand Bercy réforme l'école



Dossier coordonné par T. Reygades ; avec F. Belin, M. Daune, R. Hubert, S. Nony, M. Olivain, G. Ortusi, D. Rallet, D. Robin.

**D**eux nouveaux audits, qui portent sur l'organisation des enseignements au collège et au lycée, ont été rendus publics le 17 octobre par le ministre du Budget, Jean-François Copé. Cette politique d'audits, diligentée par le ministère de l'Économie et des Finances, touche tous les ministères. Développée en parallèle de la mise en œuvre de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), elle couvre de larges champs, de l'« Aide Médicale de L'État » pour le ministère de la Santé à la « Maîtrise des frais de justice : les empreintes génétiques » pour celui de la justice, et bien d'autres. (voir [www.audits.performancepublique.gouv.fr](http://www.audits.performancepublique.gouv.fr)).

Ces audits s'inscrivent donc, sous couvert de « modernisation de l'État », dans le cadre d'une recherche systématique de réduction de la dépense publique, quitte à restreindre de manière considérable les missions de services publics exercées par l'État. Faisant éclater les grilles horaires actuelles du collège et du lycée général et technologique, ces deux audits visent à y bouleverser

l'enseignement, dans le droit fil de la loi Fillon et au-delà : recentrage sur les « fondamentaux », accent sur les compétences, individualisation des parcours scolaires, développement de l'apprentissage, autonomie accrue des établissements...

Répondant à la commande passée, les rapports de ces audits annoncent clairement de nouvelles suppressions massives d'emplois dans le second degré et une redéfinition des métiers de l'éducation.

Ces rapports ne sont pas destinés à être enterrés aussi vite que parus car l'administration de l'Éducation nationale a déjà annoncé qu'elle se mettait en ordre de bataille pour « mettre en œuvre les conclusions » de ces audits, comme elle a su le faire récemment au sujet des décharges statutaires.

Ce dossier a pour objectif de préciser les contenus de ces textes, de les analyser en les replaçant dans le contexte politique et économique, et d'étudier les conséquences possibles ou recherchées de leur application.

## Responsabilités

# Qui pilote l'Éducation nationale et comment ?



Les audits qui se multiplient, en particulier concernant l'Éducation nationale, ont une première caractéristique significative : ils sont pilotés par le ministère des Finances. C'est d'ailleurs sur le site de ce ministère qu'ils sont dévoilés. Ils sont présentés comme des audits de « modernisation » mais l'objectif premier est clair : faire des économies budgétaires. Ainsi au-delà de toute réflexion sur les objectifs du système éducatif, la préoccupation première est de réduire les dépenses d'éducation, singulièrement dans le second degré.

Le débat sur les objectifs de l'Éducation nationale dans notre pays devient second. Le choix, *a priori*, fait dans ces audits de réaliser des économies budgétaires induit des logiques

qui, de fait, s'imposent, dès lors que les conclusions de ces audits sont mises en œuvre. Ainsi la politique éducative de notre pays est désormais déportée à Bercy. Il ne s'agit plus de disposer d'outils permettant une évaluation du système éducatif, une mise à plat et un examen de l'ensemble des paramètres, mais bien d'un procès fait au second degré sous le seul angle des coûts.

Le ministère de l'Éducation nationale a alors beau jeu de mettre en œuvre tout ou partie de ces conclusions émises par une poignée de penseurs éclairés. C'est ce qui s'est passé concernant les décharges de service des enseignants du second degré, audit qui conduit le ministère à vouloir réduire de 10 % le nombre de décharges statutaires à la rentrée 2007. Car ces audits ont une seconde caractéristique : ils sont l'œuvre d'un groupe d'experts qui ne s'embarrassent pas à faire largement participer les acteurs du système éducatif à leur réflexion. Les besoins éducatifs de notre pays, le bilan honnête des évolutions du système éducatif ces 20 dernières années, les efforts fait par les personnels pour s'adapter à une population scolaire élar-

Pour le SGEN, certaines des propositions de l'audit « méritent d'être précisées et débattues, et d'autres [sont] plus discutables ». Mais il faut « inverser la logique », avance le SGEN qui refuse que la logique budgétaire soit « l'entrée déterminante » pour engager une réforme dans le système éducatif. « Ce sont les missions que la société assigne à son système éducatif qui doivent permettre de déterminer les transformations nécessaires. » 20/10/2006.

gie ne sont pas au cœur de leur réflexion. Le SNES continue de demander un débat sur la politique d'éducation dans notre pays, incluant le choix d'objectifs qui doivent être tranchés démocratiquement. Nous ne croyons pas que ce soit à travers des audits rédigés par des technocrates du ministère des Finances assistés par quelques hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, que pourront se construire les objectifs de notre pays en matière d'Éducation, quand, de surcroît, cet exercice n'est guidé que par le seul souci d'économie. ■

Le SNCL-FAEN s'oppose à la suppression des derniers « repères de stabilité » que représenteraient les grilles horaires hebdomadaires et les classes fixes pour les adolescents : « la réduction sensible du nombre des heures d'enseignement porterait atteinte au niveau des élèves », analyse l'organisation syndicale qui craint la disparition de travaux pratiques dans les disciplines expérimentales. « La suppression des groupes de moins de 15 élèves dans les langues vivantes frapperait très durement les langues déjà les moins enseignées ». 20/10/2006.

## Choix

## Le budget contre l'investissement scolaire

Selon le dictionnaire d'économie et de sciences sociales Nathan (édition 2006), un audit est une « enquête d'évaluation des comptes, des méthodes et des procédures de gestion au sein d'une entreprise, ou de



toute autre institution, afin de garantir à leurs destinataires la régularité et la sincérité des informations qui leur sont transmises ». Autrement dit, même s'il est légitime que le ministère de l'Économie et des Finances, commanditaire de ces audits, vérifie que l'argent public est bien dépensé, cela n'a rien à voir avec l'injonction de faire mieux avec moins. Si l'Éducation nationale, comme toute autre administration, doit être soumise à une contrainte de budget, une autre démarche, indissociable, est indispensable : déterminer les moyens pédagogiques nécessaires à la mission que lui a confiée la Nation : la réussite scolaire des jeunes. Raisonner à l'inverse conduirait à un pilotage de l'École par le budget. Le problème c'est qu'on risque de

provoquer un effet contraire à celui tant désiré par notre grand argentier car le pilotage par le budget s'inscrit toujours dans le court terme. Prenons deux exemples, suggérés par ces audits : s'il ne fait pas de doute que la remise en cause des travaux en petits groupes (travaux dirigés) conduira à une diminution sen-

« L'état des lieux [...] est exact », déclare Gilles de Robien jeudi 19 octobre 2006 sur RTL. « C'est vrai qu'on redouble trop en France », « On redoublera moins parce que c'est un traumatisme pour tout le monde le redoublement, c'est un traumatisme pour l'élève, pour les parents, et ça coûte très cher ».



Alors que l'audit propose de rénover « sans plus attendre » les séries technologiques, ce qui permettrait d'économiser de 5 % à 10 % de l'horaire total d'enseignement dans certaines de ces séries, le ministère de l'Éducation nationale assure que le processus est « déjà bien engagé ».

sible des horaires et donc à des économies immédiates, qu'en sera-t-il dans quelques années quand les élèves maîtriseront beaucoup moins les savoir-faire propres aux disciplines concernées ? Faudra-t-il à ce moment accepter davantage de redoublements (très onéreux), mettre en place des processus d'aide individualisée, souvent moins efficaces ? Pour éviter de mettre à mal les finances de l'État, faudra-t-il opérer un transfert vers les collectivités territoriales qui prendront en charge ce coût avec une augmentation de la pression fiscale locale et le risque d'aller vers le démantèlement de l'EN ? Faudra-t-il laisser les familles l'assumer elles-mêmes et les ren-

voyer devant les marchands de soutien scolaire, avec toutes les inégalités que cela suppose ? Le budget de l'Éducation nationale aura baissé mais pas la dépense d'éducation ! Une nuance de taille qui échappe à bon nombre de commentateurs.

On peut faire le même raisonnement avec la remise en cause de la diversification en lycée. C'est en partie elle qui a permis d'assurer le doublement du taux d'accès au bac (en



« Les conclusions des deux audits sur les grilles horaires d'enseignement visent clairement à justifier *a posteriori* des suppressions d'emplois déjà décidées pour 2007 et à en légitimer d'autres à venir pour les années suivantes », estime le SNES-FSU le 17 octobre.

15 ans). Il ne fait pas de doute, là non plus, que la disparition de certaines options permettra d'économiser des « heures » à court terme. Mais cela risque de se payer plus tard par des réorientations difficiles et coûteuses, et par un recul de cette démocratisation dont le coût lui n'est pas chiffré par les experts ! Il serait facile de lister l'essentiel des propositions des audits et de conduire le même raisonnement : le court terme imposant des économies budgétaires est systématiquement privilégié par rapport à l'investissement éducatif. À croire qu'en haut lieu on ait repris le vieil adage d'un célèbre économiste : « ne raisonnons pas à long terme car, à long terme, nous serons morts » ! ■

## Les Langues Vivantes

# Le modèle pour déréglementer ?

Les propositions concernant les langues vivantes dans les deux rapports, dessinent un ensemble cohérent qui préfigure ce que pourrait devenir l'Éducation nationale si les réformes préconisées voyaient le jour :

La Société des agrégés a dénoncé, le jeudi 19 octobre 2006, « l'emprise de Bercy sur la rue de Grenelle », Pour l'association, la « composition même des missions d'audit », est bien « la preuve que ces missions avaient des objectifs budgétaires plus que pédagogiques ».

« Pour ce qui est des langues vivantes, le système ne peut plus supporter la charge budgétaire de structures inférieures à 15 élèves... En appliquant le principe selon lequel les structures de langues vivantes ne devraient pas être inférieures à 15 élèves et viser 20 élèves en moyenne, une économie supérieure à 3000 ETP pourrait être réalisée. » (*rapport lycée*)

« Le plan de modernisation de l'apprentissage des langues vivantes est particulièrement intéressant et prometteur dans le sens où il introduit un référentiel européen partagé..., un mécanisme d'évaluation externe à travers la certification et de nouveaux modes d'apprentissage... et l'organisation de l'enseignement en groupes de compétences » (*rapport collège*). « La mission propose donc de mettre en place une dotation fusionnée d'horaires de

langues vivantes, par cycle voire entre les cycles... les concepts de langue vivante 1 et 2 ne doivent en effet plus être structurants. Si un établissement souhaite enseigner deux langues vivantes de front à partir du cycle d'initiation, quitte à augmenter le taux de remplissage de ses divisions, il assumera son choix... et sera évalué sur ses résultats par l'institution et ses usagers.

En revanche, il ne paraît pas réaliste de rendre obligatoire dès 2007 l'apprentissage d'une seconde langue vivante pour l'ensemble des collégiens en Cinquième : la ressource enseignante n'est pas recrutée, les supports budgétaires n'existent pas, et une priorité doit être donnée à la réussite de la mise en place de la certification européenne sur la première langue. » (*rapport collège*)

« Se posera en outre [la question] du lien entre certification et baccalauréat. Les deux référentiels peuvent-ils coexister ? Sont-ils superposables ? L'un ne risque-t-il pas de l'emporter sur l'autre ? Faut-il davantage les faire

correspondre, au-delà du tableau à géométrie variable placé en exergue d'un programme tout récemment rénové ? » (*rapport lycée*). Les objectifs sont clairs : la carte des langues doit être rationalisée pour éviter les groupes inférieurs à 10 (en collège) et 15 élèves (en lycée), l'enseignement doit être organisé autour de compétences dont la certification est externalisable, les notions de classes, séries, LV1, LV2... sont abandonnées, la nature même du baccalauréat est remise en cause... ■



Le ministère de l'Éducation nationale, et plus particulièrement la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) et le secrétariat général, constate que le rapport d'audit rejoint son analyse « quant aux marges de progrès en matière de performance et d'équité dans les établissements du second cycle ». Cependant, la proposition relative au plan de rénovation des langues vivantes qui consiste à financer le nouveau besoin par la suppression des groupes de moins de quinze élèves, « risquerait de conduire à la disparition de l'enseignement de toutes les langues », à l'exception de l'anglais et de l'espagnol, « Les engagements internationaux qu'a pris la France pour favoriser la diversité linguistique (par exemple avec l'Allemagne) semblent peu compatibles avec une telle mesure ».

## Que disent les audits ?

Pointant des faiblesses que le SNES ne cesse de mettre en évidence depuis des années (stagnation des sorties sans qualification et des taux d'accès au bac, taux de redoublement trop élevé...), les rapporteurs des deux audits inscrivent leurs propositions à la fois dans le droit fil de la loi Fillon (socle commun, conseil pédagogique, groupes de compétences en LV, déréglementations via les expérimentations ...) et dans le cadre de la prétendue nécessité de poursuivre, en l'amplifiant, la saignée budgétaire dont fait l'objet le second degré depuis quelques années.

Leurs recommandations visent à renforcer le pilotage du système éducatif par la « performance » et la contractualisation (en lien avec les objectifs de résultats assignés aux académies et aux établissements), à amputer les horaires des élèves, à faire voler en éclat la notion de grille hebdomadaire disciplinaire, à imposer une définition locale d'une partie non négligeable des enseignements (jusqu'à 20 %), à supprimer les dédoublements au profit d'une individualisation des parcours scolaires. Derrière la globalisation des moyens et l'annualisation des horaires, se dessinent une réduction drastique de l'offre de formation et une mise en concurrence plus marquée des établissements. Au lieu de relancer la démocratisation aujourd'hui en panne, ces propositions accentueraient les faiblesses et la polarisation sociale déjà forte du système éducatif. Loin de viser la réussite de tous les jeunes, il s'agit en fait d'organiser une école plus inégalitaire aux fonctions de tri social renforcées.

## Collège : des horaires abandonnés au local

### Horaires des élèves

Avec 830 à 940 heures par an selon les âges, les horaires des collégiens sont considérés comme plutôt stables et seulement « un peu au-dessus de la moyenne » européenne (respectivement 804 heures et 884 heures). La présentation de quelques systèmes éducatifs européens en Annexe V montre d'ailleurs que les comparaisons ne sont pas aisées tant les organisations des enseignements diffèrent d'un pays à l'autre, et que certains pays comme l'Autriche (1170 heures), la Finlande (1083 heures), l'Espagne (1015 heures) consacrent finalement des volumes horaires globaux plus importants que la France...

### Une nouvelle organisation des enseignements

Proposition phare de l'audit collège, la suppression des grilles horaires hebdomadaires (jugées trop « rigides ») au profit d'un référentiel annuel aurait des conséquences dramatiques à la fois sur l'organisation des enseignements et le service des personnels. Amorcé dès la rentrée 2007 « par les équipes qui souhaitent prendre le risque du changement » (sic) dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article 34 de la loi Fillon, l'assouplissement des obligations horaires serait généralisé « après la rénovation du brevet et la stabilisation des objectifs fixés par le socle commun... » (prévues pour la session 2008).

Le référentiel préconisé (cf. ci-contre) fixe pour chaque enseignement une base horaire par cycle qui correspond à environ 80 % des horaires actuels (calculés sur 36 semaines) afin de « libérer 20 % des moyens horaires pour les affecter à la réalisation des objectifs de progrès des collèges » (proposition

n° 5). On note au passage que les horaires sont globalisés sur deux années au cycle central, que le travail en groupes allégés en SVT et technologie en Sixième n'est plus garanti, que la référence aux arts plastiques et à l'éducation musicale disparaît au profit du champ disciplinaire « enseignements artistiques », et que le faible volume dévolu aux options obligerait les collèges à faire des choix risquant d'être socialement marqués (latin et grec dans certains, découverte professionnelle dans d'autres ?).

Avec des horaires obligatoires réduits, l'objectif est de viser l'acquisition du seul socle commun tandis que la dotation non affectée permettrait d'« adapter l'offre de formation aux divers profils, aspirations et ambitions des élèves » (PPRE pour les uns, accès à des apprentissages plus ambitieux que le socle pour les autres...). Il s'agit donc bien de renforcer l'individualisation des parcours au sein d'un collège à la carte où tous les élèves ne seraient pas traités à la même enseigne. La mise en concurrence des collèges selon la po-

pulation scolarisée ou les ressources enseignantes disponibles accentuerait la polarisation sociale, déjà forte, amplifiant les contournements de la carte scolaire et les phénomènes de ségrégation sociale.

### Le pilotage par la performance

Bien que l'ensemble du rapport mette en avant la nécessité de donner une plus grande autonomie pédagogique aux établissements,



Proposition de référentiel horaire national

	Cycle d'initiation	Cycle central	Cycles d'orientation
Français	145 heures	250 heures	120 heures
Mathématiques	130 heures	230 heures	115 heures
Langues vivantes	130 heures	280 heures	175 heures
Histoire-géographie	95 heures	190 heures	105 heures
Sciences de la vie et de la terre	45 heures	100 heures	45 heures
Physique-chimie		100 heures	60 heures
Technologie	45 heures	100 heures	60 heures
Enseignements artistiques	60 heures	120 heures	60 heures
Éducation physique et sportive	130 heures	180 heures	90 heures
Options		100 heures	90 heures
Dotation non affectée	200 heures	400 heures	200 heures





celle-ci serait en fait très encadrée par la contractualisation et les « objectifs de progrès » assignés à chaque collègue en fonction de ses performances. L'établissement qui privilégierait la réduction des effectifs des classes ou les dédoublements n'aurait par exemple aucune chance de voir son projet validé par les autorités académiques (car elles en contestent l'efficacité pédagogique) et ne recevrait pas les moyens escomptés. Le rapport prévoyant « un système d'incitations symboliques ou matérielles, voire de sanctions », tout porte à croire que les collègues qui n'inscriront pas leur projet dans le cadre des injonctions institutionnelles (ou qui n'atteindront pas les objectifs assignés) verront même leur dotation baisser. Quant à la politique d'éducation prioritaire,

curieusement absente de ce rapport, tout semble indiquer que les collègues concernés ne recevraient pas plus de moyens que les autres et que tout se jouerait dans l'utilisation différenciée des 20 % de moyens non affectés !

### L'annualisation des services

Même si les rapporteurs s'en défendent ([il] « n'est pas incompatible avec le maintien des conditions hebdomadaires de travail des enseignants »), on voit mal comment le référentiel globalisé sur une année, voire deux, ne conduirait pas à une annualisation des services des enseignants... car il vise juste-

ment à remettre en cause les « trois rigidités fortes » qu'incarne la grille horaire hebdomadaire disciplinaire : « celle de l'administration centrale, celle des disciplines et celle des obligations réglementaires de service des enseignants » et à « neutraliser l'impact des jours fériés, des ponts et autres jours chômés aujourd'hui perdus pour les élèves ». Les rapporteurs appelant à une réduction de la masse salariale des personnels, on peut aussi s'interroger sur le statut des personnels qui prendront en charge tout ou partie des moyens non fléchés (recours aux assistants pédagogiques, par exemple, pour réaliser des économies). ■

## Évaluation des compétences des collégiens

En se fondant à la fois sur les évaluations internationales et des indicateurs nationaux, le rapport dresse un bilan plus positif et équilibré que ne l'a laissé entendre la presse. Ne pouvant stigmatiser ces résultats, les rapporteurs ne focalisent pas sur la moyenne des pays de l'OCDE (au-dessus de laquelle la France se situe la plupart du temps) mais sur des « résultats en deçà des pays les plus efficaces », ce qui n'est pas la même chose !

L'audit pointe cependant plusieurs faiblesses incontestables : des disparités fortes entre élèves « à l'heure » et élèves ayant redoublé ; des résultats insuffisants en LV et un nombre faible d'élèves en difficulté en Sixième qui obtiennent le bac (12,1 %).

# Lycées : un dossier à charge

Conçu comme un dossier à charge contre le lycée, le rapport est très déséquilibré dans ses constats. Relevant les faiblesses réelles, il évite soigneusement de rappeler les progrès réalisés depuis 15 ans et n'interroge pas vraiment la situation actuelle à la lumière du défi que le second degré devait relever.

Dans le droit fil de la loi Fillon pour l'école, les choix des rapporteurs sont guidés par l'idée que les difficultés proviennent essentiellement des personnels qui n'auraient pas su trouver les bonnes méthodes pédagogiques, continueraient de ne penser qu'en terme de contenus disciplinaires et ne prendraient pas

suffisamment d'élèves en charge. S'en suivent des propositions organisées autour de trois axes : remise en cause de la diversification et de l'offre de formation, diminution du nombre d'heures de cours par ailleurs annualisées et transformation des modalités d'évaluation, privilégiant la vérification de « compétences » et remettant en cause la nature du baccalauréat. Pour le SNES, après une première étape de démocratisation qui a permis d'amener 63 % d'une génération au niveau bac et de combler une grande partie du retard pour les qualifications au niveau III, le lycée se doit de trouver les moyens d'une relance de cette démocratisation. Pour cela il ne suffit pas d'interroger seulement les coûts, mais bien aussi de déterminer ce qui fait encore résistance à un accès plus large et plus équilibré socialement aux savoirs et aux qualifications.

### Proposition n° 8 : plafonner l'horaire annuel de classe du lycéen

	Rentrée 2007	Rentrée 2008	Rentrée 2009
Seconde générale et technologique	900 heures		
Premières et Terminales générales		950 heures	
Premières et Terminales technologiques			1100 heures

### Nombre d'heures d'enseignement au lycée sur une base annuelle, année scolaire 2004-2005

	Moyenne observée FR	Maximum théorique FR
Seconde générale et technologique	1044 heures	1188 heures
Première S	1062 heures	1386 heures
Première ES	1055 heures	1242 heures
Première L	1008 heures	1260 heures
Terminale S	1051 heures	1386 heures
Terminale ES	983 heures	1170 heures
Terminale L	1026 heures	1386 heures
Cycle Terminale STG	1042 heures	1224 heures
Cycle Terminale STI	1253 heures	1431 heures
Cycle Terminale SMS	1123 heures	1296 heures
Cycle Terminale STL	1242 heures	1386 heures

Sources : Repères et références statistiques, édition 2005, ministère de l'Éducation nationale : base Eurydice données 2003 : OCDE Regards sur l'Éducation édition 2003.

### Les horaires élèves : trop lourds ou mal répartis ?

Constatant qu'un lycéen consacre 45 heures par semaine à ses activités scolaires, le rapport préconise une annualisation des horaires et leur plafonnement accompagné de seuils minimaux annuels par discipline permettant de dégager 15 à 20 % du total à disposition « des équipes déconcentrées (EPLÉ ou académies) pour répondre aux besoins des élèves et donner un sens aux projets d'établissements ». Parallèlement, considérant que les dédoublements qualifiés de ▶▶▶

►►► « systématiques » n'ont pas d'effet avéré sur les performances des élèves, il propose de « réorienter les moyens consacrés à tout ou partie des dédoublements de classe systématiques en faveur de mesures de soutien personnalisé des élèves ». En dernier lieu, pour retrouver 36 semaines effectives d'enseignement il propose de mettre en œuvre les préconisations de l'audit de décembre 2005 sur la réforme de l'organisation des examens.

Pour le SNES il est intéressant de considérer l'ensemble des activités scolaires d'un lycéen. Le travail personnel est un élément déterminant dans la réussite individuelle des élèves et nous souscrivons à l'idée que la lutte contre les inégalités sociales impose au service public d'offrir les conditions matérielles et pédagogiques pour l'assurer. Cependant, ce problème ne peut être traité uniquement sous l'angle financier. Il nécessite une véritable réflexion sur les articulations entre les activités du cours et le travail personnel. L'expérience montre qu'une réduction du temps consacré aux activités avec l'enseignant induit une augmentation de celui consacré au travail personnel. Nous ne pouvons cautionner l'idée que le recentrage du cours sur des activités en classe entière consacrée à ce que l'on pourrait appeler « la transmission des savoirs » pourrait être compensé par des formes de « cours particuliers » organisés dans l'établissement.



© istock/Katly

Les évolutions de nos métiers et de nos pratiques sont à l'opposé de cette conception passéiste !

### La Seconde GT : de vieilles recettes

Le constat que la classe de Seconde GT concentre les difficultés est établi depuis longtemps et déjà le rapport qui devait être annexé à la loi Fillon traçait des pistes que nous avons combattues. Certaines reviennent dans les conclusions de l'audit : réduire le choix d'enseignement de détermination à un seul (en intégrant la LV2 dans les enseignements obligatoires mais en globalisant les horaires avec la LV1 !), réduire le nombre d'enseignements de détermination...

En revanche, rien n'est dit sur la lourdeur des effectifs particulièrement importante et pénalisante à ce niveau...

L'échec qui se révèle en Seconde est un problème central qui mériterait un autre traitement que l'individualisation et le renvoi à des rattrapages en Première sur des « crédits d'heures » alloués

aux élèves pour limiter les redoublements. On sait bien, par ailleurs, ce que deviennent à court terme toutes les heures non inscrites dans un référentiel national prescriptif !

Si certains enseignements de détermination jouent parfois un rôle ségrégatif et sont des outils de stratégies individuelles de contournement, la réduction de leur nombre associée à une diversification ne concernant plus que

### Exemple d'un référentiel horaire de la classe de Seconde générale et technologique (rentrée 2007)

Français	100 heures
Histoire et géographie	80 heures
2 langues vivantes	140 heures
Mathématiques	100 heures
Sciences physiques	70 heures
Sciences de la vie et de la Terre	40 heures
ECJS	10 heures
EPS	70 heures
1 option de détermination	70 heures
1 option facultative	70 heures
Sous-total	750 heures
<b>Total</b>	<b>900 heures</b>

« Le chef d'établissement et son équipe pédagogique peuvent décider de ne pas proposer d'option facultative et récupérer les 70 heures pour renforcer les enseignements communs. Ils disposent en outre, de 150 heures non affectées (900 heures moins 750 heures) qu'ils peuvent allouer librement entre les disciplines obligatoires (heure de classe, dédoublement, renforcement), optionnelles ou à des dispositifs pédagogiques personnalisés. » (audit lycée).

70 heures annuelles, risque bien d'augmenter encore la fonction de tri social de cette classe. Le rétablissement de l'évaluation nationale en début d'année peut être intéressant si elle s'ancre sur de véritables dispositifs de remédiation et non si sa finalité est de permettre « de mieux apprécier la valeur ajoutée apportée par les équipes pédagogiques à leurs élèves en fin de cycle ». ■

## Le second degré coûte de plus en plus cher ?

Dans les audits, dans les documents de l'OCDE, dans les déclarations du ministre, la croissance des crédits pour le second degré fait l'objet d'une stigmatisation systématique. Les comparaisons portent sur la période 1991-2004.

C'est oublier que cette période est marquée par des éléments que beaucoup font semblant d'ignorer.

D'abord c'est oublier la revalorisation de la situation des enseignants du second degré obtenue, en particulier, par la lutte en 1989<sup>1</sup> et mise en œuvre progressivement les années suivantes. Vouloir aujourd'hui remettre en cause le montant des crédits destinés au second degré c'est, pour le gouvernement, reprendre ce qui a été accordé aux personnels des collèges et des lycées à la fin des années 90.

Ensuite, c'est oublier que l'âge moyen des enseignants est nettement plus élevé qu'en 1991, et qu'ainsi le coût moyen d'un emploi a augmenté de ce simple fait.

Enfin, c'est oublier que le poids des retraites dans les dépenses pour le second degré ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui 22 % du budget de l'Éducation nationale est consacré au paiement des retraites contre 14 % en 1991.

1. Cette revalorisation contenait la création de l'ISO, la création de la hors-classe (certifiés, agrégés, CPE, professeur de lycée professionnel, PEGC), la diminution des maxima de service des PEGC et des PLP pour les ramener à 18 heures.

## Vous avez dit « pas performant » ?

Le second degré a dû progressivement ces 20 dernières années accueillir en lycées et amener au baccalauréat des élèves qui auparavant n'auraient pas obtenu ce diplôme. Le nombre de bacheliers a doublé entre 1985 et 2005. Contrairement à ce que dit notre ministre, tout cela s'est fait avec des moyens sans rapport avec l'extraordinaire bouleversement que cela représentait pour le système éducatif et ses personnels. Ce sont les enseignants des collèges et des lycées qui ont assuré par leur investissement cette démocratisation.

Si on prend en compte l'ensemble de la scolarité dans le second degré il fallait, en moyenne, 1,26 professeur pour faire réussir un élève au bac en 1985 contre 0,78 aujourd'hui. Certains pourraient dire, avec le langage technocratique qu'on leur connaît, que la productivité des enseignants a considérablement augmenté !



# Audits : *adieu à l'École ?*

C'est bien parce que nous sommes insatisfaits de nos collègues et lycées que la lecture de ces audits a fini par nous énerver, tant est insupportable cette façon indigente de réfléchir à la complexité de la réussite scolaire et du système éducatif, et cette manière presque systématique de procéder par copier-coller à partir de textes de l'OCDE. Cela montre au passage que la haute fonction publique française ne pense plus beaucoup par elle-même.

## Déterminisme

Une vision complètement déterministe dans laquelle il n'y a pas de débats, de choix à faire puisque la voie est tracée par le raisonnement des moyens qui, miracle, conduit à l'efficacité grâce aux stéréotypes préférés du discours dominant (autonomie, flexibilité, pilotage par les chefs et par les « résultats »), sans que les pratiques sociales qui se cachent derrière ces mots ne soient interrogées. Dans ce discours convenu, les énormités se banalisent, par exemple quand le rapport recom-

mande à chaque « partenaire » de sortir de sa posture pour avoir une « réflexion dépassionnée » sur la performance. Fuyons le débat, fuyons les passions, et soumettons-nous à la mécanique de l'économie vue par Bercy. Quel bel adieu à l'École !

## Bureaucratisme

Une vision bureaucratique qui lit la réalité à travers ses copier-coller et se dispense d'observer avec attention le changement social, notamment quand il concerne le travail réel des enseignants, dont on affirme qu'il a peu changé depuis deux siècles ! D'ailleurs, pas un seul enseignant n'a été interrogé ! Ils manquaient sans doute de « compétences » pour le faire.

La plupart des arguments utilisés peuvent se retourner. Qu'est ce qui bride l'innovation ? Le cloisonnement disciplinaire, la rigidité des services ? Ou l'absence totale de formation continue (curieusement occultée dans ces audits), l'incapacité à mobiliser les enseignants autrement que

par des injonctions bureaucratiques ? Quel bilan (passionné) les enseignants ont tiré des TPE et comment l'institution s'est totalement désintéressée de cette innovation ? Où est le conservatisme ?

Quant à l'autonomie des établissements, on a du mal à comprendre comment leur mise en concurrence, déjà en cours, est conciliable avec la justice sociale. Il est vrai qu'en commençant par réduire les horaires de STG, on a montré dans quel sens était traitée la question sociale.

## Gosplan

Substituer le pilotage par l'évaluation au pilotage par les moyens et par les normes, oui, mais qu'est-ce que l'évaluation sinon une norme qui est fort bureaucratique, surtout lorsque ses critères ne sont discutés par personne ? On pourrait au moins retenir les leçons de la planification soviétique quant à la façon d'atteindre des objectifs par indicateurs, et mettre un peu de démocratie dans tout cela. ■

## Cohérences

# Le rôle de l'OCDE, vu par l'OCDE

Abondamment citées dans les attendus des deux rapports d'audit, les évaluations de l'OCDE (PISA, Regards sur l'Éducation<sup>1</sup>) sont souvent présentées comme indiscutables dans leur pertinence comme dans leurs résultats et commentaires.

Si le professionnalisme de ces enquêtes est certain et fournit d'ailleurs à ce titre des éléments d'analyse intéressants, le choix des critères d'analyse et leur exploitation sont particulièrement orientés. Ils s'imposent pourtant de plus en plus à notre système éducatif sans autre forme de procès.

Dans un récent entretien avec l'agence de presse AEF, Bernard Hugonnier, directeur adjoint de l'éducation à l'OCDE, prenait justement acte de cette évolution : « Longtemps l'OCDE n'a pas eu bonne presse. On l'accusait d'être le temple du libéralisme et de promouvoir des conceptions économiques et libérales qui n'ont pas grand-chose à voir avec le concept d'école républicaine... Mais les ministres ont changé. Une évolution s'est dessinée. Aujourd'hui au ministère, on trouve des gens qui n'ont



plus aucun a priori envers l'OCDE. »

L'aveu a le mérite de la clarté.

Interrogé à propos des récentes réformes entreprises en France dans le domaine éducatif dont l'OCDE pourrait revendiquer la paternité, le directeur adjoint répond :

« La mise en place du socle commun s'inspire indubitablement de l'expérience PISA. La récente réforme de l'éducation prioritaire et la concentration des moyens dans les zones les plus en difficulté vont également dans le bon

sens. Cela va-t-il assez loin ? À mon avis, non. Il faut donner plus d'autonomie aux établissements. Chef d'établissement doit devenir un vrai métier où il faut connaître certes la pédagogie mais aussi être un vrai manager. Les chefs d'établissement doivent pouvoir pénaliser ou récompenser les enseignants, pouvoir les envoyer en formation, jouir d'une véritable autonomie budgétaire. La responsabilisation individuelle est l'avenir. »

© Jérémy Clément Contet

À ceux qui croiraient encore que le socle commun et la loi Fillon sont une pure émanation de la concertation qui a suivi le rapport Thélot,

voilà un cinglant démenti.

On voit bien à la lecture des audits que cette question de « l'autonomie », sans cesse présentée avec le masque d'un apport à la démocratie locale (dont manquent cruellement nos établissements), est outil de management et d'organisation de la méritocratie au service d'une politique ultralibérale. ■

1. Voir notre récent commentaire dans *L'US Mag* du 16 septembre n° 641, page 26.

## Les propositions du SNES

# Pour une relance ambitieuse du second degré

L'éducation constitue avant tout un investissement indispensable au développement économique, culturel et social; l'échec scolaire (et l'exclusion sociale qu'il entraîne) coûte beaucoup plus cher qu'une politique de prévention des difficultés face aux apprentissages<sup>1</sup>. La baisse des exigences scolaires ne rendra pas le système éducatif plus performant.

À l'opposé d'un socle commun et d'un enseignement à plusieurs vitesses...

## Le SNES propose de

- **Définir une culture commune** qui corresponde aux évolutions de la société et aux besoins de tous les élèves;
- **profiter de l'allongement des scolarités** pour revisiter les contenus d'enseignement afin de laisser à tous les élèves le temps de s'approprier des programmes exigeants, accessibles et mobilisateurs;
- **maintenir le principe d'un collège qui scolarise tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>**, les comparaisons internationales montrant que les pays organisant le plus longtemps à ce niveau une scolarité commune obtiennent les meilleurs résultats;
- **garantir une réelle diversification des voies et des séries au niveau des lycées**, diversification qui a contribué à la démocratisation du système éducatif.

## Cela suppose

- **D'améliorer la formation initiale et continue des enseignants** qui doivent être mieux armés pour comprendre les difficultés que posent certains apprentissages et mettre en œuvre des modalités pédagogiques adaptées;
- **de renforcer les équipes pluriprofessionnelles de suivi des élèves**, dans le respect des missions des différents personnels.

**Les horaires des élèves ne sont pas trop élevés au collège**: en revanche le travail quasi systématique en classe entière et les effectifs souvent trop lourds ne permettent pas à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, notamment ceux qui sont le plus éloignés de la culture scolaire.

Au lycée général et technologique, il est indispensable de proposer aux élèves des situations d'apprentissage diversifiées à travers des choix qui identifient clairement les parcours (disciplines obligatoires, options, travaux interdisciplinaires).

## Nous exigeons, pour chaque niveau d'enseignement

- **Le maintien de grilles nationales hebdomadaires d'enseignement disciplinaire**;
- **des horaires nationaux par discipline** suffisants;
- **le maintien de la référence au groupe classe** qui offre un cadre structurant pour les élèves et permet de faire des liens entre les disciplines;
- **un ancrage disciplinaire des apprentis-**

- sages** qui, seul, permet de pratiquer une véritable interdisciplinarité;
- **une part d'enseignement en groupes allégés**;
- **une réelle diversification des LV** et une généralisation du travail en **groupes allégés**.

Le redoublement est souvent inefficace au collège, trop élevé en Seconde GT. Mais le passage en classe supérieure est tout aussi redoutable en l'absence de mesures alternatives. À l'opposé des PPRE qui risquent très vite de priver les élèves d'une partie des enseignements, **nous proposons**:

- de donner aux équipes pédagogiques les moyens d'organiser, de façon précoce et temporaire, des **dispositifs d'aide au travail personnel et de soutien pour les élèves en difficulté**, sans les priver d'une partie de la culture commune, en visant la complémentarité des approches et des contenus plutôt que la répétition à l'infini dans une ou deux disciplines dites « fondamentales ».

**L'évaluation des élèves ne peut se réduire à un portefeuille de compétences** (électronique ou pas) qui fait l'impasse sur les connaissances. L'évaluation du système éducatif, et des établissements en particulier, ne peut se résumer à la mesure de quelques taux d'accès à des compétences, mais doit intégrer des dimensions sociales et culturelles.

## À ce titre, le SNES exige

- **Que le baccalauréat reste le premier grade universitaire**, élément structurant du système éducatif, organisé en épreuves terminales coefficientées;
- **que le diplôme national du brevet valide toutes les connaissances et compétences travaillées** dans l'ensemble des disciplines du tronc commun, au lieu de ne porter que sur le seul socle commun.

Une évaluation régulière des performances des élèves et du système éducatif permet de mesurer progrès et faiblesses et d'envisager les évolutions nécessaires, mais **nous refusons toute logique de management centrée sur les résultats des élèves et la contractualisation des moyens**.

**Une part d'autonomie des EPLE est nécessaire** pour pouvoir adapter les pratiques pédagogiques aux besoins identifiés des élèves, mais cela ne peut se faire que dans le cadre de moyens supplémentaires (au-delà de ceux qui relèvent de la réglementation nationale) sans rogner sur les enseignements obligatoires dus à tous.

## Nous demandons

- **Le maintien de critères clairs et objectifs de dotation à tous les niveaux**, qui prennent mieux en compte les effectifs prévisionnels, les structures, les options, mais aussi les caractéristiques sociales du public d'élèves accueilli;
- **l'intégration statutaire dans les maxima de service du temps consacré à la concertation et à la gestion matérielle des cours** (labos, départements disciplinaires, conseil d'enseignement, interdisciplinarité...);
- **une véritable relance de l'éducation prioritaire** sans redéploiement des moyens ni déréglementation pour les élèves de milieux populaires;
- **le respect de la carte scolaire**.

Il faut permettre aux établissements d'expérimenter, à condition **que l'expérimentation ne soit pas un alibi pour déréglementer les services et les horaires** mais bien une démarche au service d'un projet pédagogique. Toutes les expérimentations ne sont pas transférables ou généralisables telles quelles.

- **La généralisation d'une expérimentation ne peut se concevoir sans réelle évaluation**, et sans que les moyens et les conditions pédagogiques ne soient dégagés pour permettre une généralisation réussie. ■

1. Le SNES demande que 10 % du Produit Intérieur Brut (PIB) soit consacré à la Dépense Intérieure pour l'Éducation (DIE) et que 7 % du PIB soit consacré au budget de l'Éducation nationale, y compris les formations du supérieur. La DIE inclut toutes les dépenses d'éducation (État, collectivités territoriales, entreprises, ménages).



© Clément Merin



DÉVELOPPEMENT DURABLE, COMMERCE ÉTHIQUE ET ÉQUITABLE  
ET DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS (DESC)

## Pour un autre monde

L'actualité est pleine des cris d'alarmes concernant le non-respect des équilibres naturels, bref de la non-prise en charge du « développement durable ». En quoi cela nous concerne-t-il nous syndicalistes ?

Depuis de nombreuses années, le SNES et la FSU suivent, dans cette optique, beaucoup des actions de remise en cause du modèle libéral, sous la forme de l'altermondialisme, mais aussi des campagnes menées par les défenseurs d'un « commerce éthique » ou d'un « commerce équitable ». Le premier vise la recherche de la bonne « qualité sociale » des produits qui sont commercialisés, ce qui implique que la production soit réalisée en respectant un certain nombre des impératifs sociaux et syndicaux tels qu'ils sont définis par l'organisation internationale du travail (OIT). Il s'agit, par exemple, du refus du travail des enfants, du respect du droit syndical, et de conditions de travail et de salaires décentes. Le second cherche surtout à mettre en relation des producteurs de pays en développement (PED) et des acteurs économiques de pays développés (PD), sur la base des quatre principes équitables suivants : un prix minimum garanti aux producteurs, un achat direct auprès de coopératives de producteurs de PED, le préfinancement des récoltes, des relations



© Thierry Nectoux

durables entre petits producteurs de PED et importateurs de PD.

Plus récemment, le travail effectué en collaboration entre ONG et syndicats s'oriente vers la définition de DESC intégrés dans un pacte signé par les représentants des États et reconnus par les organisations internationales. ■ **Pierre Marc**

### JEUNES SCOLARISÉS DITS « SANS PAPIERS » Chronique ordinaire

Un exemple parmi d'autres : une famille à Reims d'origine congolaise et ses quatre enfants, est arrêtée à leur domicile dans des conditions scandaleuses, puis transférée au centre de rétention de Rouen. Fax et mails de protestations déferlent. La famille est libérée. Le tribunal de Rouen annule la décision : la famille est expulsable. La mère est hospitalisée à Reims, elle est enceinte de sept mois. Le père se cache et les quatre enfants, tous scolarisés, sont pris en charge par des voisins ou des enseignants à tour de rôle. Ils retournent en classe. Histoire exemplaire d'une mobilisation toujours plus nombreuse qui ne se résigne pas. Un sondage RMC-Métro du 13/10 le prouve à 75 %. **Marylène Cahouet**



© Daniel Maunoury

### CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Pourquoi 48 000 femmes sont-elles violées par an ? Pourquoi une femme sur 10 est-elle victime de violences conjugales et pourquoi tous les quatre jours l'une d'entre elles meurt-elle sous les coups de son conjoint ? Pourquoi par année 13 % des femmes subissent-elles des agressions verbales dans l'espace public, et 9 % au travail ? Pourquoi, au cours de leur vie, 11 % des femmes ont-elles été victimes d'agressions sexuelles ?

### FAISONS VOTER EN FRANCE UNE LOI CADRE

**Manifestation le 25 novembre  
à 14h30, place de la République !**

**À l'initiative de :** FSU, les Alternatifs, Association des Tunisiens en France, Atalante vidéos, ATTAC, CADAC, CGT, Chiennes de Garde, Collectif Barakat, Comité contre la double violence, Collectif de Pratiques et de Réflexions féministes « Ruptures », Coordination Lesbienne en France, ECVF, « Encore féministes ! », Fédération Léo Lagrange, Femmes en Noir, Groupe Femmes de Turquie, LCR, LDH, LO, MFPF, Maison des Femmes de Paris et de Montreuil, MJC, MMF, la Meute, Mix-Cité Paris, MJS, PCF, PS, Pluri-Elles Algérie, Rajfire, RLF, Réseau féministe « Ruptures », Solidaires, les Verts, UEC, UNEF.

### POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Actuellement en discussion, ce texte est de fait un véritable projet de société où la répression est la seule réponse possible aux problèmes sociaux, où le maire acquiert de nouveaux pouvoirs de justice et de police. Ce projet voudrait également modifier à la fois les missions et les modes d'intervention de nombreux professionnels aussi bien dans les secteurs du travail social, de la santé ou de l'éducation.

**La FSU appelle à s'opposer à ce projet de loi et à manifester le samedi 18 novembre 2006 à 13 heures, Place d'Italie à Paris.**

**Marylène Cahouet**

### Palestine

M. Douste-Blazy a défrayé la chronique par ses déclarations légitimant la construction du mur en Israël qui empiète largement sur les territoires palestiniens. Au mépris de la résolution de l'ONU du 20 juillet 2004 (résolution que la France a votée), et qui demandait à Israël de démanteler ce mur que la Cour Internationale de Justice venait de déclarer illégal. Car ce mur sépare les Palestiniens les uns des autres, les coupant parfois de leur famille, de leur travail, de l'école de leurs enfants... René Backmann, dans son ouvrage *Un mur en Palestine* le dit : ce mur « a contribué à dynamiter les espoirs de paix des Palestiniens aussi sûrement que les attentats kamikazes ont massacré ceux du camp de la paix israélien ».

Et pendant ce temps, la situation se détériore à Gaza tandis que se poursuivent des négociations pour la libération du soldat israélien et des 1400 prisonniers détenus en Israël dont 400 femmes et enfants. Chaque jour des morts nouvelles et l'escalade poursuivie. À tout cela s'ajoute l'arrêt du versement de l'ensemble de l'aide européenne aux territoires palestiniens, indispensable pour assurer les services publics de base pour la population qui vit actuellement une crise humanitaire grave (pauvreté extrême, pénurie alarmante). Et ce sont 160 000 fonctionnaires qui ne sont plus payés depuis le printemps dernier. Ce blocage ne peut qu'alimenter la cause des éléments les plus radicaux. Mince espoir, la perspective d'un gouvernement d'union palestinienne sur la base de la création d'un État dans les frontières de 67 ce qui est une reconnaissance explicite d'Israël, tandis que le dirigeant travailliste Amir Peretz a plaidé pour une relance des négociations pour une reconnaissance d'Israël par tous les pays dans les territoires occupés en 67 du Proche-Orient en échange de l'établissement d'un État palestinien.

**LE TRIO BEYOND** (*Au-delà*), a été constitué par Jack DeJohnette, batteur de notre modernité. Il reprend à son compte les innovations des deux autres grands batteurs qui ont rythmé les années 1960, Elvin Jones – le compagnon essentiel de John Coltrane dont on fête le 80<sup>e</sup> anniversaire, créateur d'un nouvel univers – et Tony Williams – le compagnon de Miles Davis dans les années 1964 aux côtés de Herbie Hancock et de Wayne Shorter. Il est le dernier grand innovateur de la batterie moderne. Sa participation aux trios de Keith Jarrett l'a révélé au grand public. Aujourd'hui ce trio connaît ses limites et ne semble plus capable de se renouveler. Avec son nouveau trio, John Scofield à la guitare et Larry Goldings aux claviers, il sort de ces sentiers qui nous apparaissaient comme de plus en plus routiniers. Une sorte de nouvelle jeunesse. Nous les avons rencontrés lors du festival de jazz de Coutances (dans la Manche) le 26 mai 2006.

## Le jazz, passé et présent, "Au-delà" ?

**P**ourquoi interroger des musiciens de jazz ? Le jazz a quelque chose à nous dire qui va bien au-delà de lui-même. Avec le cinéma, c'est l'anti-art majeur du 20<sup>e</sup> siècle. Ses révolutions esthétiques inspirent l'air du temps (« Zeitgeist »). Ses impasses actuelles parlent des difficultés à entrer dans une nouvelle modernité. Jusqu'aux années 60, le jazz a toujours été à l'avant-garde. Le *Trio Beyond* – Jack DeJohnette, John Scofield à la guitare et Larry Goldings aux claviers – se veut la synthèse à la fois du passé et du présent multiforme du jazz. De ce fait, il interroge le champ des possibles et son élargissement.

**L'US : Ce Trio est-ce un nouveau départ dans votre carrière ?**

**Jack DeJohnette :** Je pense que c'est une continuation.

**John Scofield :** C'est une nouvelle formule de musiciens : Jack, moi, et Larry. Tous les trois nous avons joué dans d'autres groupes auparavant et jamais avec cette combinaison d'instruments. C'est ce qui fait que c'est très passionnant pour nous trois, une nouvelle étape.



**L'US : Jack, est-ce la fin du trio que vous formez avec Keith Jarrett ?**

**J. D. :** Non, je travaille encore avec Keith Jarrett. C'est une continuité pour nous, sur des plans musicaux différents, une façon de nous sentir éclectiques, capables de diversité.

**L'US : Comment s'est effectuée la rencontre avec la musique de Tony Williams ?**

**J. D. :** Avec mon trio, il y a quelques années, nous nous sommes retrouvés avec un « artiste en résidence » pendant deux semaines. Tous les soirs, on peut jouer avec une combinaison différente de musiciens. L'idée m'est venue d'essayer la musique de Tony Williams, chez qui je sentais un très grand sens de l'innovation et beaucoup d'inspiration, pas seulement dans le domaine de la batterie, mais sur tous types d'instruments. Au fond de moi, je voulais lui rendre hommage. J'ai toujours trouvé qu'il représentait un monde clé, qu'on avait négligé. Voici comment, une nuit, j'ai demandé à Larry et à John si ça leur disait de se lancer avec moi. Ils étaient enthousiasmés, mais pris par leurs

emplois du temps. Finalement, l'idée nous a plu à tous les trois, on en a discuté, en proposant de jouer dans un club. C'est ce qu'on a fait pendant une semaine, au « The O'Shea's ». On a choisi des morceaux, tirés de *Life Time*, et des morceaux du genre Miles Davis et Wayne Shorter. Du Tony Williams et des morceaux originaux. C'est comme ça que nous avons formé le trio.

**L'US : Pourquoi avoir choisi la musique de Tony Williams ?**

**J. S. :** J'avais d'abord rencontré Jack il y a quelques années quand je me suis vraiment mis à écouter la musique de jazz. Jack avait déjà réalisé des enregistrements avec Charles Lloyd et Miles Davis, et j'étais devenu un de ses fans quand, dans les années 70, après mon installation à New York, j'ai eu la chance de jouer avec



Jack, John et Larry

ensemble pour la première fois. Ça été juste au moment où il a fallu déplacer l'orgue dans un studio de répétition.

Et avant ça, on se rencontrait de temps en temps, comme ça... Je ne connaissais qu'une période spécifique du travail de John et je ne me rappelle plus après combien de temps on s'est mis à jouer

### Un hommage à Tony Williams

*La musique de Tony Williams, avec son premier groupe, LifeTime, a été une sorte d'inspiration pour le Trio Beyond. Nous nous sommes fait messagers de cet état d'esprit, la spontanéité, la créativité, qu'on trouve, à l'évidence, dans la musique jazz... nous a dit Jack DeJohnette. Le Trio Beyond se réclame donc explicitement d'une filiation avec la musique de Tony Williams - 12/12/1945-23/02/1997-, batteur qui a commencé à faire parler de lui alors qu'il n'avait que 17 ans, dans les années 1963, découvert qu'il fut par Jackie McLean, saxophoniste alto écorché qui vient juste de nous quitter en cette année 2006 et engagé dans la foulée par Miles Davis qui, dans son autobiographie, ne cesse de lui rendre hommage. Il faut dire qu'il a permis au trompettiste de se recréer, de trouver de nouvelles ressources. Ce quintet de Miles a renouvelé le jazz. Il reste un modèle.*

Tony, en 1971-72 constituera un trio, *LifeTime*, avec John McLaughlin à la guitare et Larry Young aux claviers lançant le « jazz fusion » ou « jazz rock », formule qui sera reprise par la plupart des groupes de jazz – comme ceux de la pop music de l'époque, tout ce monde à une dette envers Tony Williams –, à commencer par ceux constitués par Miles Davis. Ils auront tous du succès... sauf celui de Tony Williams. Il en sera très amer. On le comprend. Une musique d'une virtuosité époustouflante, un jeu de batterie d'une technique jamais atteinte mais, le plus souvent, elle laisse l'auditeur de côté. Elle est froide, extérieure au monde. Le trio Beyond se laisse gagner de temps en temps par cette absence d'âme. C'était le cas à Coutances en cette soirée du 26 mai 2006.

Il était intéressant de savoir pourquoi cet hommage à Tony Williams, d'autant que ce dernier avait voulu construire son trio *LifeTime* à la fois pour se faire reconnaître, comme Miles Davis qui restait son modèle et aussi – c'est mon hypothèse – retrouver les chemins de son enfance volée. Il a été trop vite reconnu comme un génie.

Il n'a pas eu d'enfance. Le jazz rock lui offrait cette compensation... Jack DeJohnette, qui avait remplacé Tony Williams au sein des groupes de Miles Davis, voulait-il, lui aussi, à 64 ans, renouer avec un rêve d'enfance. À cette question sous-jacente, il ne m'a pas répondu. Le pouvait-il ? La barrière de la langue n'explique pas tout... N. B.



lui. Ça ne fait que deux années que nous avons formé ce groupe.

Lorsque j'ai rencontré Larry à New York, j'étais déjà connu et Larry, jeune pianiste et organiste venait d'arriver. On se connaît depuis un bail mais cette combinaison actuelle de musiciens est une première.

**Larry Goldings :** J'allais en venir à la façon dont j'ai rencontré John : je cherchais un endroit adéquat pour mon orgue et lui avait un coin au sous-sol de l'appartement qu'il occupait dans West Village. Et c'est comme ça qu'on a joué

ensemble, toujours est-il que j'ai rejoint son groupe. Je pense même qu'on ne s'est vraiment impliqué pour la première fois qu'au moment de faire un disque ensemble, on a fait quelques « gigs » ensemble avant de partir en tournée. Moi, à ce moment-là je travaillais beaucoup, j'expérimentais, je me suis rendu compte que je jouais avec des plus grands musiciens que je connaissais à cette époque ! Mais me lancer dans un travail de composition, c'était la chose qui m'a vraiment influencé.

Partir en tournée avec John m'a vraiment ouvert



TRIO BEYOND  
**JACK DEJOHNETTE**  
**LARRY GOLDINGS**  
**JOHN SCOFIELD**  
 SAUDADES

L'album du trio chez ECM/Universal

des horizons en tant qu'organiste, je dois dire. J'ai vraiment commencé à développer mon jeu. On a bricolé et j'ai rencontré Jack peu de temps après (on s'était rencontré grâce à Bill Stewart). Il avait une oreille pour l'orgue et je connaissais intimement son jeu, surtout dans des enregistrements du trio de Keith Jarrett. Jarrett m'a beaucoup influencé au piano. En fait, c'est drôle la façon dont les choses se passent, j'avais eu la chance de rencontrer Keith longtemps auparavant, j'avais 16 ans et même pris quelques cours particuliers avec lui. Quelques années plus tard j'ai fini par rencontrer Jack et joué avec lui.

Voilà comment on s'est mis ensemble quelque temps après, frustrés de ne pas avoir pu le faire la première fois, on s'est dit qu'on pouvait se lancer et monter notre trio.

Jack était à Los Angeles (où je vis encore aujourd'hui), dans le groupe de Keith Jarrett. Nous avons formé le groupe pour jouer surtout des duos, c'était la folie pure, on s'amusait comme des fous. C'était la première fois qu'on envisageait les morceaux associés à Tony Williams. On s'est mis à jouer des trucs du répertoire et petit à petit à penser organiser une rencontre avec John...

**L'US : Vous Larry, avez-vous été influencé par Tony Williams ? Par Larry Young ?**

**L. G. :** Après avoir écouté *Life Time*, en ce qui me concerne. J'y suis venu beaucoup plus tard dans mon écoute de la musique de jazz, à vrai dire, mais c'est sûr que Tony Williams m'a influencé, au travers de l'écoute de Miles Davis. L'écoute de Larry Young a imprégné mon être, la première fois que je l'ai entendu dans ses morceaux plus «acoustiques», ce son qu'a Larry Young dans l'album *Unity* [Blue Note, enregistré le 10/11/65, Woody Shaw, trompette, Joe Henderson au ténor sax et Elvin Jones à la batterie. dans cet album figure la composition, *If* que le Trio reprend NDR].

Ça me revient. Tony Williams, encore. Il joua avec le jeune Wynton Marsalis, dans un disque que j'avais bien écouté à l'époque, le premier de Wynton, *Wynton*.

**L'US : Jack, on peut dire que tout le monde vous imite. Comment le ressentez-vous ?**

**J. D. :** Je suis certain d'avoir inspiré un certain nombre de musiciens, pas seulement des batteurs, à trouver seuls leur propre voix(e), et à se

servir de leur don personnel. Je reconnais ici et là, mon coup de patte, j'entends aussi les influences venant d'autres batteurs.

Par-dessus tout ce que j'entends, c'est cette essence du jazz qui est le fait d'être des *story-tellers* (des raconteurs d'histoires). Je suis convaincu que chacun – le défi, c'est d'en éprouver le désir – veut raconter une histoire de façon la plus authentique possible.

En ce qui me concerne, mon seul espoir, c'est que mon influence attise cette inspiration en aidant d'autres musiciens à aller chercher leur propre voix, à être eux-mêmes. En faisant ça, j'essaie de dire aux musiciens d'écouter les autres, de savourer les fruits de leurs recherches, de leur inspirer une énergie positive, surtout par les temps qui courent.

**L'US : Quel avenir pour le jazz ?**

**John Scofield :** Je n'en ai aucune idée. Je ne suis pas voyant.

Je crois que le monde est en plein changement, il y a plus de styles de jazz que jamais auparavant. On voit des gens venus du monde entier, jouant de diverses manières, et maintenant, des orchestres européens ayant un style européen, ce qui est fantastique ! Et en Amérique, il y a tout un tas de petits sous-groupes, qu'on peut écouter, grâce à Internet, en téléchargeant leur musique, disponible pour tous. C'est pourquoi je suis convaincu qu'on est en pleine expansion, et très différent du temps où je me suis lancé. On avait un style de jazz vraiment distinctif, au moins trois : Dixieland, Be-bop, et le début de ce qu'on appelle « la fusion », le « free jazz ».

Je ne peux pas vous dire où ça nous mène !

Je pense que c'est intéressant.

Les musiciens de jazz européens apportent quelque chose de nouveau, un mélange, et, à présent, les Américains le reconnaissent et c'est un échange mutuel. La communauté musicale a les yeux fixés sur eux, et pas seulement sur l'Amérique. Cette musique a tout simplement été pollinisée, elle s'en va, elle s'en revient. Il y a, indubitablement, une façon européenne d'approcher le jazz. Vous réunissez les musiciens européens et américains pour jouer ensemble, vous obtenez une entité entièrement différente, et on perçoit la « sensibilité » qui fait croître cette musique. Et elle continue à croître, se situant à un même niveau social, économique, politique, paraissant devenir plus conservatrice. Je la vois évoluer par cycles. Dans les années 60 et 70, on a vu une expansion de créativité pour essayer d'améliorer son environnement ; en ce moment le jazz passe par de nouveaux changements, je pense que tous les mouvements musicaux reflètent cette tendance. La musique continue de renvoyer à notre environnement. Qui peut dire où ça va nous mener.

**L. G. :** Je crois qu'ils ont tout dit. Tout simplement, j'ai l'impression, d'une certaine façon que le jazz a été toujours été une « musique globale » – et aujourd'hui, plus que jamais. Parce que le monde, par le biais de l'Internet et de la télévision, tous les moyens de communication avancés que nous possédons aujourd'hui, se

réduit de plus en plus. C'est la tendance depuis un moment, je la vois se poursuivre dans le jazz mondial. Son devenir est très difficile à définir. [...] Ça restera du jazz, à mes yeux. On ne peut abolir le véritable art de l'improvisation, qui maintient en vie. C'est là que se situe le fil, le ciment, permettant de dire qu'il s'agit de jazz. Mais ce n'est pas évident à définir, de nos jours avec toutes les influences qui nous arrivent. Et je ne parle pas des nouvelles technologies qui influencent la vraie musique. Elle vient introduire un nouveau code dans le jazz, dans la musique improvisée. Une musique étonnante, où le jazz et les musiciens entrent en fusion avec les gens de l'électronique. Les plus créatifs d'entre eux font des merveilles. C'est peu de choses, un ordinateur, un sampler, où une « pédale flex », mais mises entre de bonnes mains c'est un nouvel instrument.

**L'US : Est-il question d'un hommage à Elvin Jones ?**

**J. D. :** Ça, nous le faisons déjà. Nous avons un morceau de Joe Henderson, tiré de l'album de Larry Young, *Unity*, « *If* », et il est là, notre hommage musical à Elvin ; de même qu'avec d'autres



© Roberto Cifarelli/Phocus Agency

morceaux de notre répertoire – quoi que celui-là est mon morceau préféré. Ce titre-là, « *If* » ouvre le CD.

L'idée dans le jazz, c'est que, chaque fois que nous jouons, c'est un hommage à la musique qui nous plaît, un hommage à tout ce que nous avons appris d'Elvin Jones, de John Coltrane, de Miles Davis, de Jim Hall, de Larry Young ou de Jimmy Smith. Tout ce que nous improvisons est un hommage au passé, pour dessiner « au-delà » (Beyond)... ■

**Propos recueillis par Nicolas Bénéis, traduction effectuée avec l'aide de Christian Cellier et Mikael Mauboussin**

**Fiche technique**

Le *Trio Beyond*, construit autour de Jack DeJohnette, pianiste et batteur, se veut à la fois en relation avec le passé du jazz, ce patrimoine qui tient beaucoup à une passion orale via l'enregistrement, et totalement inscrit dans le présent. Son double album ECM, *Saudades*, malgré quelques longueurs, est révélateur de ses recherches, de son inscription dans « l'air du temps », le « zeitgeist » concept cher aux historiens de l'art. Il le reflète autant qu'il essaye de lutter contre le conservatisme ambiant. Comme le dit John Scofield dans cet entretien, jamais le jazz n'a été plus éclaté, plus présent. Il lui manque ce qui a toujours fait sa spécificité, son inscription dans le futur. Georges Pérec avait trouvé dans le free-jazz - cf. « Les choses » - des réponses au défi lancé par James Joyce dans *Finnegan's Wake* (voir mon livre, *Tout autour du jazz*, à paraître aux éditions Labor). Une actualité du jazz foisonnante. Une interrogation sur son avenir. Le trio représente ces deux terrains. En même temps, les trois compères connaissent tout du jazz... **N.B.**



© Roberto Cifarelli/Phocus Agency

## Décrets de 50

### Et les CPGE ?

En cas de service partiel en CPGE, les heures faites en prépa restent pondérées du coefficient 1,5 mais elles ne compteraient plus pour l'attribution de la première chaire. Pour un service complet en CPGE, le projet consolide la circulaire de mars 2004, qui aligne les maxima de service de toutes les disciplines. Cette rédaction a pour conséquence de lier de taux de rétribution des HSA à l'effectif. Lorsque le service complet est partagé sur deux niveaux de classe, on appliquera le maximum de service le plus favorable, en regardant le service de chaque classe avec son effectif.

C'est donc une régression par rapport à la situation actuelle où l'on appliquait le maximum de service de deuxième année en prenant l'effectif de la classe la plus chargée. Certains établissements tentent d'appliquer les nouvelles dispositions dès maintenant, il faut donc surveiller les VS.

## Question-réponse retraite

### La durée d'assurance tous régimes

**Q. :** J'ai quelques trimestres validés au régime général. Cela sera-t-il pris en compte pour ma retraite de la fonction publique ?

**R. :** La loi Fillon a introduit une pénalisation pour les carrières jugées trop courtes, si l'on part en retraite avant 65 ans<sup>1</sup>. Le taux de pension proportionnel à la durée des services dans la fonction publique peut être diminué par la décote. La durée d'assurance tous régimes totalise les périodes d'activité dans l'ensemble des régimes de retraite auxquels on a pu cotiser<sup>2</sup>. C'est cette somme qui sert à déterminer s'il y a une décote, et à quel taux. Elle peut permettre en cas de prolongation de l'activité au-delà de 60 ans de majorer la pension par une surcote.

Les trimestres acquis au régime général ne sont donc pas décomptés dans la durée des services, mais ils le sont dans la durée d'assurance. Pour tout dossier de retraite, il faut donc fournir le relevé de carrière établi par la CNAV au service des pensions.

1. Cet âge est atteint progressivement ; de 61 ans en 2006 à 65 ans en 2020.

2. Pour une même année, sauf majoration ou bonification, le total est limité à quatre trimestres.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT TEMPORAIRES : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

# Frais de déplacement temporaires : nouvelle réglementation

Il s'agit des déplacements effectués pour les besoins du service hors de la commune de résidence administrative et de la commune de résidence privée de l'agent : compléments de service dans une autre commune, convocations à des stages de formation continue, participation, aux travaux des jurys d'examen et concours, stages de formation initiale, convocation aux épreuves d'un concours.

Selon la nature du déplacement et en fonction de son ampleur, l'agent peut bénéficier d'une prise en charge de ses frais de transport et, le cas échéant, d'une prise en charge de ses frais additionnels de repas et d'hébergement.

À compter du 1/11/2006, une nouvelle réglementation s'applique. Deux nouveautés à signaler :

1. Un texte unique (décret 2006-

781 du 3 juillet 2006) abroge et remplace toute la réglementation antérieure régissant les frais de déplacement temporaires ; que ceux-ci concernent des agents en service en France métropolitaine ou des agents en service dans les DOM, les TOM voire à l'étranger.

2. Une définition nouvelle de la commune : au sens de la nouvelle réglementation constitue une seule et même commune « toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs ». La notion d'agglomération urbaine multi-communale qui empêchait dans bien des cas la prise en charge des frais de déplacement supportés à l'occasion d'un stage de formation continue disparaît. Au sein d'une commune



© DR/Thomas Pujicino

dotée de services publics de transport de voyageurs, les frais de transport peuvent être pris en charge.

La possibilité d'avances demeure. Une disposition à faire vivre ! Plusieurs arrêtés en date du 3/7/2006 accompagnent le décret et fixent le taux des indemnités servies à l'occasion de ces déplacements.

Cette réforme ne règle pas bien des questions que le SNES avait soulevées dans un courrier adressé au ministre à l'automne 2005. ■

Gracianne Charles

## ACTION SOCIALE. Ouverture du chèque emploi-service

# Garde des jeunes enfants

Le CESU « garde d'enfants de moins de trois ans » est accessible depuis la première semaine de novembre. Il permet d'obtenir une somme annuelle forfaitaire allant de 200€ minimum (sans conditions de ressources) à 350 ou 600€ selon les tranches de revenus et le quotient familial, en remplacement de la prestation interministérielle « garde des jeunes enfants » qui est supprimée au 31 décembre 2006.

Des précisions importantes sur les montants, conditions et modalités d'attribution sont en ligne sur notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), rubrique « adhérent », partie « action sociale ».

Les conditions de la mise en place du « CESU – garde des enfants » posent de nombreuses questions, d'abord par l'absence de tout plafond de revenu pour la tranche à 200€ annuels, alors que seules les prestations pour les enfants handicapés échappaient légitimement jusqu'ici au principe du plafonnement. Notre juste revendication

de relèvement général des plafonds de ressource pour l'attribution des prestations sociales n'est pas celle de suppression de tout plafond, à moins de sortir de la conception fondatrice de l'action sociale : répondre aux besoins réels des personnes en fonction de leur niveau de ressource.

D'autre part, la délégation au cœur de l'été 2006 de la prestation « CESU » à une filiale d'ACCOR, située hors du secteur de l'économie sociale non lucrative (notamment le mouvement mutualiste), via un appel d'offres et en dehors de toute discussion au comité intermi-

nistériel de l'action sociale (CIAS), constitue une réorientation stratégique majeure décidée en toute opacité : la marchandisation de l'action sociale et de ses prestations. Les « indicateurs de performance » 2007 du projet de loi de finance, nulle part discutés, peuvent laisser craindre que l'ensemble des autres prestations, actuellement délivrées par des prestataires de l'économie sociale (les mutuelles) ne prennent le même chemin dès 2008. La plus grande vigilance s'impose donc. ■

Christophe Barbillat  
[action.sociale@snes.edu](mailto:action.sociale@snes.edu)



© DR/Renee Lee



# VIE SCOLAIRE Vers la dilution des missions

La politique actuelle en matière d'éducation est marquée par une volonté de rupture avec le modèle éducatif français et ses spécificités, liée à la volonté d'alignement, dans le cadre de la gouvernance européenne, sur la stratégie de Lisbonne.

## Une spécificité du modèle éducatif français

Ces ruptures sont déjà très palpables, les missions des personnels, notamment celles des professeurs et des CPE, se complexifient et se décloisonnent. La spécificité française de la présence aux côtés des enseignants de « tiers éducatifs » que sont les CPE pourrait être remise en cause. Leur rôle au sein des équipes pédagogiques n'est pas la transmission des savoirs mais participe pleinement à la création des conditions de réussite des apprentissages.

Les modèles éducatifs en Europe ne donnent pas ou peu de place aux tiers éducatifs et confient à des intervenants extérieurs le traitement de la difficulté scolaire. La baisse des recrutements des CPE, sans précédent depuis deux ans, est-elle le résultat d'un alignement de l'Éducation nationale sur cette logique européenne ?

## La vie scolaire et les CPE

Cette spécificité française a une histoire. La notion de « vie scolaire » conçue à la fin des années 60, est une des réponses à la démocratisation de l'éducation. Les missions des CPE, définies en 1982 recourent à la fois le champ pédagogique par le suivi scolaire, le contrôle de l'assiduité, et le champ éducatif par l'apprentissage de la citoyenneté et l'animation éducative.

## Enseignement et éducation : des métiers en mutation ?

Face aux risques de transformations du métier de CPE, voire de disparition, les motifs d'inquiétude sont nombreux. Ils révèlent une volonté politique de diluer les missions des acteurs du système et notamment celles des enseignants dans la polyvalence pédagogique et éducative. La logique du tri social se substitue à la volonté de suivi et d'intégration scolaire au collège, dans un contexte de restriction des moyens. L'instauration de la note vie scolaire en est un des symptômes d'une conception éducative rétrograde présentée comme un outil de régulation des comportements des élèves, sur le modèle sanction/récompense. La disparition ou le glissement des CPE vers l'équipe de direction entraînerait la polyva-



© Clément Martin

lence éducative des enseignants et conforterait le traitement de la grande difficulté scolaire en dehors de l'école.

Au contraire, nous revendiquons la richesse des expertises de chacun, enseignants et CPE, au service de la réussite des apprentissages mais aussi de l'ouverture culturelle et personnelle des adolescents, la nécessité du travail en équipe pour résoudre ce qui fait difficulté, dans et hors la classe, pour favoriser la cohérence pédagogique et éducative. ■

**Le secteur national CPE**

# Mutations 2007 : c'est parti !



Ouverture des serveurs via **i-prof-SIAM** : du jeudi 23 novembre (12 h) au lundi 11 décembre (12 h)

## Tout sur le mouvement 2007

- Supplément à *L'US 643* spécial « Mutations 2007 »
- Site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) : publications en ligne, barres inter et intra, calcul de votre barème, analyses et bilan des mouvements précédents, FAQ « questions-réponses »...

## Dans les sections académiques :

- Les cartes des barres interacadémiques et intra-académiques 2006
- Les permanences et réunions mutations (1<sup>re</sup> liste ci-contre), les rendez-vous individualisés...

Consultez régulièrement le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et les sites des sections académiques.

# PROMOTIONS D'ÉCHELON Remplir sa fiche

Les CAPA sur l'avancement d'échelon, particulièrement pour les certifiés et CPE, auront lieu dans nombre d'académies beaucoup plus tôt que d'ordinaire<sup>(1)</sup>. C'est dû à la volonté de l'administration de traiter certaines opérations de gestion des personnels en combinant année civile et année scolaire, notamment dans le cadre de la LOLF<sup>(2)</sup> et à ce que, depuis l'an dernier, la prise en compte pour l'accès aux hors-classe de l'échelon détenu au 31 décembre impose de terminer les procédures d'avancement d'échelon avant d'entamer celles relatives aux hors-classes.

Les collègues doivent recevoir leurs avis de notation pour l'année

2005/2006 ; il est important de les vérifier : c'est en fonction des notes qu'ils contiennent que les promotions seront prononcées pour 2006/2007.

Les tableaux de promotion sont soumis aux commissions administratives paritaires : CAP académiques pour les certifiés, AE, CPE, CO-Psy, PEGC... sauf les détachés ; CAP nationales pour les agrégés, les chaires supérieures et tous les détachés. Les élus ont d'abord un rôle de vérification : vérification des pourcentages de promotion et, surtout, absence d'oublis, vérification de la date de promouvabilité, des notes... Pour ce faire, ils ont un seul instrument à leur disposition : la fiche syndicale remplie avec très

grande précision et accompagnée si besoin de la copie du dernier arrêté de promotion (ou du premier classement dans le corps) ainsi qu'éventuellement de celle de l'arrêté indiquant le nombre de mois dont on peut bénéficier au titre de l'ASA<sup>(3)</sup>. La fiche syndicale sera publiée dans le prochain supplément *Carrières de L'US*. Elle est d'ores et déjà téléchargeable sur le site du SNES : [www.snes.edu/s4pub](http://www.snes.edu/s4pub), rubrique « revalorisations/promotions ». ■ **Fabrice Giovanazzi**

- (1) C'est notamment le cas dans l'académie de Versailles où la CAPA d'avancement des certifiés est prévue dès avant les vacances de Noël.
- (2) Loi organique relative aux lois de finances.
- (3) Avantage spécifique d'ancienneté.

Académie	Ville	Date	Lieu	Public	Académie	Ville	Date	Lieu	Public
AIX-MARSEILLE	Aix en Provence	15 nov.	IUFM	Stagiaires	NANCY-METZ	Woippy	16 nov.	Clg Ferry	Tous
AIX-MARSEILLE	Avignon	15 nov.	IUFM	Stagiaires	NANTES	Le Mans	21 nov.	Grand foyer IUFM	Stagiaires
AIX-MARSEILLE	Marseille	22 nov.	Local SNES	Tous	NANTES	Le Mans	22 nov.	Maison des Associations	Tous
DIJON	Auxerre	15 nov.	Local SNES	Tous	NANTES	Nantes	21 nov.	IUFM recteur Schmitt	Stagiaires
DIJON	Châlons/Saône	16 nov.	IUFM	Stagiaires	ORLÉANS-TOURS	Bourges	22 nov.	Local SNES	Tous
DIJON	Dijon	15 nov.	IUFM	Stagiaires	ORLÉANS-TOURS	Orléans	15 nov.	Local SNES	Tous
LILLE	Douai	15 nov.	IUFM	Stagiaires	ORLÉANS-TOURS	Tours	22 nov.	Lycée Grandmont	Tous
LILLE	Lille	16 nov.	IUFM	Stagiaires	REIMS	Chalons-en-Champagne	22 nov.	IUFM	Stagiaires
LILLE	Valenciennes	17 nov.	Lycée de l'Escout	Tous	REIMS	Charleville-Mézières	28 nov.	Lycée Bazin	Tous
LIMOGES	Limoges	30 nov.	IUFM	Stagiaires	REIMS	Reims	21 nov.	Local SNES	Tous
MARTINIQUE	Fort-de-France	22 nov.	Local SNES	Tous	STRASBOURG	Strasbourg	21-28 nov.	Maison des Syndicats	Tous
MONTPELLIER	Montpellier	21 nov.	IUFM	Stagiaires	STRASBOURG	Mulhouse	21-28 nov.	Local FSU	Tous
MONTPELLIER	Montpellier	22 nov.	Lycée Monnet	Stagiaires en situation	STRASBOURG	Colmar	21 nov.	Lycée Camille	Tous
MONTPELLIER	Perpignan	jeudis a.-midi	Permanence à l'IUFM		TOULOUSE	Colomiers	21 nov.	Lycée International	Stagiaires
NANCY-METZ	Metz	16 nov.	Clg Barbot	Tous	TOULOUSE	Colomiers	22 nov.	Lycée International	Stagiaires
NANCY-METZ	Nancy	après-midi	Permanence Local SNES	Tous					

1<sup>re</sup> liste de réunions ; listes complètes sur sites académiques du SNES ; suite dans L'US n° 644.





© Clément Martin

**RENTRÉE « COUP DE POINT » AU COLLÈGE CONDORCET DE NÎMES...** À la veille de la rentrée 2006, *Le Point* publie le classement des établissements violents ; le collège Condorcet est en tête de liste, à la surprise générale. Deux mois après les faits, *L'US* a souhaité donner la parole aux personnels.

## Nous restons motivés, malgré tout...

À deux jours d'une rentrée qui s'annonçait déjà complexe (classement en EPI et autres surprises habituelles), nous voici cueillis à froid par la Une sensationnaliste du *Point* : nous travaillons dans le collège le plus violent de France, sans doute même de Navarre, autant dire le pire endroit de la Terre.



© DR

L'« info » nous fait tout bonnement halluciner : avons-nous eu peur d'aller au travail cette année ? Qui a été agressé ? Un coup de couteau, un incendie, un viol nous auraient-ils échappé ? Rapide-

ment, le tour des collègues disponibles nous met vite d'accord : rien de tout cela, bien sûr, mais l'écho fantasmé d'une vraie réalité : bousculades dans les couloirs, injures, coups et hurlements des élèves entre eux, refus d'obéissance, bagarres... sont le quotidien. Auxquels il faut ajouter quelques faits plus graves (vols, agressions sur élèves...) : en bref, beaucoup d'incivilités. En face, des adultes souvent désarmés devant l'ampleur de la tâche, la fatigue nerveuse et physique éprouvée à chaque fin d'heure, cet épuisement qui nous empêche de prendre de la distance et le sentiment, parfois, d'être agressé... oui, travailler là est corrosif, personne ne pourrait dire le contraire. Mais si y faire sa scolarité est pour certains un véritable défi, une bonne part pourtant s'y épanouit et y suit une scolarité normale.

### Abandons

Condorcet, c'est 60 profs, mais surtout 520 élèves issus d'un de ces quartiers déshérités de la République. C'est l'histoire d'un abandon, celui de l'ambition, de l'intégration et de la modernité. C'est la promesse d'un quartier hyper moderne sorti de terre dans les années 60, tourné vers l'avenir, des milliers de logements en copropriété, destinés aux classes moyennes... 30ans plus tard, c'est 12000 personnes (sur les 140 000 que compte Nîmes) dont près de 60 % de chômeurs, une précarité explosive, une absence totale de mixité sociale et culturelle, des services publics réduits, des entreprises qui ferment, un quartier renvoyé à lui-même, séparé du centre par une voie rapide... Mais un quartier qui ne se laisse pas abattre comme en témoigne la vitalité de la vie associative.

### Obstacles

La plupart de nos élèves (dont quelques primo-arrivants venus surtout du Maghreb) rencontrent de vraies difficultés avec le français, même si la majorité a été scolarisée en France. L'expression, surtout écrite, est pour beaucoup une véritable épreuve. La lecture n'est souvent que moyennement maîtrisée et pose encore problème pour une minorité en Troisième : sans doute une explication des 54 % de réussite au DNB de 2006. Et le comportement ? À Condorcet, nous n'avons pas de « criminels »... Pour l'essentiel, des adolescents qui vivent un âge riche mais plein d'embûches, dans des vies sans doute plus difficiles qu'ailleurs. Et pour une petite part, des grands enfants aux marges de la délinquance, mal retenus par l'école et la société.

### Violence ?

Que les données de « Signa » ne sauraient être exploitées sans une analyse fine et contextualisée, les « journalistes » du *Point*, dans un grand écart schizophrénique, le reconnaissent bien... mais s'en dispensent, pour des raisons peu déontologiques. Mais une chose est sûre : si la violence scolaire est largement fantasmée dans l'opinion publique, la violence en milieu scolaire, elle, existe bel et bien : elle concerne au premier chef les élèves eux-mêmes, mais n'épargne pas les adultes. Multiforme, elle n'est amortie que par la résistance et la bonne volonté des personnels affectés dans ces établissements. Elle ne peut être enrayerée par la seule réponse disciplinaire et sécuritaire.

### Entre colère et amertume

Rapidement, notre surprise laisse vite place à la colère et à l'amertume. Combien d'alertes à notre hiérarchie, restées lettre morte ? Combien de délégation à l'IA, avec les parents, pour faire entendre nos difficultés à apporter des réponses éducatives cohérentes et efficaces ? Combien de motions, de votes contre des DHG cache-misère ? Combien de jours grévés pour réclamer une vraie exigence pour l'éducation dans ces quartiers ? Et quelles réponses ? augmentation des effectifs par classe, réduction des heures d'enseignement, empilement de dispositifs en tout genre, recours systématique au bénévolat des personnels pour nourrir et porter des projets ambitieux, inflation de contrats précaires, en particulier dans l'enseignement et la vie scolaire, refus ferme de

## Témoignages

payer des heures de vie de classe pourtant indispensables pour prévenir les conflits, multiplication des postes sur plusieurs établissements (véritable « sport académique »), et, pour l'anecdote, un poste de principal adjoint vacant pour la rentrée, puis celui du CPE parti en congé maternité, et des personnels « faisant fonction », sommés de bien faire leur travail en même temps qu'ils préparent leur concours de recrutement...

## Ambition gaspillage

**Dernier dispositif en date : « ambition réussite ». Sans écoute, sans reconnaissance ni prise en compte du travail accompli, il est venu se rajouter et perturber les équilibres expérimentés, avec son cortège d'aberrations :** refus de dédoubler des classes, concertations payées uniquement aux disciplines acceptant d'accueillir un prof AR, assistants pédagogiques pas formés et sous-employés, classes aux emplois du temps surchargés. Sur les sept postes à profil définis par l'établissement, cinq ont changé de nature à la rentrée ; les « lettres de mission » sont modifiées depuis septembre, puisque impossible à satisfaire ; leur « greffe » en salle des profs est compromise par le flou de leur mission, de leur statut, de leur rôle et de leur champ d'action. **Au final, nous assistons à un consternant gaspillage des moyens mis en œuvre, parce qu'encore une fois, le dogme l'a emporté sur la concertation. Comment dans ces conditions enrayer cette violence vécue au collège ?** Comment travailler avec des personnels inconnus, changeants, de passage, même volontaires ? Où trouver le temps indispensable pour se connaître et mettre en œuvre des projets ?

## Aujourd'hui

Aujourd'hui, plus personne ou presque ne parle de Condorcet. Les vrais problèmes de violence demeurent. **Les familles restent marquées par cette stigmatisation** et s'inquiètent pour la poursuite d'étude de leurs enfants. Signa n'est plus renseigné. Nous comptons des **classes de Cinquième à 24 élèves. L'inflation des réunions en tout genre**, sur le temps de pause et non payées nous empêche de travailler efficacement. **Les tensions sont fortes entre les personnels**, renvoyés à leurs difficultés, sans réponse adéquate. La vie n'a pas changé, nos élèves non plus. Et nous restons motivés, malgré tout, pour des raisons qui relèvent de la vocation et que le MEN sait si bien exploiter. ■

Maya Amer Moussa, secrétaire de S1 professeur d'histoire-géographie

## REPÈRES

**SIGNA :** logiciel de recensement et de signalement des faits de violence utilisé par le ministère. Collège Condorcet : 560 élèves, 285 « événements graves » en 2005-2006.

Quartier Pissevin : 11 000 habitants, 40 % en dessous du seuil de pauvreté.

**Alaouane Khadija, médiatrice entre le collège et le quartier**

« J'ai suivi une formation en droit ; je suis chargée du contact avec les parents difficiles à joindre ; je me rends à domicile pour les inciter à venir rencontrer les professeurs ou l'administration du collège ; je suis salariée par une association qui s'occupe d'alphabétisation des mères, de formation en couture, de médiation culturelle, et de loisirs pendant les vacances.

Je trouve des stages pour les Troisième d'insertion, vérifie s'ils sont bien présents en entreprise, les aide pour leurs lettres de motivation ; idem pour la classe des élèves nouvellement arrivés.

J'ai été étonnée par ce classement, de voir le collège en tête... et puis j'ai compris que le répertoire utilisé aboutissait à ce résultat surprenant. Plusieurs incidents se sont succédés depuis la rentrée : jet de cailloux dans la cour, crachat sur une CPE... Les enfants dupent les parents qui ont du mal à lire, ou ils font en sorte que ce soit les grands frères et non les parents qui soient les interlocuteurs. Je crois qu'il faut de toute façon une certaine autorité avec les élèves. Et puis la situation est difficile, l'aspect du collège est rébarbatif. Mais les parents ne sont pas défaitistes, ce n'est pas vrai, sauf certains ; ils veulent la réussite de leurs enfants, ils savent que le quartier est dur, et que l'École est une chance à saisir. »

**Janie Arneguy, professeur de Russe puis d'Anglais, au collège depuis 1984**

« J'ai appris la nouvelle avant la rentrée ; je me suis sentie ulcérée et triste, pour les collègues du collège, pour les familles du quartier qui nous font confiance et qui sont attachées au collège.

Une énorme majorité de la population est en souffrance sociale, et économique, avec un chômage de près de 60 %. Comment peut-on se permettre de juger ainsi un collège, sur la base de l'exploitation d'un logiciel ? Cela me révolte. Nous n'avons pas attendu les réformes pour bouger et lutter contre l'échec scolaire, avec de moins en moins de moyens, je trouve, depuis 22 ans. Je ne retrouve pas dans ce classement la réalité que je connais ; évidemment, beaucoup d'établissements n'ont pas fait tout remonter, certains n'ont pas répondu ; dans notre cas, tout a été signalé, y compris les insultes entre élèves dans la cour... Attention, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés à Condorcet ; d'ailleurs, nous étions tous fatigués, énervés en fin d'année dernière. Les élèves importent dans le collège ce qu'ils vivent dans le quartier ; dans trois de mes classes, j'ai environ 5 à 6 parents qui ont un emploi, la moitié sont non francophones, mais la majorité des élèves travaillent. Le quartier s'est dégradé depuis 20 ans ; à l'origine, il y avait une vraie mixité sociale, avec 40 % de copropriétaires et 60 % d'habitat social ; mais beaucoup de propriétaires sont partis ; le quartier s'est paupérisé. Le collège résiste, en lien avec des associations ; il maintient une offre éducative de qualité, avec des études, du latin, il organise des voyages scolaires à l'étran-

ger, en Angleterre, en Italie ; nous allons créer un site web du collège... L'équipe éducative tient le coup, renforcée notamment par l'arrivée de jeunes collègues. Je suis attachée à Condorcet, d'ailleurs je voudrais y terminer ma carrière, en 2008. Plusieurs collègues ont fait toute leur carrière ici ; les élèves sont attachants, les parents conservent un grand respect pour l'École ; ils ne démissionnent pas, simplement il n'ont pas toujours les moyens d'accompagner leurs enfants dans le travail scolaire. Une maison des parents va se créer au collège, pour faciliter leur accueil. »

**Maroc Reda, CAE, encadrement, surveillance, aide aux devoirs, vie scolaire et aide pédagogique, deuxième année au collège**

« D'abord je n'y ai pas cru, quand je l'ai appris à la télévision ; dans mon esprit, les collèges les plus durs se situaient en région parisienne et pas à Nîmes. Les élèves n'ont d'ailleurs pas compris, ils en ont beaucoup parlé, avec une fierté affichée : on est le collège le plus « chaud » de France. En fait, c'est un collège comme les autres, avec des gamins difficiles ; j'habite le quartier, je suis un ancien élève du collège ; le quartier est isolé sur lui-même, les habitants n'aiment pas l'image donnée du collège et n'y croient pas. Je

trouve que les jeunes dépassent les limites verbalement. La page est tournée. Le collège reflète ce que vivent les gens dans le quartier. On ne peut pas attendre de miracle.

**Laetitia Renault, 27 ans, quatrième année d'enseignement, arrivée de Versailles**

« J'ai appris la nouvelle à la radio, la veille de la prérentrée, sur la route ; je me suis dit : je n'ai vraiment pas de bol, ce n'est

pas possible. À Versailles, mon établissement était très correct, mais je connaissais un collège voisin très difficile, mais c'était la région parisienne. À la prérentrée, nous n'avons parlé que de cela ; j'ai craint que ce classement ne minimise ce qui se passe ailleurs.

Après deux mois, je peux dire que les conditions de travail ne sont pas évidentes, les enfants sont très agités, quasiment en permanence. Le chahut est comme une habitude, j'ai déjà dû séparer trois élèves depuis la rentrée ; l'an dernier, l'agitation était moindre dans mon collège, mais plus grave. Je suis frappée par les incivilités entre élèves, elles ne s'adressent pas aux professeurs. L'établissement est ancien, avec beaucoup de petits recoins, des oliviers qui fournissent de bons projectiles, du gravier... Les élèves ne travaillent qu'au collège, pas à la maison. Les parents ont un peu tendance à « couvrir » leurs enfants ; peu viennent aux réunions de parents d'élèves, mais s'il y a un problème de discipline, ils viennent : ils sont contents que leurs enfants se tiennent bien et soient respectueux. Nous, on ne regarde pas en arrière. Il y a eu quelques désistements en Sixième mais c'est tout. Je suis admirative devant le travail des équipes ; plusieurs collègues ont par exemple accompagné un groupe d'élèves à la rédaction d'un journal, jusque tard le soir. »



© Roger Vieille



# Commission européenne à la manœuvre

**D**epuis le lancement en 2000 de la stratégie de Lisbonne qui a pour objectif de faire de l'Union Européenne « l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde, basée sur la connaissance, capable d'atteindre un développement durable avec plus d'emplois et de meilleure qualité et davantage de cohésion sociale », l'accent est mis de plus en plus sur le rôle que peuvent jouer les systèmes éducatifs pour atteindre ces objectifs. On assiste de fait à un rôle accru de la Commission en matière de préconisations notamment à travers la mise en œuvre du programme « Éducation et Formation 2010 ». La France n'échappe d'ailleurs pas à la tentation de s'inscrire dans cette stratégie de Lisbonne (cf. la loi d'orientation pour l'éducation adoptée en 2005), sans qu'à aucun moment ne soit posée la question des objectifs, des moyens et d'un bilan critique des résultats.

Il ne fait aucun doute que la Commission souhaite de toute évidence une accélération des processus en



cours, lesquels touchent de nombreux domaines. Il s'agit de la formation tout au long de la vie, du cadre européen des certifications professionnelles, de « l'efficacité et de l'équité des systèmes européens d'éducation » (thème sur lequel la Présidence finlandaise de l'UE met particulièrement l'accent) et de la « modernisation de l'enseignement supérieur » avec la question cruciale des frais d'inscription.

La prochaine réunion du Conseil des ministres de l'Éducation des

13 et 14 novembre aura tous ces sujets à l'ordre du jour. Un tel contexte avec des enjeux aussi importants pour la profession enseignante et plus généralement pour les personnels d'éducation a conduit le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) en lien avec la Structure Paneuropéenne de l'IE (Internationale de l'Éducation) à anticiper les débats et à construire avec ses syndicats affiliés un travail d'analyse, de critique et de contre-propositions. Lors de la réunion qui a eu lieu à

Bruxelles les 30 et 31 octobre, le bureau exécutif du CSEE a adopté un certain nombre de projets de déclaration qui seront communiqués au Conseil des ministres de l'Éducation (voir site). L'une est primordiale et s'oppose fermement à l'approche du financement de l'éducation, adoptée en septembre par la Commission. « Le CSEE s'oppose fermement à l'idée selon laquelle l'investissement dans l'éducation doit se fonder sur le principe de distribution de montants déterminés dans le secteur de l'éducation, en fonction du secteur où les retombées économiques sont les plus élevées ». L'action syndicale européenne n'a jamais été autant d'actualité. Elle sera au centre des débats de la prochaine assemblée du CSEE/Conférence de l'IE Europe qui se tiendra à Luxembourg en décembre. ■

**Odile Cordelier**  
internat@snes.edu

**Pour en savoir plus :**  
[www.csee-etu.org](http://www.csee-etu.org)  
[www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)



## Trois questions à Themis Kotsifakis, membre du bureau exécutif de OLME, syndicat grec du secondaire

**L'US : on parle beaucoup dans les médias du mouvement des enseignants grecs pour la défense de l'éducation. Quels en sont les objectifs ?**

**Themis Kotsifakis :** les enseignants sont à l'initiative d'une coalition qui regroupe tous les niveaux d'enseignement et toutes les parties prenantes de l'éducation, jusqu'aux associations de parents, afin d'obtenir la satisfaction des revendications suivantes :

- l'augmentation des dépenses publiques en éducation jusqu'à 5 % au moins du PIB (actuellement c'est le taux le plus bas de la Communauté européenne) ;

- le refus de changer la Constitution pour pouvoir créer des universités privées ;
- un salaire minimum de 1 400 euros au lieu de 1 050 euros en ce moment ;
- un an de formation didactique à l'Université ;
- un an de stage sans classe en responsabilité ;
- le refus de relier l'évaluation des enseignants au salaire.

**L'US : quels sont les modes d'action ?**

**T. K. :** tout le monde est dans l'action : syndicats du primaire (DOE), du secondaire (OLME), du supérieur (POSDEP), étu-

dants, lycéens (1 000 établissements publics occupés jour et nuit sur 3 500), parents et syndicats d'autres branches soutenant le mouvement.

Les enseignants du primaire ont fait 6 semaines de grève et sont épuisés ; dans la même période, ceux du secondaire en ont fait 12 jours et les universités 2. Il y a deux manifestations par semaine d'environ 30 000 personnes, et ça continue.

**L'US : et avez-vous déjà eu des résultats ?**

**T. K. :** nous avons obtenu que le gouvernement ne touche pas à la Constitution, un doublement du

salaire des contractuels, payés à l'heure (de 7 à 11 euros) et une petite augmentation des salaires pour tous, par étapes.

De plus, les enfants devront obligatoirement suivre une année de pré-primaire, et on nous a promis une année de stage pour les jeunes enseignants entrant dans le métier. Mais c'est loin d'être suffisant et de nouvelles assemblées générales locales et nationales sont prévues pour décider de la poursuite de l'action. Ce qui fait notre force, c'est que nous sommes tous dans la bataille. ■

**Propos recueillis par Dominique Giannotti**



# Naissance de la CSI



L'histoire a été plutôt marquée par la division depuis la création en 1920 de la Confédération internationale des syndicats chrétiens et la création en 1945 de la Fédération Syndicale Mondiale dans la foulée de la création des institutions internationale qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dès 1949, la guerre froide provoquait le départ des Américains de la FSM pour fonder la Confédération Internationale des Syndicats Libres et une longue période plus marquée par les oppositions que par l'action syndicale. Après la chute du mur de Berlin en 1989, la FSM a perdu la majeure partie de ses adhérents.

## Chiffres impressionnants

On en était un peu près là jusqu'à ce début novembre où a été créée à Vienne la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Les chiffres sont impressionnants : elle regroupe 360 syndicats qui totalisent 190 millions de syndiqués de 150 pays du monde ! Mais ce n'est pas vraiment le plus important, car au niveau mondial les chiffres sont toujours impressionnants si on les compare à nos données nationales. Par contre le processus est remar-

quable à plusieurs niveaux. Tout d'abord la création de la CSI n'est pas une création en opposition à une organisation existante et de plus elle se revendique comme une organisation qui a vocation à regrouper toutes les centrales syndicales nationales démocratiques, indépendantes et représentatives. Ainsi l'ex-Secrétaire général de la CISL, Guy Rider, déclarait à la veille de la création de la nouvelle organisation syndicale internationale : « Si je croyais que les questions d'identité ou d'appareils restaient un obstacle, je n'aurais pas poussé à l'unification. Dans le cadre de la CISL, il existe déjà des organisations de tendance variées, sociaux-démocrates, communistes, voire centristes. Mais nous parvenons toujours à travailler ensemble et à faire avancer nos revendications. »

## Nouvel internationalisme

Le deuxième niveau, et c'est certainement le plus important, c'est la façon d'envisager l'action syndicale internationale. Pour le futur Secrétaire général de la CSI, Guy Rider : « Il devient urgent de changer nos façons de travailler. Avec nos méthodes actuelles, nous avons déjà pris beaucoup

de retard par rapport au capitalisme, dont nous n'arrivons à contrer ni les stratégies ni les méfaits. S'unifier, créer une plus grosse organisation comme nous le faisons à Vienne, c'est très bien, mais si l'on garde les mêmes méthodes cela ne suffira pas. Il nous faut grandir et lancer un nouvel internationalisme pour nous adapter aux nouvelles données de la mondialisation. Ce n'est pas une chose facile, soyons clairs. L'activité internationale

des travailleuses et des travailleurs, des sans-emploi et des pauvres ». Dans ce cadre, une « gouvernance » de l'économie mondiale doit, entre autres, « combiner les trois piliers du développement durable, économique et social » ; garantir les « droits fondamentaux des travailleurs » ; générer du « travail décent », mettre un terme « à la pauvreté de masse » ; encourager une « distribution équitable des revenus ».

## Nous parvenons toujours à travailler ensemble et à faire avancer nos revendications.

reste à la marge des centres d'intérêts des travailleurs et des organisations syndicales, et cela dans presque tous les pays... Parfois, épisodiquement, un événement – une délocalisation ou une répression brutale qui crée un mouvement de solidarité – implique une centrale nationale dans une question internationale. Mais l'intérêt n'est pas permanent. C'est un véritable problème, parce que la mondialisation fait que les questions internationales se retrouvent, qu'on le veuille ou non, au centre des questions à traiter par les syndicats. ». D'où l'importance de la participation des organisations nationales à l'action internationale.

Le troisième niveau, c'est que la CSI ne se contente pas de déclaration de bonnes intentions à sa création, elle s'engage :

- **Le rapprochement avec la société civile et les ONG, sensible ces dernières années, va se poursuivre** : la CSI sera présente au prochain Forum social mondial, à Nairobi. À terme, la CSI espère ainsi devenir une caisse de résonance et un lieu de rencontre pour des luttes partout dans le monde, du local au global.
- **La future Confédération syndicale internationale déclare « le travail humain d'une valeur supérieure au capital »**. Le premier objectif affiché dans le projet de résolution sur le programme est de « changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur

- La CSI se donne l'objectif d'organiser « une journée d'action mondiale » sur l'emploi, réclame « la fourniture de services publics de qualité pour tous » et leur exclusion des négociations commerciales, veut œuvrer à une « réforme fondamentale des organisations internationales », FMI, OMC, enfermées dans « l'exploitation des travailleurs ».
- Elle réaffirme que « les droits syndicaux constituent un élément clé des droits humains au travail », et, plus globalement, veut mener campagne pour mettre fin « à la discrimination sous toutes ses formes » qu'elle soit liée au sexe, à la religion, à la couleur, à la nationalité, à l'ethnicité, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'opinion politique, à l'origine sociale, à l'âge ou au handicap. L'élimination du travail des enfants reste un objectif « historique ».

- Dans un autre domaine, le congrès veut affirmer l'engagement à « établir un monde pacifique et sûr » où les « populations de tous les pays coexistent dans un climat de tolérance et de respect mutuel ».

La Confédération syndicale internationale vient de prendre un bon départ syndical. **La FSU ne peut rester à l'écart de cette nouvelle donne syndicale mondiale dans laquelle se retrouvent déjà la CGT, la CFDT, FO et la CFTC.** ■

Roger Ferrari

### Regroupement syndical

**Naissance de la CSI**  
(Confédération syndicale internationale)

168 millions d'adhérents revendiqués dans plus de 150 pays

<div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>CISL</b> </div> <p style="font-size: small;">Confédération internationale des syndicats libres</p> <p style="font-size: x-small;">155 millions d'adhérents, selon la CISL</p> <p style="font-size: x-small;">fondée en 1945 comme confédération des syndicats non communistes</p> <p style="font-size: x-small;">AFP/Photo</p>		<div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>CMT</b> </div> <p style="font-size: small;">Confédération mondiale du travail</p> <p style="font-size: x-small;">26 millions d'adhérents, selon la CMT</p> <p style="font-size: x-small;">fondée en 1920 comme confédération des syndicats chrétiens</p>
<div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>Autres</b> </div> <p style="font-size: x-small;">Une dizaine de syndicats nationaux sans affiliation. Parmi eux : la CGT - France et la CTA - Argentine</p>		
<div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>Membres français de la CSI</b> (Confédération syndicale internationale)                 </div>		

© AFP Photo/Amal Mailz

### À LIRE

#### AUTREMENT

##### • Atlas de l'histoire de France



Le dessin des cartes nous entraîne dans la formation de la Nation française à travers l'histoire de son territoire. Un renouvellement de notre mémoire permettant de reposer la question du concept de nation. Ce premier tome nous transporte du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La rupture que représente la révolution française est un peu sous-estimée.

• *La France moderne*, Jean Boutier, cartographie de Guillaume Balavoine.



##### • Atlas de l'empire américain

Deux parties logiques structurent cette vision de la place fondamentale des États-Unis dans le monde. Avant novembre 1989, la chute du mur de Berlin, et après. Depuis leur création ils s'inscrivent dans un classique mouvement impérialiste permis par leur capacité économique. Depuis 1989, ils sont devenus une hyperpuissance, quelquefois adulée, le plus souvent haïe. Une nouvelle donne géostratégique.

N. B.

• *États-Unis : géostratégie de l'hyperpuissance*, Gérard Dorel, cartographie de Madeleine Benoît-Guyot.

### Notre sélection



##### ► CLÉS Russes

La Russie de Poutine ne ressemble en rien à l'image qu'il veut en donner à l'Occident. Anna Politkovskaïa a payé de sa vie sa conception du métier de journaliste. À *France Info* le jour de son assassinat, les journalistes français n'ont cessé de l'appeler « journaliste d'opposition ». Comme si décrire la réalité était forcément être dans l'opposition. *A contrario*, elle a permis une sorte de définition des journalistes français... Au-delà, sa description du régime de la fédération de Russie vaut la peine d'être lue.

• *La Russie selon Poutine*, Folio/documents, 377 p.



##### ► MARX POUR LES JEUNES

Il est de bon ton de se gausser de la crise du marxisme avec comme résultat le refus de lire Marx. Pascal Combemale essaie d'indiquer les différentes entrées de cette œuvre monumentale. L'économie bien sûr mais aussi la politique, le droit, la culture... montrant de quelle manière la méthode et les concepts marxistes restent efficaces pour l'analyse de nos sociétés. Lire Marx, c'est s'efforcer de comprendre le monde.

N. B.

• *Introduction à Marx*, Repères/La Découverte.

### UN APRÈS LA « CRISE DES BANLIEUES »

## Pour une autre France

En octobre-novembre 2005, la dite crise des banlieues a eu au moins un mérite, la découverte par les pouvoirs politiques de l'existence de cette « France d'en bas » qui, tant qu'elle ne dit rien, n'existe pas. *La France invisible* en découle. Une manière de présenter ces catégories « laissées pour compte » qui ne représentent, disent les auteurs dans leur introduction, ni une classe sociale – ce ne sont pas « les nouveaux prolétaires » – ni même une couche sociale, mais se reconnaissent néanmoins des points communs. L'intérêt de cet ouvrage est d'être un travail collectif réunissant les connaissances, les formes de travail différent des chercheurs, des journalistes et des écrivains sur la base des enquêtes réalisées par les uns et les autres. Une sorte de découpage au scalpel de notre société, une société gangrenée par la pauvreté, pointe visible de l'iceberg de la montée des inégalités. *L'état des inégalités en France* est le complément indispensable pour appréhender cette invisibilité, sorte de réquisitoire des politiques mises en œuvre.

Les tableaux et commentaires viennent renforcer la thèse de causes sociales – et non pas religieuses ou maffieuses – à cette crise que le gouvernement s'est refusé à traiter préférant le discours sécuritaire. Ainsi, il évite de poser la question des moyens pour le service public, particulièrement pour le service public d'éducation. La politique à la petite semaine de De Robien montre bien toute sa dimension d'exclusion. Ces livres se présentent comme « un dispositif d'urgence, pour une situation d'urgence sociale »,



pour comprendre les raisons de ces explosions qui ne peuvent que se poursuivre dans une France qui ne jure que par l'idéologie libérale, destructrice de toute solidarité collective. Urgence aussi de cette lecture pour ne pas se laisser dépasser par les événements.

Gérard Mauger, lui, se penche sur l'analyse de cette crise de 2005. Faut-il parler de « mouvement social » ? Il multiplie les arguments pour refuser cette caractérisation, préférant celui d'émeutes, d'une révolte protopolitique – c'est le sous-titre –, autrement dit d'une révolte qui n'a pas de mots pour le dire et se situe dans l'avant de faire de la politique. Analyse nécessaire précédée d'un rappel des faits permettant de jeter les bases d'une sociologie de ces réactions qui illustrent le désarroi, la perte de repères de toute une génération rejetée dans les ténèbres à qui Sarkozy ne sait que proposer libéralisme économique et « communautarismes », l'affrontement de tous contre tous, la guerre !

Nicolas Bénéès

• *La France invisible*, Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lindgaard (sous la direction de), La Découverte, 647 pages, 26 euros.

• *L'état des inégalités en France 2007*, Observatoire des inégalités, sous la direction de Louis Maurin et Patrick Savidan, Belin, 253 pages, 19,90 euros.

• *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Gérard Mauger, éditions du Croquant, 159 pages, 13,50 euros.

##### ► HISTOIRE DE LA BARBARIE



Raoul Hilberg continue l'œuvre de sa vie. Il utilise et s'en explique le terme de « destruction » des Juifs d'Europe au lieu de « génocide » ou « Shoah », ou encore « holocauste ». Chaque terme a des références, à une histoire. Destruction permet d'analyser la barbarie nazie à l'aide de la méthode de l'Histoire. Avec les imprécisions qui en découlent. D'où les multiples éditions. Cette troisième fait l'objet de trois volumes, plus lisible que la précédente dans la même collection. Indispensable.

• *La destruction des Juifs d'Europe*, trois tomes, Folio/Gallimard.



##### ► ANNIVERSAIRE, 600°

En 1406 mourrait Ibn Khaldûn que l'on présente comme le fondateur de la sociologie, de l'anthropologie et de l'histoire. Il se situe dans la suite logique d'Averroès, le grand philosophe arabe permettant de redécouvrir Aristote. C'est souvent

son commentaire qui sert de base à la philosophie d'un Renan par exemple. Cet anniversaire permet la publication de plusieurs ouvrages autour de la figure de Khaldûn représentant *Un islam des "Lumières"* pour Claude Horrut, décryptant son parcours intellectuel dans un contexte de chute de l'empire arabe lui permettant d'appréhender les causes de la fin d'une civilisation. Il indique aussi les relectures dont cette œuvre multiforme a fait l'objet. Une résonance actuelle tant il semble bien que nous soyons entrés dans une nouvelle fin d'une civilisation... Dominique Urvoay en une somme, *Histoire de la pensée arabe et islamique*, nous fait visiter – en nous donnant l'envie d'en savoir plus, son objectif – un peu au pas de course, tous les grands courants de cette pensée qui fut en mouvement et a influencé tous les grands penseurs « occidentaux ». Pour savoir de quoi il est question derrière le schisme entre les sunnites et les chiites, pour aussi comprendre la spécificité de la pensée d'Ibn Khaldûn.

• *Ibn Khaldûm, un islam des "Lumières"*, Claude Horrut, Éditions Complexe, 227 pages ; *Histoire de la pensée arabe et islamique*, Dominique Urvoay, Seuil, 535 pages.

##### ► COMPRENDRE LE NAZISME



Ian Kershaw est un des spécialistes reconnus de l'histoire du nazisme. Ses livres – réédités par Folio – fourmillent de points de vue explicatifs sur le régime de Hitler. Ici, il centre son analyse sur le « mythe » Hitler, sa construction, son actualité. Une sorte de bonapartisme – il parle de « césarisme » – poussé à son extrême, un culte du chef omniscient auquel Hitler ne croit pas dans un premier temps, jusqu'en 1936, pour y succomber à son tour. Adhésion aux valeurs de la bourgeoisie allemande lui permettant de tisser des liens avec le peuple, sur la base faut-il rajouter de la défaite du mouvement ouvrier en 1933... Une sorte d'histoire des mentalités... Le mythe reste actuel...

N. B.

• *Le mythe Hitler*, Ian Kershaw, Flammarion, 418 p.



## Notre sélection

### ► ÉCLATS DE MÉMOIRE

Comment raconter la saga du jazz et la rencontre amoureuse avec la France. L'après Première Guerre mondiale a vu le jazz s'installer et construire un art de l'avant-garde. Jean-Yves Chaperon, journaliste à RTL, fait revivre cette histoire trop souvent ignorée. Malheureusement son intrigue est un peu trop banale. Il faut donc le lire plus comme un historien - s'inspirant des travaux américains - que comme un romancier. **N. B.**

• *Swing*, Anne Carrière, 453 p.

### ► ILLUSIONNISTE ET SAVANT

Se souvient-on de Jean-Eugène Robert-Houdin qui défraya la chronique de son temps, capable de tous les tours, horloger, constructeur d'automate, prestidigitateur - autrement dit mêlant l'adresse des mains, les subtilités de l'esprit et une étude des sciences exactes comme il le dit lui-même - et inventeur prolifique ? Un film sur Houdini - l'Américain se disant disciple de Houdin - l'a peut-être éclipsé dans nos mémoires. Ce serait dommage. Rééditer ses écrits lui redonne une nouvelle vie. Il explique ses tours tout en leur gardant une part de mystère, surtout il met en lumière les formes de tricherie aux cartes et... c'est un régal. Il n'est pas sûr que le lecteur soit à même de les imiter mais ils font preuve d'une imagination à la hauteur de celle du magicien... Cette partie reste actuelle. Ses mémoires sont un modèle du genre. Il parle peu de lui et beaucoup de son art. Francis Lacassin, dans sa présentation, décrit comment les automates qu'il avait construits ont été perdus par la faute d'une bureaucratie forcément imbécile. Une redécouverte nécessaire. **N. B.**

• *Comment devient-on sorcier ?* Robert-Houdin, Omnibus, 992 p.

### ► JEUX DE MAINS...

James Swain a dû suivre les leçons de Houdin pour tout ce qui concerne les jeux de cartes. Il sait tout des tricheries possibles dans les casinos. Et le plus grand, paraît-il, manipulateur de cartes du monde. Il s'en sert pour nous entraîner dans une drôle d'aventure de manipulation d'abord, de calculs de probabilités ensuite. Je ne sais si sa description scientifique a un quelconque fondement - pourquoi pas ? - mais elle lui sert à nous entraîner à la fois dans ce monde interlope d'Atlantic City mais aussi en ex-Yougoslavie ravagée par la guerre et la misère. Il réussit à établir une empathie avec le lecteur qui suit les aventures de son détective privé, flic à la retraite, avec intérêt, malgré une écriture un petit peu trop relâchée. **N. B.**

• *Funny Money*, James Swain, Seuil/Policiers, 289 p.

## ANTI-ART ET ART MOYEN

# Représentation de mondes

Peut-on encore découvrir Picasso ? L'exposition actuelle au Musée Picasso nous le démontre. Les toiles collectionnées par Heinz Berggruen, marchand de tableaux à partir de 1947 en France, sont capables de provoquer une fois encore un choc arrêtant les spectateurs dans leur course folle. Le catalogue, comme d'habitude, ne permet pas totalement de rendre compte de cette rencontre. Paradoxalement, la photo de couverture est celle du collectionneur et non pas du créateur. Dans ce catalogue, on trouvera aussi l'inutile comme ces télégrammes du marchand envoyés à Picasso. Pour le reste, des reproductions essentielles apportant une nouvelle compréhension des univers de Picasso.



La photographie a toujours été considérée comme un art moyen et Doisneau comme un photographe humaniste. Ces deux définitions souffrent devant les images réunies dans ce catalogue et dans l'exposition à la mairie de Paris. Comment qualifier ces œuvres ? Elles nous font visiter le temps et l'espace, celui de Paris de la Libération à la fin des années 50, une ville lumière de toutes les rencontres. Se croisent Picasso, Prévert avec Crolla et tous ces inconnus que nous avons vraisemblablement vus sans se reconnaître. Le mineur s'impose comme une nécessité majeure.

**Nicolas Bénéès**

• *Picasso/Berggruen. Une collection particulière*, présentée par Anne Baldassari, directrice du Musée Picasso, Flammarion, 204 p., 223 illustrations, 49 €.

*Les Picasso de la collection Berggruen, au Musée Picasso, jusqu'au 8 janvier 2007.*

• *Doisneau/Paris*. Présenté par Robert Doisneau lui-même (1912-1994) à travers des extraits de ses livres de souvenirs, Flammarion, 400 p., 562 illustrations, 35 €.

*Exposition à l'Hôtel de Ville, jusqu'au 17 février 2007.*

### ► IMMORTEL

Conan Doyle, l'inventeur de Sherlock Holmes, fut confronté à ce drôle de problème, il avait disparu derrière sa créature. Lorsqu'il décida, dans *Le dernier problème*, de la tuer en même temps que son double maléfique, le professeur Moriarty, des brassards noirs surgirent dans les rues de Londres pour porter son deuil. Il fallut bien du courage à l'auteur pour résister pendant 8 ans. En 1902, *Le chien des Baskerville* montrait de nouvelles facettes des talents de romancier et d'ironie de Doyle jetant Watson et Holmes dans une aventure qui tient beaucoup à la vogue du roman Gothique, proche du fantastique, que Jérôme Prieur appelle *Roman noir* dans un petit livre publié au Seuil. Puis, de guerre lasse, cédant aux pressions - on a même dit celles de sa mère -, il la fera revenir des ténèbres... Ce deuxième volume des éditions bilingues et complètes des

aventures de S. Holmes permet de redécouvrir - ou de découvrir, c'est une nouvelle traduction, une nouvelle dimension, une inquiétante familiarité avec le texte - la Grande-Bretagne de ce temps et le talent d'un romancier que sa créature tend à recouvrir... À son tour, parce qu'il existe une société consacrée uniquement à Sherlock Holmes, Caleb Carr, sollicité par les héritiers de Conan Doyle, a accepté d'écrire une suite - alors qu'il est Étatsunien - aux aventures du couple Holmes/Watson. Il a réussi une sorte de tour de force en recréant le style même de Doyle, tout en nous entraînant dans une enquête qui fait la part belle aux données du fantastique et à l'histoire de cette Angleterre... **N. B.**

• *Les aventures de Sherlock Holmes*, Arthur Conan Doyle, édition intégrale bilingue, nouvelle traduction d'Eric Wittersheim, tome 2, Omnibus, 1216 p.

• *Le secrétaire italien*, Caleb Carr, Presses de la Cité, 267 p.

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► ... ET TRADUISENT !

Visite à la fois du Chili, un pays tout en longueur, et des émois de l'adolescence d'un jeune homme de 14 ans pour ce voyage sans doute autobiographique. On suit ce jeune homme et sa mère pour découvrir un pays curieux qui revient périodiquement sous les feux de l'actualité.

• *Sud magique*, Manuel Pena Munoz, traduit par Janine Philipps et Renato Paveri, L'Harmattan, 163 p.

### ► FICTION ET RÉALITÉ

La critique a souvent présenté J.-M. G. Le Clézio comme un romancier détaché du monde, ailleurs. La thèse de Marina Salles le présente plutôt comme rattaché aux grands courants culturels de notre monde. Le jazz, le cinéma ont exercé leur influence sur son écriture... De nouvelles clés pour sa relecture.

• *Le Clézio, Notre contemporain*, Marina Salles, PUR, 338 p.

### ► GOUVERNANCE ?

La plus récente des institutions européennes - elle naît en 1999, conséquence directe du Traité de Maastricht (1992) -, la Banque Centrale Européenne (BCE), reste invisible aux yeux des populations. Elle a en charge l'émission de l'euro et le contrôle de la masse monétaire. Donc elle a la responsabilité de la politique monétaire. Elle cristallise la forme même de la « gouvernance », gouvernement d'experts qui ne rend de comptes à personne. Cet ordre monétaire est celui du néolibéralisme. Ce petit livre le démont(re) une fois encore.

• *Ordre monétaire ou chaos social ? La BCE et la révolution néolibérale*, Frédéric Lebaron, éditions du croquant, 63 p.

### ► HISTOIRES DE CRISES

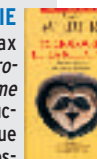
Peut-on et comment « faire » l'histoire actuelle ? En reprenant la chronologie et en en donnant une interprétation répondant les deux historiens. En même temps, ils permettent de situer les débats d'aujourd'hui. 1974 est une année charnière, l'entrée dans la période dite de crise économique, l'arrivée de Giscard et la transformation des politiques étatiques. Indispensable en ces temps de débat électoral...

• *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle, de 1974 à nos jours*, Serge Bernstein et Pierre Milza, Éditions Complexe, 455 p.

### ► CLASSIQUE DE LA SOCIOLOGIE

Trop souvent, la lecture de Max Weber en est restée à *L'éthique protestante et l'esprit de capitalisme* - même collection, nouvelle traduction - et à une version mécanique entre la nouvelle religion et la possibilité du capitalisme. La thèse défendue par Weber incluait toutes les religions. Il est donc nécessaire de nuancer ce lien en lisant sa *Sociologie des religions* présentée intelligemment par sa traductrice. Pour s'apercevoir qu'il était un bon lecteur de Marx et qu'il a fortement influencé tous les marxistes à commencer par Luckas...

• *Sociologie de la religion*, Max Weber traduit et présenté par Isabelle Kalinowski, Champs/Flammarion, 512 p.





DÉLOCALISEZ, DÉLOCALISEZ, QU'EN RESTERA-T-IL ?

## Les apprentis sorciers

La vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, est une concentration industrielle de renommée mondiale pour ses entreprises de décolletage, où se fournissent en pièces tous les grands de l'automobile et de l'aéronautique. Naguère familiales, les entreprises évoluent toutes dans un sens apparemment inévitable : au mieux elles obéissent aux exigences des donneurs d'ordre, qui pensent qu'il faut délocaliser pour être dans le coup, au pire elles se font racheter par des investisseurs étrangers. Quelques patrons arrivent encore à tirer un profit personnel de la situation, mais la vallée dans son ensemble est perdante dans tous les cas : licenciements, remous sociaux, baisse de qualité (les fonds d'investissements n'ont en vue que la rentabilité à court terme), perte d'avance technologique au profit des pays où se trouvent les sites délocalisés.

Nombre de documentaires ont déjà commenté les processus de déréglementation qui transforment en profondeur les structures économiques tout en dégradant jour après jour la condition des salariés. Par exemple, la trilogie de Marcel Trillat, auquel Perret reprend la ritournelle obsédante composée par Marc Perrone pour *Les Prolos*. L'originalité, ici, n'est donc pas de se livrer une nouvelle fois à cette analyse, mais d'une part de le faire à l'échelle restreinte d'une région prise dans sa dimension historique (un savoir-faire remontant à plusieurs générations) et géographique (une vallée savoyarde dont l'identité se dissout dans une entité mondiale sans limites); d'autre part, de substituer aux procédés de dramatisation et de dénonciation du documentaire-spectacle un discours plus nuancé.

La parole est donnée aux patrons, un surtout, un vrai, à l'ancienne : Yves Bontaz, crâne lisse et lunettes rondes, chevrottement timide dans la voix, a l'air si bonhomme que « sa » mon-



Un travestissement humaniste du discours libéral. Un vrai patron !

dialisation aurait presque des accents généraux. Lorsqu'il mange la raclette et boit le fendant avec ses amis entrepreneurs, il ne fait pas le fier et voit bien qu'on risque d'aller dans le mur. Mais au cynisme d'un des convives qui ne souhaite rien de moins que la suppression du Code du travail, Bontaz oppose un ton qui fait tout aussi froid dans le dos. Douceur résignée, compassion affichée, travestissement humaniste du discours libéral : installer un site en République Tchèque, un autre en Chine, c'est toujours donner du travail à des gens qui en ont besoin. D'ailleurs, la délocalisation n'est pas pour lui un choix mais une obligation, et une charge qui par moments lui donne le tournis. Lui, le petit entrepreneur, responsable de sept cents employés qui travaillent pour Bontaz de par le monde, que dirait son père s'il voyait ça...

Tant de (fausse ?) candeur fait craindre le piège, mais il n'y a pas de perversité dans la façon dont Gilles Perret recueille et filme cette parole. Si le cinéaste met à jour l'enchèvement de la situation, avec l'honnêteté d'un enquêteur à la fois objectif et engagé, il

n'accepte ni de dédouaner les patrons en leur accordant l'indulgence qu'ils réclament, ni de sacrifier ce qui, par-delà la compréhension d'enjeux économiques complexes, demeure tout simplement insupportable : l'écart irréductible qui sépare trois visages, la mine épanouie de Bontaz vantant les joies de la montagne, l'expression inquiète d'une salariée qui manifeste pour la première fois de sa vie pour la défense de son emploi, les traits tirés de l'employé chinois qui survit misérablement, séparé de sa famille, avec les quarante-vingt euros par mois qu'il gagne au centre Bontaz de Shanghai.

*Ma mondialisation* tire sa force de la façon dont se superposent ces contrastes avec l'analyse à la fois psychologique et économique d'un phénomène dont le contrôle semble échapper à tous, et d'abord à ceux qui l'ont favorisé, en jouant aux apprentis sorciers. ■

Jacqueline Nacache

• *Ma mondialisation*, de Gilles Perret (2006), [www.mamondialisation.com](http://www.mamondialisation.com) (DVD disponible sur commande).

## CINÉMA

### Morceaux d'utopie

À la cité de la Source à Épinay-sur-Seine, le magasin d'alimentation d'Ali, avec ses bocaux de bonbons aux couleurs éclatantes, est un îlot de lumière dans la grisaille ambiante. Pour les habitants du quartier, enfants gourmands, mamies sportives ou délabrées, coursier philosophe à la dérive, Ali est un père, un ami, un fils. Il règne avec simplicité sur ce refuge où le café coule à toute heure et où toutes les confidences trouvent une oreille attentive. Chantal Briet, avec talent, a planté sa caméra dans ce qu'elle décrit comme un petit morceau d'utopie : pays idéal où un vrai

« juste » décrit dans ses mots droits et forts la détresse de la cité, la démission des responsables, le combat de chaque jour. Et comme le film ne peut éviter de faire d'Ali un héros, il a droit à son *happy end*. Les officiels réagissent, les oubliés de la réhabilitation l'emportent, une boutique flambant neuve ouvre ses portes. L'ancienne s'écroule sous le choc d'un bulldozer, dans une image mélancolique, symbole de tant d'autres cités qui n'ont pour les défendre ni le regard d'une cinéaste tendre et attentive, ni l'espoir tenace qui habitent Ali et sa petite tribu.

J. N.

• *Alimentation générale*, Chantal Briet (2006), [www.alimentationgenerale-lefilm.com](http://www.alimentationgenerale-lefilm.com)

## SPÉCIAL DVD

### • Visions de notre culture

Cette collection permet de voir les maîtres et les génies du jazz. Un livret (en anglais) donne tous les renseignements. Il faut visionner ce patrimoine toute génération confondue... Louis Armstrong capté en Belgique, en 1959, un bon jour, avec son *all stars* de l'époque ; « Dizzy » – même ma femme m'appelle comme ça disait-il – Gillespie, le trompettiste le plus flamboyant, en Belgique (1958) et au Danemark (1970) avec le Clarke-Boland big band ; Thelonious Monk, génie hors toute catégorie, sorte d'initiateur de toutes les révolutions esthétiques, en 1966 pour deux concerts du côté de la Norvège et du Danemark, à deux jours

d'intervalle et... sans public...

Tout est forcément curieux chez Monk, même la définition du « live »... Ella Fitzgerald, princesse de la scène, avec ses « Thank you » ressemblant à des cris de détresse, en 1957 & 1963, Belgique et Suède... Quincy Jones en 1960, en Belgique et en Suisse pour un grand moment de musique... Count Basie, 1962, et c'est parti... Buddy Rich, batteur de l'impossible, 1978, en Hollande, avec son Big Band. Le voir c'est ne pas le croire... Chet Baker, poète de la trompette qu'il manie avec précaution comme un amoureux transi, 1964 et 1979, en Belgique et en Norvège... Zeus, pour une fin provisoire, incarné par Art Blakey, 1958... N. B.

• « Jazz Icons », Reelin' the Year's Productions/TDK, distribué par Intégral.



## ENTRETIEN AVEC MARCOS MALAVIA

directeur artistique du Festival *Auteurs en Acte* à Bagnaux.

# Un travail de fourmi

**L'US : Comment est né le festival ?**

**Marcos Malavia :** La compagnie SourouS qui existe depuis quinze ans à Bagnaux a créé *Auteurs en acte* en 1995. Sur les conseils de Paul Puaux, le festival s'est installé à l'Isle-sur-la-Sorgue, une petite ville du Vaucluse voisine d'Avignon où il s'est répété pendant sept ans.

**L'US : Quel était l'objectif premier d'Auteurs en acte ?**

**M. M. :** L'objectif premier reste intact. Il est aujourd'hui comme il était au départ de mettre en avant des écritures nouvelles. Des auteurs comme Didier-Georges Gabilly, Rodrigo Garcia, Jean-Yves Picque ont travaillé avec nous à l'Isle-sur-la-Sorgue ou encore Serge Valetti qui est resté trois ans en résidence.

Il a fallu que la nouvelle municipalité, soucieuse de manifestations plus prestigieuses, tente de nous détourner de nos objectifs premiers pour qu'on envisage de quitter le Vaucluse et d'intégrer Bagnaux.

Une solution cohérente puisque c'est la ville où était implantée la Compagnie. Bagnaux était une ville où la création était peu développée.

**L'US : Comment s'est passé le passage de l'Isle-sur-la-Sorgue à la banlieue parisienne ?**

**M. M. :** L'existence de nombreux ateliers répartis dans toute la ville et notamment dans les quartiers Sud, des ateliers le plus souvent en prise avec l'événement local ont fait la passerelle avec l'écriture théâtrale d'aujourd'hui. Et pour la première édition du Festival nous avons accueilli 2 600 spectateurs parmi lesquels 72 % étaient des banlôlais.

**L'US : Quel en était le thème ?**

**M. M. :** L'an dernier, le festival a eu lieu en pleine révolte des banlieues. Le choix du thème qui avait été décidé longtemps avant était *Français, langue d'accueil*.

**L'US : Cette année, c'est EcritureS au Féminin.**

**M. M. :** Il y a un vécu historique qui distingue les hommes et les femmes et c'est ce que nous avons voulu souligner avec ce choix.

Le festival mettra cette année en avant, la parole des femmes dans le théâtre d'aujourd'hui avec des moments forts comme la rencontre avec Denise Bonal, ou la soirée avec Charlotte Rampling ou encore la rencontre avec l'écriture si particulière de Catherine Zambon ou Jeanne Vitez. Le point d'orgue de la programmation pourrait être *Paroles de femmes*, le résultat d'un travail d'atelier de dix mois mené par la Compagnie SourouS avec une soixantaine de femmes de Bagnaux fréquentant pour la plupart des cours d'alphabétisation.

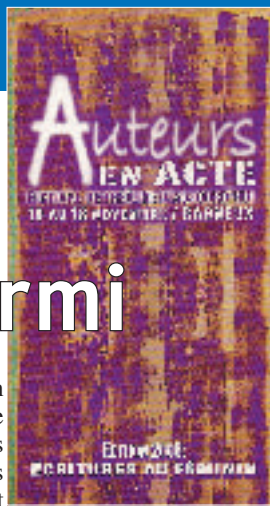
**L'US : Comment voyez-vous l'avenir du théâtre en France ?**

**M. M. :** En France on a beaucoup trop méprisé les petites compagnies et leur travail « de fourmi » au profit du théâtre de prestige. Alors qu'on constate dans les grands lieux une désaffection sensible du public, ce sont les petites structures qui se portent bien, celles qui sont en contact direct avec le public. Les équipes légères, faciles à mobiliser, à motiver, qui interviennent directement auprès des associations, dans les établissements scolaires, dans les quartiers. Tous ces contacts de proximité que les grandes institutions trop lestées par d'autres préoccupations ont du mal à mettre en place.

Jean-Louis Barrault disait : *Dans un grand cirque, il ne se passe jamais rien. C'est dans les petits cirques qu'il se passe quelque chose.* ■

**Entretien réalisé par Francis Dubois**

• *Auteurs en Acte*, Festival de Théâtre d'aujourd'hui. Du 10 au 18 novembre 2006 à Bagnaux. Tél. : 01 46 56 58 09 - [Auteurs.acte@wanadoo.fr](mailto:Auteurs.acte@wanadoo.fr)



## Chanson française et droits de l'homme

Le mardi 14 novembre, de 20 heures à 20 h 45 à Conflans, une des rares occasions de rencontrer Francesca Solleville. Sensible à la régression actuelle des droits de étrangers (une partie de sa famille trouva refuge en France lors de la montée du fascisme mussolinien), accompagnée au piano de sa talentueuse complice Nathalie Fortin, elle interprétera plusieurs textes récents sur ce thème. Cris de colère et d'espoir puisés parmi les joyaux de la poésie et de la chanson française, dans la continuité de son expression généreuse et rebelle. Trop souvent ignorée de la plupart des médias malgré ses 23 albums, il faut la redécouvrir continuellement. Concert d'ouverture d'une table ronde organisée par la Ligue des Droits de l'Homme sur l'état des droits et libertés en France. Au moment où vient devant le Parlement la sixième loi sécuritaire depuis 2002 (dite de « prévention de la délinquance »). Participation du président national de la LDH, Jean-Pierre Dubois, des sociologues Laurent Bonelli et Joëlle Bordet (auteur de *Les jeunes de la cité*), du magistrat Denis Salas (auteur de *La volonté de punir, essai sur le populisme pénal*)...



**Ph. L.**  
• Théâtre Simone-Signoret, place Cornoginé, en face de la gare SNCF de Conflans-Sainte-Honorine (à 25 mn de Paris-Saint-Lazare). Pas de réservation nécessaire. Il est conseillé d'arriver à partir de 19 h 30. Entrée libre. Rens. : 06 70 84 84 71.

## Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, de nombreux compléments à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture, en particulier la programmation de nombreux lieux partenaires comme l'Atalante, l'Athénée, la Bastille, le Chaudron (accueillant, du 17 au 28/11, la remarquable création de théâtre documentaire et citoyen de Nicolas Lambert *Elf, la pompe Afrique...*), la Cité Internationale, Dunois, l'Étoile du Nord, le Rond-Point, la Tempête, la Vieille Grille, le Vingtième Théâtre... dans Paris, les Amandiers à Nanterre, la MC de Bobigny, les Théâtres Aleph et des Quartiers à Ivry, le Théâtre71 à Malakoff, le Théâtre des C(h)armes à Avignon... et ceux de bien d'autres villes. S'y retrouvent aussi des expressions sur l'actualité culturelle en novembre-décembre en divers domaines : théâtre, cinéma, musique, chorégraphie, expositions, actions, débats et conférences, collègues créateurs... Est également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc/SNES » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous.

**Philippe.Laville@snes.edu**

## Art contemporain

Le MAC/VAL est le plus grand musée d'art contemporain de France et situé en banlieue, à Vitry.

Sa genèse et ses spécificités ont été décrites dans un « portrait » de sa conservatrice, Alexia Fabre (cf. *L'US Mag* février 2006 et [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

Un an après son ouverture, son rayonnement et sa fréquentation ne cessent d'augmenter. Sa troisième grande exposition temporaire débute, après celles consacrées à Jacques Monory puis à Claude Lévêque. Pendant dix mois, 21 artistes par groupes (jusqu'au 14/1/07) sont rassemblés autour d'une question commune, en prise



**Sans visage/sans visa ? Noir/blanc ? Nord/Sud ?... The New World climax3 (2001, coll. permanente du MAC/VAL) de Barthélémy Toguo qui interroge avec ses silhouettes/tampons l'importance plus grande attachée aux «bois exotiques» qu'aux humains de ces pays...**

l'activité humaine.

Comme les précédentes, elle interroge la place de l'humain dans le monde à travers sept grands parcours. Elle s'accompagne d'un ensemble d'actions éducatives et cul-

turelles : programmation cinématographique, documentations, débats, ateliers, visites sous des formes variées pour « aller à la rencontre de tous les publics »...

La « collection permanente » dont l'accrochage est en cours de renouvellement progressif jusqu'en février, continue à nous faire cheminer à travers l'art contemporain, des années 50 à aujourd'hui. ■

**Philippe Laville**

• Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne. Place de la Libération. BP 147. 94404 Vitry-sur-Seine Cedex. [www.macval.fr](http://www.macval.fr). Entrée gratuite pour les enseignants sur pré-inscription (en tant que partenaires) au 01 43 91 64 20 ou par [contactmusee@cg94.fr](mailto:contactmusee@cg94.fr) (visites avec élèves : [stephanie.airaud@cg94.fr](mailto:stephanie.airaud@cg94.fr)), et pour tous les publics les premiers dimanches de chaque mois.

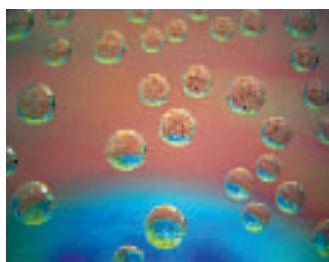


**LES « NOUVELLES TECHNOLOGIES » OU TICCE** (technologies de l'information, de la création et de la communication pour l'enseignement), sont de plus en plus utilisées par les professeurs d'éducation musicale : préparations de cours, utilisation personnelle en classe, pratique des élèves. Ces outils, préconisés par les programmes, sont devenus incontournables au fil des années, ont petit à petit modifié les pratiques et permis un véritable enrichissement des cours, une plus grande ouverture vers des pratiques de création, vers les autres arts (cinéma notamment), et vers d'autres enseignements (histoire, lettres, arts plastiques par exemple). Bien sûr il y a des « obstacles » :

- même si beaucoup d'efforts ont été faits, il y a beaucoup d'inégalités dans l'équipement des établissements et les projets d'équipement mettent souvent du temps à aboutir ;
- au-delà des stages de formation, l'enseignant doit investir beaucoup en temps et souvent en matériel personnel afin de maîtriser les logiciels nécessaires ;
- les classes, très souvent chargées, ne permettent pas toujours de mettre en œuvre certaines pratiques.

## Les TICCE en éducation musicale, pour quoi faire ? Échanger, partager, s'informer, se documenter

L'enseignant d'éducation musicale, souvent isolé dans son établissement, trouvera beaucoup d'idées et de ressources sur Internet : des sites institutionnels, des listes de diffusion, des sites de collègues permettent d'échanger des idées, de partager des questionnements et des idées de cours, de rechercher des documents et de l'information. Nous publions ici des listes de liens, non exhaustives.



### Quelques sites institutionnels

- La BDI (Banque de Données musicales et pédagogiques Inter-académique) : <http://www.ac-nancy-metz.fr/em/cgi-bin/interaca/default.asp> ;
- L'IRCAM, <http://www.ircam.fr/> ;
- La Cité de la musique, <http://www.cite-musique.fr/> ;
- France 5, <http://education.france5.fr/> ;
- Le réseau public d'éducation, <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>, <http://musique2.scola.ac-paris.fr/rubrique-Liens.php3>, <http://www.cndp.fr/accueil.htm>, <http://www.artsculture.education.fr/>, <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/musique/index.html>, <http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/musique/accueil.htm>, <http://web-public.ac-dijon.fr/pedago/music> et <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/educnet/musique/neo/05outils/serveurs/serveursaca.htm>.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Brève histoire de l'utilisation des nouvelles technologies dans les programmes : <http://www.ac-grenoble.fr/musique/accueil/documents/MUSNVTEC.html>
- Des conseils pour équiper la classe : <http://www.ac-grenoble.fr/musique/lpr/Equipement.htm> et <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/musique/sallideale/ficheequipmars06.pdf>
- Un mémoire de PLC2 sur l'utilisation du multimédia en éducation musicale : <http://www.musicatice.fr.st/>

### LE SNES ET L'ÉDUCATION MUSICALE

Vous retrouverez cet article avec plus de liens sur le site d'ADAPT-SNES [http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php?id\\_rubrique=81](http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php?id_rubrique=81). Ces pages ont été préparées par le groupe éducation musicale du SNES, lequel conduit une réflexion sur les contenus, programmes et pratiques et réalise une rubrique sur le site des observatoires : [http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php?id\\_rubrique=9](http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php?id_rubrique=9). Pour participer aux débats, envoyez un courriel à [ens.artistiques@snes.edu](mailto:ens.artistiques@snes.edu). Pour faire partie de la liste de diffusion [ens-arts@snes.edu](mailto:ens-arts@snes.edu), demandez votre inscription à [ens.artistiques@snes.edu](mailto:ens.artistiques@snes.edu)

[public.ac-dijon.fr/pedago/music](http://public.ac-dijon.fr/pedago/music) et <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/educnet/musique/neo/05outils/serveurs/serveursaca.htm>.

### Des sites de diffusion

- Par exemple <http://edumusic1.googlepages.com/> ou [fr.groups.yahoo.com/group/edmusc\\_aca\\_poitiers](http://fr.groups.yahoo.com/group/edmusc_aca_poitiers) ou encore [fr.groups.yahoo.com/group/musiqueaulycee](http://fr.groups.yahoo.com/group/musiqueaulycee).
- Des listes académiques institutionnelles : à Amiens [ac-amiens.fr/pedagogie/musique/musique](http://ac-amiens.fr/pedagogie/musique/musique) ou Bordeaux, Lyon, Martinique, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Rennes... ou nationale, [ldif.education.gouv.fr/www/info/musique-educnet](http://ldif.education.gouv.fr/www/info/musique-educnet).

### Des sites personnels

- Comme <http://perso.orange.fr/pascal.faure/index.htm>, <http://cynthia.weisse.club.fr/index.htm>, <http://membres.lycos.fr/jsb/>, <http://musique.memoires.free.fr/>, <http://cours2sique.free.fr/>, <http://www.nikkojazz.fr/>, <http://mes.cours.de.musique.free.fr/>, etc.
- De nombreux liens sur <http://perso.orange.fr/pascal.faure/adressesdesites.htm> et <http://membres.lycos.fr/jsb/lieneducation-mus.html>
- Un site coopératif de ressources libres : <http://musedupedia.apinc.org/>
- Beaucoup sont des sites de collègues.

## De multiples outils pour la classe ou la salle multimédia

Au-delà de l'utilisation de DVD et de vidéos, il existe des logiciels pour enregistrer, mixer, monter des séquences sonores, produire un CD audio de spectacle ou un cédérom présentant une activité musicale, accompagner ses élèves en chant, instruments, percussions avec de multiples timbres instrumentaux (séquenceur MIDI), faire créer les élèves, créer des présentations projetables en classe grâce au vidéo-projecteur (montages mêlant sons, textes, liens, images fixes ou animées, partitions défilantes, vidéos, extraits de films, de concerts). À côté des logiciels payants tels Cubase, Sibelius, Logic-Audio, Sound-

forge, Finale, Encore, Wavelab, de nombreux logiciels sont téléchargeables gratuitement sur Internet, permettant d'aborder autrement et de manière attractive les notions des programmes : temps, espace, couleur, forme... et de faire manipuler les éléments musicaux de manière simple par les élèves.

### Utilitaires et logiciels gratuits téléchargeables pour PC et/ou Mac :

- **Audacity**, éditeur audio numérique simple et rapide, pratique pour enregistrer les élèves, <http://audacity.sourceforge.net/> ;



## NOS SITES DU MOIS

Le projet **SCHEME** (Schéma de l'édition numérique pour l'enseignement) L'Éducation nationale souhaite, en concertation avec les éditeurs, communiquer explicitement ses attentes par matière et par niveau et inciter à la réalisation de ressources numériques adaptées et, principalement, accessibles en ligne. 148 groupes disciplinaires, dans 26 académies, participent à ce projet qui vise à mieux prendre en compte les demandes exprimées par les enseignants et à assurer aux éditeurs la visibilité nécessaire pour produire les contenus dont l'Éducation nationale a besoin. Voir <http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/scheme/>

- **FinaleNotePad 2006**, éditeur de partitions, <http://www.finalemusic.com/notepad/> ;
- **Pizzicato**, éditeur de partitions gratuit pour les établissements s'inscrivant au projet, <http://www.arpeggemusique.com/academies.htm> ;
- **Magic Karaoke Maker**, qui permet de créer des karaokés, à partir de CD audio, <http://www.info-concept.com/mkm.html> (autres applications pour créer des karaokés : <http://www.espace-francophone.com/karaoke/index.html>) ;
- **Itunes**, lecteur très simple de fichiers audio, permettant aussi l'importation depuis un CD et la gravure d'un disque audio ou MP3, <http://www.apple.com/fr/itunes/download/> ;
- **Hyperengine-AV 1.5**, logiciel de montage audio et vidéo avec des possibilités de transformation du son et de la vidéo, [http://www.arboretum.com/products/hyperengine-av/hav\\_main.html](http://www.arboretum.com/products/hyperengine-av/hav_main.html) ;
- **MusiqueLab**, logiciels de création en MIDI spécialement réalisés pour les élèves, du secondaire au supérieur, <http://www.ac-nancy-metz.fr/em/cgi%2Dbinary/telechargement/> ;
- **Asymétrix**, très pratique pour piloter un CD audio, gratuit pour les enseignants, <http://www.ac-nancy-metz.fr/em/cgi-bin/asympres/default.asp> ;
- **Quartz audiomaster**, séquenceur audio-numérique, [www.digital-soundplanet.com](http://www.digital-soundplanet.com) ;
- **CDex**, extraction de CD audio, conversion de fichiers audio, <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/musique/freycon/cdex/cdex.html> ;
- **Logiciels libres de l'IRCAM** : <http://freesoftware.ircam.fr/index.php3> ;
- Et bien d'autres logiciels gratuits et/ou modes d'emploi à télécharger sur <http://perso.orange.fr/pascal.faure/informatique.htm> ou <http://education-musicale.scola.ac-paris.fr/gratuit/03.html>, etc. ;
- **GarageBand** (fourni avec tout nouveau Macintosh), formidable outil d'initiation à la musique sur ordinateur, « presque » équivalent à Magix Music Maker sur PC, <http://www.apple.com/fr/ilife/garageband/>.

Ressources pour illustrer différentes notions :

[http://recit.csp.qc.ca/musique/1\\_0/reforme/referenciel.html](http://recit.csp.qc.ca/musique/1_0/reforme/referenciel.html)

### SÉLECTION DE CÉDÉROMS

• **Arvo Pärt, musique au bac**, CRDP de Franche-Comté ; **Autour des « Nuits d'été »** de Hector Berlioz, Hyptique ; **Les grands compositeurs**, Jeriko, **Pygmées**, Coll. *Peuple et musique*, Milledis & Montparnasse Multimedia ; **Musique !** Un voyage au cœur des instruments, Jeriko ; **Les grands opéras**, Jeriko ; **Musique du Maroc**, Institut du Monde Arabe, Paris ; **Le Sénégal de Youssou N'Dour**, Ubi Soft ; **Musique !**, Gallimard.

• Toute la collection « Montparnasse multimédia » sur l'art et les musées.

### LES PRODUITS RIP

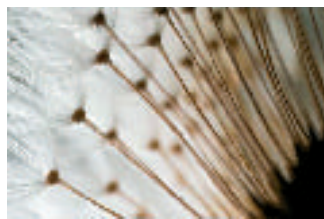
Cédérom ou DVD « reconnus d'intérêt pédagogique » par l'Éducation nationale, dans une optique de signalement et de conseil visant à constituer une offre large de produits de qualité. Il ne s'agit en aucun cas de prescription, les enseignants gardant la responsabilité du choix de leurs outils. Ces logiciels répondent à des critères pédagogiques, technologiques et juridiques. Une extension du label aux sites Internet est envisagée. Liste : [http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/rip/les\\_produits\\_rip1750](http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/rip/les_produits_rip1750)

### ZOOM SUR...

• **Les UST, de nouvelles clés pour l'écoute** (cédérom), laboratoire Musique et Informatique de Marseille. Une œuvre musicale est composée de moments de différents caractères dont l'enchaînement organise le temps musical, ce sont les unités sémiotiques temporelles ou UST. Le MIM les a définies, nommées et classées par type : chute, étirement, freinage, élan, lourdeur... Le CD-Rom comprend des fiches sur chaque UST, des exemples sonores, l'analyse de 4 œuvres, des tests et des jeux.

• **La musique électro-acoustique v2.1.2** (cédérom), Hyptique. En trois parties : connaître, entendre et faire. Dans la section connaître, une véritable encyclopédie de la musique électroacoustique. La deuxième partie permet d'écouter six œuvres clairement expliquées et analysées. Le plus remarquable, en troisième partie : faire de la musique électroacoustique ou plus exactement appliquer en temps réel à des matériaux sonores des traitements tels que la lecture en boucle, le filtrage, le retard et la réinjection, la transposition, la lecture à l'envers, la variation de vitesse ou des effets panoramiques... Les matériaux sonores peuvent être choisis sur le Cédérom mais on peut aussi importer des sons personnels. D'un emploi très simple. Une réussite remarquable.

• **L'acousmographe**. Ce logiciel, édité par l'INA-GRM de Radio-France, est téléchargeable sur [http://www.ina.fr/grm/outils\\_dev/acousmographe/index.fr.html](http://www.ina.fr/grm/outils_dev/acousmographe/index.fr.html). Il permet de visionner, dans une même fenêtre, deux aspects graphiques d'un son tiré d'un fichier wav ou mp3 : l'onde sonore et le spectre des harmoniques. Sur cette fenêtre, on peut dessiner des symboles très variés et du



texte pour illustrer ou analyser tel ou tel aspect musical (un crescendo, un tutti, un son faible, un mot d'un chanteur, etc.). Particulièrement indiqué pour les analyses de musique contemporaine, ce logiciel suppose l'utilisation d'un vidéo-projecteur.

### VOS RENDEZ-VOUS

Vous pourrez rencontrer l'équipe ADAPT (et des militants du SNES) :

- au Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques <http://www.ast.sasso.fr/site/manif.php?id=112>, du 17 au 19 novembre 2006 à l'espace Robespierre d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), autour du thème de l'histoire des théories de l'Évolution ;
- ou au salon de l'éducation du 16 au 19 novembre <http://www.salon-education.org>.

### DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

ADAPT a testé avec l'aide de collègues :

- Des logiciels de SVT et de physique des Cahiers de la Cyriollette (La Terre dans le système solaire, La synthèse des protéines, Le volcan Lemptegy, L'électricité, etc.) ;
- C'est pas sorcier, mystérieuse disparition (un jeu qui initie aux sciences) ;
- Lirebel++, professionnel (lecture) ;
- L'histoire de France, édition 2006.

Les comptes rendus sont sur le site d'Adapt [http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php3?id\\_rubrique=14](http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php3?id_rubrique=14) avec des centaines d'autres.

- Articles et liens du thème principal : Sandrine Charrier et le groupe éducation musicale du SNES [ens.artistiques@snes.edu](mailto:ens.artistiques@snes.edu).
- Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu).

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

# “ Est-ce que l'idée d'un théâtre popu

**L'US :** Comment se construit une programmation au Théâtre des Amandiers ?

**Jean-Louis Martinelli :** Les centres dramatiques comme Nanterre se doivent d'être des lieux de production et de fabrication. Nous sommes là pour que des projets naissent. Un projet peut aller de la commande d'écriture jusqu'à la réalisation, la présentation et ensuite, la diffusion du spectacle en dehors des murs. Les spectacles invités ne représentent que dix à quinze pour cent de la programmation. Parmi les spectacles « maison », ceux que je mets en scène proviennent essentiellement de deux approches : la commande d'écriture, c'est ce qui s'est passé récemment avec Laurent Gaudé pour « les sacrifiées » ou Aziz Chouaki pour « Une virée ». C'est un travail à long terme dont le public ne voit le résultat que deux ou trois saisons plus tard. L'autre approche consiste à suivre des auteurs, comme je le fais avec Lars Noren. Je suis allé travailler dans son théâtre en Suède, il est venu à Nanterre créer et présenter des spectacles. L'an dernier, il m'a confié deux pièces récemment écrites et c'est comme ça que « Kliniken » se trouve au programme de la saison prochaine. Sans avoir de troupe permanente, il y a une famille qui s'est constituée, une sorte de réseau sensible, de réseau d'affinités.

**L'US :** Vous n'êtes pas seul à assurer les mises en scène « maison »

**J.-L. M. :** Il y a des fidélités avec des metteurs en scène dont nous suivons le travail et avec lesquels nous sommes engagés sur un parcours plus long. C'est le cas avec Philippe Calvario qui présente cette saison « Electre » de Sophocle après avoir monté « Richard III » l'an dernier. De même avec Jean-François Sivadier, qui a monté ici la saison dernière « La mort de Danton » et présenté pour quelques représentations « La vie de Galilée », dont nous suivons le travail en collaboration avec le théâtre de Rennes et dont je sais que nous allons présenter ici, en automne 2007, la création qu'il aura donnée juste avant au Festival d'Avignon. En dehors de ce réseau de compagnons de route, nous prenons contact avec de nouveaux metteurs en scène et en même temps nous recevons un certain nombre de propositions. C'est dans ces allers-retours entre les propositions et nos désirs, que nous construisons le reste de la programmation. Et puis il y a les reprises. Cette année, il y en a deux. Une reprise est peut-être une façon de développer un rapport au public et

plus particulièrement aux scolaires. Quand on annonce « Une virée », on est méfiant, on se demande ce que ça va être. Dès le moment où le spectacle a été vu, qu'il a été testé par des classes et qu'on voit que ça fonctionne, tout le monde est rassuré et ça devient un « classique contemporain ».

Il est important pour moi de faire vivre un spectacle sur la durée. Il faut donner du temps aux œuvres si on veut que le travail s'inscrive. Les spectacles programmés ici ont tous été choisis, désirés...

**L'US :** Avez-vous réussi à attirer au théâtre un public de proximité ?

**J.-L. M. :** On a environ 50% d'un public Région parisienne et 50% d'un public qui vient de l'Ouest parisien, de Nanterre bien sûr, mais aussi de Suresnes, Colombes, Versailles. On est là pour conjuguer le proche et le lointain, parler à tous, à toutes les tranches de la population, à tous les âges et à une zone géographique la plus large possible.

Nous sommes partenaire d'une dizaine de lycées et collèges dans lequel des acteurs

## Pourquoi n'arrive-t-on pas à avoir la même représentation de population dans une salle de théâtre que dans une rame du RER ?

interviennent pour travailler en binôme avec des professeurs dans des ateliers ou dans des classes à option théâtre.

Nous avons mis en place un cycle de lectures itinérantes qui se font dans les Centres sociaux, les maisons de quartier, des lectures qui se relient à la programmation sans être forcément liées aux auteurs qui sont montés.

Il y a dans le théâtre un atelier ouvert aux amateurs qui habitent Nanterre et qui va cette année doubler son effectif.

Il nous paraît important par ailleurs, pour toucher tous les publics, que le répertoire du Théâtre corresponde à la réalité du monde dans lequel on est.

Les commandes faites à Chouraki et à Gaudé parlent de l'Algérie, des rapports particuliers de la France avec ce pays. Dans la pièce de Laurent Gaudé, parler des bidonvilles de Nanterre et situer un acte de la pièce dans un café de la ville dans les années 60 n'est pas anodin.

À ce travail d'approche du public, il faut ajouter le partenariat avec les médias, France Inter, Télérama, Libération, qui a un gros impact sur la fréquentation du Théâtre.

**L'US :** Comment faire pour constituer le public de demain ?

**J.-L. M. :** Les professeurs constituent un public fidèle et nombreux. Ils sont disposés à faire venir leurs élèves au théâtre malgré les difficultés. Grâce à leur volonté, au travail remarquable qu'ils fournissent, nous comptons non seulement un public de jeunes relativement important, mais de jeunes préparés au théâtre.

Le public jeune qui vient de lui-même est difficile à identifier. Ce sont, je crois pour la majorité d'entre eux, des étudiants. Autrement, il y a dans le public de théâtre, un creux que je situe entre vingt-cinq et trente-cinq ans. Ce sont les jeunes actifs. C'est pour eux qu'on a mis en place le dispositif « Allons z'enfants » qui offre aux jeunes parents la possibilité de confier leurs enfants à une équipe d'animation du théâtre pendant qu'ils assistent à une représentation. Le succès de cette initiative prouve qu'il existe bel et bien une attente. Mais si on a l'impression que le public est plutôt constitué d'adultes c'est que nous avons pris à Nanterre la décision de limiter à 20 % de la jauge la présence des

scolaires. Il est important que la composition d'une salle ne soit pas homogène.

On peut dire aussi que sur chaque spectacle, il y a un public qui se crée. C'est le phénomène du « bouche à oreille » qui a fait le gros succès de « Faut pas payer ».

C'est notable sur les spectacles plus « populaires ».

Si demain la place du théâtre dans les médias chutait, ce serait problématique et pour que le théâtre garde son public, ce serait à nous de nous doter de moyens propres.

**L'US :** Quel avenir pour le théâtre en France.

**J.-L. M. :** Ce qui se passe à Aubervilliers, obligé de ne commencer sa prochaine saison qu'en novembre pour des raisons économiques, a été valable pour nous qui avons dû arrêter la saison 2005-06 au mois de mai pour éviter d'aller dans le mur. Les frais de fonctionnement, les masses salariales sont telles que, comme les subventions n'augmentent pas, la marge artistique se trouve chaque année plus difficile à maintenir.

À partir de là, si les subventions



# laire est évacuée, finie ? "

n'augmentaient pas dans les années à venir (elles ont légèrement augmenté cette année), en 2020, on ne pourrait plus faire de théâtre en France. Le travail que nous avons à faire avec les pouvoirs publics, c'est d'établir l'évolution des coûts et de réfléchir à comment maintenir une marge artistique stable. Il faut au moins que l'augmentation des subventions de l'année compense les augmentations de salaire et les augmentations des coûts de façon à ce qu'on pérennise sur un projet artistique une marge de travail évaluée au début du contrat d'un directeur.

Il n'y a jamais eu à proprement parler de coupes franches dans les subventions, mais si je considère l'évolution de 1982 à aujourd'hui, ce théâtre a, en marge artistique, 50% de moins pour fonctionner.

Les seuls où les marges artistiques ont été à peu près préservées et c'est tant mieux, ce sont les Théâtres nationaux. En 1982, ce théâtre avait le même montant de subventions que le Théâtre National de Strasbourg. Aujourd'hui il doit y avoir à peu près deux millions d'euros d'écart.

Pourtant les deux théâtres ont la même fonction, la même finalité.

**L'US :** *Et si les pouvoirs publics décidaient un jour qu'il n'y avait plus besoin du théâtre en France ?*

**J.-L. M. :** Le jeu serait dans le camp du public. Il faudrait voir comment le citoyen se comporterait, comment il vivrait avec ça. Il est vrai que le public et le citoyen ne sont pas renseignés sur nos difficultés. Quand un spectateur vient à Nanterre, il vient dans un grand théâtre de la région parisienne censé avoir les moyens de sa production.

Il y a quelques années, il y avait une somme prévue pour les investissements en matériel lumière, son, etc. Or, depuis trois quatre ans, le ministère n'ayant plus de ligne budgétaire à cet effet, pour renouveler ce matériel nous sommes obligés de prendre sur notre marge artistique.

Si demain, il n'y a pas une volonté politique forte de la part des collectivités locales, des conseils généraux, des Régions et autres, il n'y aura pas eu vraiment de rupture violente mais une censure progressive, un étouffement progressif des moyens...

**L'US :** *Parlez-nous du travail que vous faites aux Amandiers sur des échanges Nord-Sud.*

**J.-L. M. :** On devrait plutôt dire Sud-Nord. Parler de l'Afrique, c'est parler de nous. Cette approche devrait exister dans tous les théâtres. C'est un geste naturel, non pas la

recherche d'une singularité. Je ne fais que poursuivre ce que j'avais commencé à Lyon il y a une quinzaine d'années. Ces échanges sont la grande question du XXI<sup>e</sup> siècle. Aller regarder le monde depuis là-bas me paraît important si on veut mieux comprendre les choses et essayer de vivre ensemble. L'art en général, le théâtre en particulier pourraient être des pistes pour établir des liens. C'est dans cette perspective que nous programmons la saison prochaine « L'improbable vérité du monde » de Ahmed Madani avec des acteurs de l'Océan indien, de Madagascar, de la Réunion. On va reprendre des lectures de textes de Sankara qui vont tourner dans les centres sociaux, les maisons de quartiers.



Il est question de reprendre les textes des rencontres entre Mitterrand et Sankara en début de saison. On a encore d'autres projets avec l'Afrique et les pays du Maghreb.

Vous savez, quand je prends le métro et que j'observe la composition ethnique des passagers, je me dis que je devrais avoir la même chose dans mon théâtre.

Pourquoi n'arrive-t-on pas à avoir la même représentation de population dans une salle de théâtre que dans une rame du RER ?

Est-ce que l'idée d'un théâtre populaire est évacuée, finie ?

Je pense que l'élargissement du public au plus grand nombre passe par le répertoire et par les thèmes abordés. Après, bien sûr, il y a un certain nombre de blocages culturels. C'est vrai que pour un match de foot, les publics vont se mélanger plus facilement...

**L'US :** *Est-ce pour élargir le public que vous faites appel à des comédiens connus comme Jean-Pierre Bacri l'an dernier ?*

**J.-L. M. :** Quand Brecht monte « Le soldat Schweik » à Berlin, il dit dans ses notes : il faut que je trouve le plus grand acteur populaire berlinois. Cette note, je l'ai prise en compte. Je me suis posé la question. j'ai envoyé le texte à Jean-Pierre Bacri et ça a été un vrai plaisir de travail, un vrai bonheur. Pensez-vous que Vilar qui visait un théâtre populaire ne travaillait pas avec des grands acteurs ? Quand j'ai travaillé avec Charles Berling ou Anouk Grimberg, ils n'avaient pas encore fait de cinéma. La présence d'un nom célèbre dans une distribution serait suspecte si c'était une opération marketing...

**L'US :** *Où en est la question du régime des intermittents du spectacle ?*

**J.-L. M. :** Les choses s'enlisent et je pense qu'un jour le problème sera traité et réglé à l'échelle européenne.

Pour nous, le problème ne se ressent pas immédiatement. Les gens qui travaillent au théâtre sont payés à partir du premier jour de répétitions. Sur l'exercice du travail, ça n'a pas changé. Ce que je constate, c'est que c'est plus dur pour certains d'entre eux, que c'est beaucoup plus dur pour les compagnies. Et en même temps, comment régler ce problème ? Il y a aujourd'hui de plus en plus de gens qui aspirent à pratiquer ces métiers et à en vivre, de telle sorte qu'il y a pléthore de compagnies. Il vaudrait peut-être mieux aider plus fort la moitié des troupes qui existent que d'être dans cette politique de saupoudrage qui entraîne un phénomène de déprofessionnalisation insidieuse.

Il y a sans doute des choix à opérer...

**L'US :** *Votre meilleur souvenir depuis votre arrivée aux Amandiers ?*

**J.-L. M. :** Pour moi, la réjouissance, c'est le travail de répétition. Le vrai plaisir est là. C'est le moment où je me retrouve seul avec les acteurs, le moment où l'on traque la matière de la fiction. En ce moment, pendant les répétitions de « Bérénice » je ressens de la joie. Tout le reste ou presque, c'est le prix à payer... (rires) ■

Propos recueillis par Francis Dubois

**Jean-Louis Martinelli** a fondé en 1977 sa compagnie, le Théâtre du Réfectoire à Lyon, avant d'être nommé directeur du Théâtre de Lyon en 1987 puis directeur du Théâtre national de Strasbourg en 1993. C'est en 2002 qu'il a pris la direction du Théâtre des Amandiers à Nanterre, créé en 1965.